



Stratégie-Cadre Nationale REDD+
de la République Démocratique du Congo
Appendices



PROGRAMME
ONU-REDD



Sommaire

Appendice 1 : Le processus de consultation pour le développement de la stratégie-cadre	3
Appendice 2 : Evaluation à mi-parcours de la préparation à REDD+ en RDC	8
Appendice 3 : Le secteur privé dans le FIP	19
Appendice 4 : Les initiatives de modélisation	30
Appendice 5 : Activités par zones agro-écologiques et par types d'agriculture	39
Appendice 6 : Mobiliser et impliquer les parlementaires dans REDD+ (GLOBE)	42
Appendice 7 : Résumés des projets-pilotes REDD+ intégrés de la RDC	46
Appendice 8 : Plan d'investissement FIP	60
Appendice 9 : Cadre macro des Standards nationaux Sociaux-Environnementaux REDD+ de la RDC .	70
Appendice 10 : Les applications de la téléphonie mobile dans le projet-pilote REDD+ EcoMakala	80
Appendice 11 : Le système d'Information sur les Standards (SIS) : étapes pour le porteur de projet .	87

Site internet de la REDD+ en RDC

(nombreux documents disponibles au téléchargement) :

<http://www.redd.cd/>

Appendice 1 : Le processus de consultation pour le développement de la stratégie-cadre

De **nombreuses consultations** ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie-cadre nationale REDD+, s'articulant entre les niveaux provinciaux, nationaux et internationaux. Elles ont permis une bonne diffusion de l'information et de bénéficier des avis et recommandations de nombreuses parties prenantes issues des Cabinets politiques et de l'Administration de divers Ministères, de la société civile (incluant des représentants des peuples autochtones), d'institutions d'éducation et de recherche, du secteur privé, etc.

Ces consultations ont permis de grandement enrichir le présent document ainsi que d'assurer un fort niveau d'appropriation et un consensus essentiels à sa **validation** par les diverses parties prenantes.

Les diverses activités de consultation et validation réalisées sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Etapes d'élaboration et de consultation	Période
1	Brainstorming Corpus programmatique avec CT → v0	Avril- Mai
2	Rédaction par les experts de la CN-REDD → v1.0	Août-Sept
3	Consultations Coordinations Thématiques → v1.1	Sept-Oct.
4	Consultations dans 2 Provinces / Consultations Comité EISE	Début nov.
5	Consultations politiques	Début nov.
6	Consultations (a) Membres Comités National et Interministériel REDD, (b) société civile, (c) personnes ressource	Octobre - novembre
7	Rédaction des autres sections de la stratégie-cadre → v2.0	Fin oct. début nov
8	Consultations Coordinations Thématiques	Début nov.
9	Finalisation rédaction stratégie sur base consultations → v3	Début nov.

	Etapes de validation	Période
1	Atelier national	Mi novembre
2	Comité National REDD	Mi novembre
3	Commission Gouvernementale Economie, Finances & Reconstruction (ECOFIRE)	Mi novembre

L'élaboration de la stratégie-cadre REDD+ a tout particulièrement capitalisé l'expérience des divers membres des 16 Coordinations Thématiques (CT), lancés en novembre 2010.

Les CT sont des groupes de concertation multi-acteurs rassemblant 470 personnes (368 hommes : et 102 femmes) issues de l'Administration publique, de la société civile, d'institutions d'éducation et de recherche, et du secteur privé. Ces groupes étaient chargés d'approfondir la réflexion en comité

restreint et de fournir des recommandations quant à la contribution potentielle d'un secteur d'activité ou d'une thématique à la REDD+. Malgré le manque de moyens à leur disposition, une réflexion préliminaire a pu être lancée au sein de ces groupes. Les CT ont été impliqués tout au long du processus de développement de la stratégie-cadre ainsi que dans de très nombreux ateliers et autres évènements (Universités d'été de la REDD+, etc.).

<u>Administration publique: 137 pers</u>	<i>Environnement, conservation de la Nature et Tourisme ; Institut Congolais pour la Conservation de la Nature; Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières ; Plan, suivi de révolution de la modernité ; Economie et Commerce ; Aménagement du territoire, urbanisme, habitat, Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction ; Mines ; Ressources hydrauliques et électricité ; Hydrocarbures ; Industrie et Petites & Moyennes Entreprises ; Santé ; Enseignement Supérieur et Universitaire, et Recherches Scientifiques ; Enseignements Primaire, Secondaire et Professionnel ; Agriculture et Développement Rural ; Affaires Foncières ; Affaires Sociales ; Genre, famille et Enfants ; Budget ; Finances ; Hydrocarbures ; Défense nationale et des Anciens combattants</i>
<u>ONG internationales/PTF : 27 pers</u>	OSFAC, WCS, UICN-CARPE, GIZ, WWF, GREENPEACE, CTB-FLEGT, FORETS MODELES, OFAC, CIRAD PROJET MAKALA, PNUD, PNUE, FAO, etc
<u>Société civile nationale : 246 pers</u>	
<u>Sphère académique et recherche : 25 pers</u>	ERAIFT, UNIKIN, ISP-GOMBE, UPN, etc.
<u>Secteur privé : 20 pers.</u>	FEC, FIB, SGS, NOVACEL, SATTEL, etc.
<u>Personnes ressources/Chercheurs : 15 pers.</u>	

Les divers évènements réalisés dans le cadre des consultations et des étapes de validation sont présentés ci-dessous, avec les informations de participation :

Période	Description	Participation
Du 09 au 27 Avril 2012 <i>Stratégie "v0"</i>	Série d'ateliers de brainstorming avec des représentants des diverses CT afin de définir une première proposition de liste d'activités pouvant potentiellement être intégrées à la stratégie nationale REDD. Ces activités ont été regroupées en quatre piliers stratégiques interdépendants.	70 personnes : (Hommes : 58, Femmes : 12) Administration publique : 22 pers. ONG internationales : 2 pers. ONG nationales : 43 pers. Sphère académique : 0 pers. Secteur privé : 3 pers.
Du 20 au 23 août 2012	Mission conjointe ONU-REDD et FCPF réaffirmant la priorité des travaux de développement de la stratégie-cadre et définissant un chronogramme indicatif des activités. A cette occasion un groupe de travail consultatif a été organisé pour discuter la préparation de cette stratégie-cadre (structure du document, méthodologie de travail, de consultation et de validation).	78 personnes : (Hommes : 70, Femmes : 8) Administration publique : 38 pers. ONG internationales : 0 pers. ONG nationales : 34 pers. Sphère académique : 0 pers. Secteur privé : 2 pers. Partenaires Techniques & Financiers : 4 pers.
Août et Septembre 2012 <i>Stratégie "v1.0"</i>	Travail d'expert (CN-REDD) reprenant les propositions issues de l'atelier des CT sur l'élaboration du corpus programmatique (V0) de la stratégie-cadre REDD+, afin d'évaluer la pertinence de ces propositions, les réorganiser et les compléter. Ce travail a notamment abouti à la définition des sept piliers stratégiques	Coordination Nationale REDD
Du 13 au 15 Septembre 2012	Série d'ateliers avec les CT pour examiner le travail d'expert réalisé et soumettre à la CN-REDD des commentaires et recommandations.	368 personnes : (Hommes : 293, Femmes : 75) <u>Administration publique</u> : 90 pers. <u>ONG internationales</u> : 5 pers. <u>Société civile nationale</u> : 230 pers. <u>Sphère académique</u> : 25 pers. <u>Secteur privé</u> : 18

19 Septembre 2012	Présentation sommaire des divers piliers proposés pour la stratégie aux Parlementaires lors de l' atelier de sensibilisation co-organisé par le Réseau GLOBE et la CN-REDD	Une centaine de Parlementaires et une cinquantaine d'autres parties prenantes
Septembre 2012	Travail d'expert (CN-REDD) pour intégrer les recommandations des CT avant une nouvelle diffusion de cette	La Coordination Nationale REDD
Du 31 octobre au 2 novembre 2012	<p>2 ateliers de consultations politiques sectorielles et 1 atelier de consultation politique transversale, auprès de divers cabinets ministériels dont les attributions sont pertinentes pour la Stratégie-Cadre.</p> <p>Ces consultations sur les piliers sectoriels ainsi que sur les grandes orientations de la stratégie-cadre avaient pour objectif de discuter la pertinence des activités proposées et leur alignement sur les priorités politiques du Gouvernement.</p> <p>Les recommandations ainsi faites par les cabinets ministériels clés et la Primature ont été intégrées au document soumis aux étapes de la validation finale : Atelier national, Comité National REDD et Ministres.</p>	<p>39 personnes : (Hommes : 33, Femmes : 6)</p> <p>Ministères/institutions consultés : 11</p> <p>Environnement, conservation de la Nature et Tourisme ; Plan, suivi de révolution de la modernité ; Aménagement du territoire, urbanisme, habitat, Infrastructures, travaux publics et Reconstruction ; Mines ; Ressources hydrauliques et électricité ; Hydrocarbures ; Agriculture et développement Rural ; Affaires foncières ; Budget ; Finances.</p> <p>Fonctions/Catégories des délégués:</p> <p>Directeurs des Cabinets Adjoints; Conseillers des Ministres; Chargés d'études; Assistants Techniques; Secrétaires Généraux; Directeurs Chefs des Services; Chefs des Divisions (Administration); les Coordonnateurs; Experts</p>
Du 02 au 07 novembre 2012	<p>Consultations approfondies dans 2 Provinces (Bandundu et Orientale) sur le corpus programmatique de la stratégie-cadre. Ces consultations ont été réalisées par la société civile pour le compte de la CN-REDD.</p> <p>L'objectif principal de ces consultations était d'examiner de manière approfondie la pertinence des activités proposées pour des Provinces différentes. Faute de temps et de moyens il a été décidé de concentrer ces consultations dans deux Provinces forestières. Les recommandations ont été intégrées au document</p>	<p>Bandundu : 33 personnes (Hommes 30, Femmes : 3)</p> <p><u>Administration publique</u> : 9 pers. <u>Société civile nationale</u>: 18 pers. <u>Sphère académique</u> : 2 pers. <u>Secteur privé</u> : 4 pers.</p> <p>Orientale : 60 pers (Hommes : 53, Femmes : 7)</p> <p><u>Administration publique</u> : 10 pers. <u>Société civile nationale</u> : 36 pers. <u>ONG internationales</u> : 2</p>

	et présentées par la société civile lors de l'atelier national de validation et Comité National REDD.	<u>Secteur privé</u> : 12 pers.
16 novembre 2012	<p>Atelier national de validation</p> <p>Cet atelier a rassemblé des représentants des diverses parties prenantes, dont au moins 3 représentants de chacune des 11 Provinces du pays.</p>	<p>132 personnes : (Hommes : 103 / Femmes : 29)</p> <p><u>Délégations des 11 provinces</u> : représentées par les Ministres provinciaux ayant en charge l'Environnement; Directeurs des Cabinets; Conseillers; Assistants techniques; Points Focaux Provinciaux REDD+; Coordonnateurs provinciaux du MECNT; et Représentants provinciaux de la société civile).</p> <p><u>Présidence</u> : 1 pers.</p> <p><u>Ministères</u> : 59 pers.</p> <p><u>ONG internationales</u> : 8 pers.</p> <p><u>Société civile nationale</u>: 48 pers.</p> <p><u>Partenaires Techniques & Financiers</u> : 8 pers. (FAO, PNUD, UICN-CARPE, BANQUE MONDIALE).</p> <p><u>Secteur privé</u> : 8 pers.</p>
19 novembre 2012	Réunion de validation par le Comité National REDD	<p>10 personnes : (Hommes : 9, Femme : 1)</p> <p><u>Présidence de la République</u> : 1</p> <p><u>Primature</u> : 1</p> <p><u>Ministère de l'Environnement, Conservation de Nature et Tourisme / Direction des Inventaires et Aménagement des Forêts</u> : 1</p> <p><u>Ministère de l'Environnement, Conservation de Nature et Tourisme / Direction de Développement Durable</u> : 1</p> <p><u>Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières</u> : 1</p> <p><u>Peuples Autochtones</u> : 1</p> <p><u>Fédération des Entreprises du Congo « FEC »</u> : 1</p> <p><u>INERA</u> : 1</p> <p><u>Coordination Nationale REDD</u> : 2</p>

Résumé des recommandations (Henk Hoefsloot, Evalueur indépendant)

La principale conclusion : En termes de Readiness la RDC ne peut finaliser la préparation que dans la phase d'investissement et il faut tout faire pour préparer la phase d'investissement et mobiliser un support réel au sein du gouvernement et avec les bailleurs de la REDD+ en RDC

La phase 2 consisterait à :

- ✓ construire et de finaliser la préparation basé sur les expériences réels
- ✓ investir dans les activités « habilitantes » (Plan d'Aménagement du Territoire, Foncier) et mettre en œuvre des réformes sectorielles,
- ✓ investir dans des programmes qui s'adressent directement aux moteurs de déforestation
- ✓ démontrer et expérimenter,
- ✓ développer les capacités,
- ✓ tester les mécanismes de partage de revenus,
- ✓ assurer un ancrage fort dans les différents secteurs et
- ✓ finaliser la stratégie, le niveau de référence et les outils de suivi et vérification.

Les principales recommandations :

1. Concentrer sur les préparations nécessaires pour la mise en place du Fonds National REDD+ Multi-bailleurs.
2. Assurer un enrage plus élevé du Comité National, et assurer les conditions pour qu'il soit fonctionnel. Et dans ce contexte revoir les rôles des différents comités créés pour la REDD+ en minimisant le nombre des comités.
3. Revu du rôle de la Coordination Nationale REDD+ et assurer sa fonctionnement pour accompagner la phase 2 d'investissement.
4. Assurer une forte décentralisation du planning opérationnel et de l'exécution des programmes REDD+
5. Elaborer avant fin 2012 un Stratégie national REDD+ « cadre », qui définit, entre autre, les pistes d'investissement pour les prochaines 5 ans et une vision très claire sur une décentralisation poussée de la REDD+.
6. Mise à disposition des ressources adéquates pour le fonctionnement des Coordinations Thématiques, les activités IEC et les Point Focaux Provinciaux.
7. Assurer la finalisation et signature du décret sur les Forêts de la Communautés Locales, ainsi que les avancés réels dans le Zonage Forestier avant fin 2012.
8. Définition du statut carbone ainsi que le partage des revenus basée sur le retour des expériences des projets pilotes REDD+ et avoir une réflexion plus large sur les principes sous-jacents avant de les traduire dans les termes juridiques.

Opening statements:

- Is there still a sense of urgency or is it becoming business as usual (difference in appreciation between 2010 en 2012)
 - Can we get to the essence of REDD+ and simplify its architecture in an understandable and implementable design of rules and practice? Using as a metaphor the Mondrian abstraction of tree form (1912)
-
- ✓ Independent Mid-term evaluation May 2012 at request of the REDD National Coordination
 - ✓ To report on progress, and seek recommendations to address weaknesses of the process
 - ✓ Using the Standards as defined in the Readiness Package as mirror to report against as well as the DRC planned R-PP

DRC's Ambition:

The High Level Forum that took place October 2011 was a key event in mobilizing a number of Ministries and diplomatic representation at the highest level. It called for a partnership that manifests itself through strong and joint action to transform and strengthen DRC's economy respecting the environment and social development of DRC's people; for an integrated and green economic development. How does this translate itself concretely in REDD+ Readiness and what are the perspectives for such a partnership?

Component 1a: National REDD management and coordination

Leadership is with the Minister of Environment and the REDD National Coordination (REDD NC), which is functioning as a project unit under the direction of the Director for Sustainable Development

The REDD National Committee, with an equal representation of government, civil society and private sector representatives, is not functioning within its mandate: it doesn't provide orientation to the REDD NC and it doesn't commit Government or Civil Society.

The REDD NC facilitates the REDD+ preparation process very well ensuring good communication and broad participation of all stakeholders present in Kinshasa. It has been working at a high speed, working on all components of the REDD architecture at the same time. It can be a challenge to ensure balance between going forward and ensuring broad consensus.

What will become of this REDD National Coordination?

The civil society Working Group on Climate and Forests. It has been involved in many of the preparation activities. Within the Congo Basin context its participation is quite exemplary, even if there are signs of frustration and fatigue. There have been internal disputes and on a number of dossiers they were, in their own experience, insufficiently consulted by the REDD NC before presenting proposed texts to the National REDD Committee for validation.

Private sector has so far been little involved: the preparations for the Forest Investment Programme operational plans are a first opportunity to practically seek its involvement.

REDD+ preparation is still very much a Kinshasa process, with little capacity developed at the provincial and local levels, with the exception of where there is a REDD+ pilot project or FIP investments.

Assessment: The evaluation mission finds that the REDD+ process is close to *partially meeting the standard* as defined in the R-Package at the **National** (Kinshasa) level. The principal challenges from a process management, coordination and consultation perspective are: 1) a functional National Committee that commits and is capable of mobilizing intersectoral government and civil society; 2) A real decentralization of REDD preparation and future implementation capacity; 3) Continue to ensure a strong National Coordination unit; 4) Ensure good communication and joint learning from early field experience

There were a number of people talked to that suggested to house REDD+ in the Prime Minister's Office following the example of the national AIDS campaign, which would effectively have mobilized the entire government.

There are two sides to the need to decentralize REDD. One, without decentralization at an early stage, REDD in DRC remains a paper tiger disconnected from reality with little direct investment in actually supporting action to reduce DD. However, on the other side REDD+ is still not very concrete and fraught with uncertainties at the international level. There is a risk here of raising expectations too high. At the same time the fragile political context in DRC makes far reaching decentralization a long term process. It is important to establish a good balance here and develop a shared strategy on decentralizing REDD+.

Component 1b: Consultation, participation and outreach

Within Kinshasa quite exemplary with REDD international university, more than 300 civil servants and civil society actors involved the Thematic coordination groups, workshops on a variety of REDD issues and generally intensive interaction between stakeholders.

However, there has only been punctual outreach into the provinces.

There has been insufficient budget for the planned for consultations campaigns, for the Thematic Coordination groups and for the provincial REDD focal points. Within the FCPF funding a larger budget has now been made available for these activities. And, after much effort attracting interest of donors in supporting these activities, Norway has engaged through a new project through UN-REDD mechanism and EU has promised to match these funds.

Assessment: as for 1a. There is a real need to go into the provinces and take REDD out of the capital. There has been reluctance with donors to fund these activities. And maybe it was too early. There is now a, still limited, budget available to increase participation and outreach in this big country. This will produce some first result earliest 2013. However, effective outreach to local community and IP and getting their full participation will only happen during the operational planning of REDD and PES initiatives. All of this will be an iterative process.

Component 2a: Assessment of land use, policy, governance.....

The biggest and most important outcome here is the work done on direct and indirect drivers of DD. It involved a wide variety of actors both locally and internationally and consensus was reached.

Studies on securing tenure linked to the REDD+ process, on the political economy of REDD were carried out. The REDD+ process has been a vehicle to create more cross sectorial awareness about land tenure issues in DRC. Also it helped put the need for Integrated National Land-Use Planning on the governments' agenda. However, the important question remains: *will DRC find REDD to be important enough for REDD to lead these reform processes?* And what will it take for DRC to do so?

This evaluation mission finds insufficient progress on important forest reform agenda's such as the Degree on Local Community Forests that still hasn't been signed and the slow progress on a National Forest Zoning. Within the forest sector these are both key elements for creating an enabling environment for REDD+ strategy development and implementation.

Assessment: Close to the standard in terms of assessment and analyses. However, interest for moving forward on a number of policy reform issues has been raised, but little concrete action or planning at present.

Component 2b: REDD+ Strategy options.

A number of planned and un-planned strategy processes are developed. Key words are: Green development, projects based on carbon result, alignment of agriculture sectorial programmes with REDD, policy initiatives for strengthening REDD enabling environment, payment for environment services (PES). There is a broad reflection on how to directly address drivers of DD. Not just in forestry, but in agriculture and energy sectors. There is FIP.

However concrete ideas for REDD+ investment that will address drivers of DD still vague and shallow. There is a real and urgent need for experimenting and demonstrating and there has been a serious delay in starting up the planned REDD+ pilot projects which were to provide real-time experience to inform strategy development.

It is too early for DRC to have a "robust", "approved", "feasible" and "integrated" REDD+ strategy.

Assessment: It will only be feasible to have a full national strategy, responding to the otherwise well-formulated standards for strategy options of the R-Package, after a period of testing, demonstrating and investing in different (sub-) strategy processes. It will only be at the end of the REDD+ Phase 2 of investment that DRC can have a strategy that it is confident about, that has support from across different sectors of government (central and decentralized) and Congolese society and that it has the capacity to implement.

In the very short term, it is important to ensure the Thematic Coordination groups have sufficient resource to do their work on the subcomponents of the National REDD+ strategy.

The REDD NC should elaborate a Framework Strategy by end of 2012 which would propose in general terms the REDD architecture, the areas of REDD investment for 5 years, the areas of government and international community commitment and expected outcomes, including sector policy reforms and successfully addressing drivers of DD. Without real-time investment to the tune of US\$ 100 M / yr during a period of 4 to 5 years and from mainly bilateral and multilateral funding sources, DRC cannot be expected to confidently develop its REDD+ strategy, including the capacity to implement it. This is all about ***integrated sustainable development***.

Establishing the Multi-donor National REDD+ Fund will be an important and key milestone to move the REDD+ process ahead.

Component 2c: Implementation framework

Much progress has been achieved on establishment of REDD+ registry, system of homologation, information platform (www.rdc-snsf.org). These regulations aim for transparency and accountability. None of these tools and regulations is static and they need to be tested and further developed.

Establishment of a Multi-donor National REDD Fund to be managed for a transition period by UNDP Multipartners Trust Fund. All of these provide important foundation for moving into the REDD Phase 2.

A number of workshops have taken place and a study defining the Status of Carbon and the revenue sharing mechanism has been written. The evaluation mission hasn't had enough time and resource

to closely study the depth of analyses. The study lays out the possibilities and implications of classifying emission reductions as either natural resource (sink) or as industrial fruit. There are discussions about how to classify carbon *flow* as investment and how to compensate the party making the effort of investing and/or bearing the opportunity cost. The fundamentals of benefit sharing in DRC, and the Congo Basin at large, need to be well understood and mechanisms tested. The very participation of local communities that have traditional rights to lands, and that may be expected to adopt some land use practices or refrain from others (and then incurring opportunity costs), would be classified as investments.

Assessment: As far as tools and regulations are concerned, DRC is close to realizing the standards as proposed by the R-Package. For defining rights and status over carbon and revenue sharing mechanism, DRC is only at the beginning and shouldn't rush. This mission advises that there is need for experimentation and learning-by-doing through a diversity of REDD pilot projects.

Component 2d: Social and environmental impacts

National REDD social and environmental standards have been elaborated through a wide consultation process led by civil society. The standards are still rather general and need to be further specified and tested real-time.

A SESA has started. The SESA consultant found that the formation of the REDD strategy was insufficiently advanced to develop methodology for environment impact assessment. It is a challenge to implement the SESA at this early stage, but by doing the SESA now it is expected that the SESA will inform strategy formulation.

The REDD NC expects that by the end of 2012 the framework for managing environmental social impacts of REDD initiatives will be fully developed. The evaluation mission feels it may be too early in the process and that whatever will have been developed by end 2012 will need a period of testing and adjusting before it is finalized.

Component 3: Reference level

A partnership of institutes has agreed to work on reference levels. Millennium Institute, International Institute of Applied Systems Analyses (IIASA), UCL (University of Leuven) and the Permanent Committee for the macro-economic framework within the Ministry of Planning (DRC).

Presently the reference level will be based on actual deforestation rates 1990-2000 and 2000-2010. UNEP has supported work in formulation development scenarios.

Both the work of defining drivers of deforestation and the wall-to-wall mapping done by OSFAC have provided a solid base of information. The inclusion in the national household survey of socio-economic questions related to land-and-forest-use will provide important information.

The REDD NC is confident that by the end of 2012 (draft) framework reference level scenarios will have been developed.

Assessment: The reference level should be developed to the level of *partially meeting the standard* by end 2012.

Component 4a: National Forest monitoring systems

Work in progress. National Forest Inventory, MRV and monitoring of national forest cover. All integrated into existing departments of the Ministry of Environment. Emphasis has been on training

and developing capacity. The REDD NC expects that by mid-2013 there will be a solid base to continue the full development, including testing and capacity building (process of 5 years).

Assessment: by mid-2013 DRC will have reached the level of *partially meeting the standard*.

Component 4b: Information system for multiple benefits, governance and safeguards

This is work in progress. The activities under Components 2c and 2d are directly contributing to this.

Specifically on FPIC, DRC has adopted the principles of FPIC. A draft FPIC guide has been developed. Ensuring a culture of practicing the principles of FPIC is being monitored and some pragmatism is applied as to at which moment in the project cycle to apply FPIC.

Assessment: this mission could not establish the level of meeting the R-Pack standard.

Conclusions:

Readiness when and for what?

The DRC REDD process clearly proves the need to extend preparation far into the investment phase. This mission proposes that it is important to maintain momentum, and that a national REDD+ strategy, including institution capacity and functional tools, needs a prolonged period of investment, testing and experimentation. Thus an important overlap of REDD Phase 1 (preparation and design) into Phase 2 (Investment and construction).

This mission has proposed a number of measures that should be taken before DRC should seriously move into phase 2. These have to do with institutional and sector policy issues. The need for decentralization stands out.

On many other issues it is better to take an approach of *making hast slowly* and taking time rather than cutting corners.

A combined Phase 1 and Phase 2 would consist of:

- ✓ Construct based on real-time experiences, demonstrate and experiment
- ✓ Invest in enabling framework and sector policy reform
- ✓ Invest in programmes that directly address drivers of DD
- ✓ Develop capacity at all levels
- ✓ Test benefit sharing mechanisms
- ✓ Ensure strong multi sectorial commitment en engagement
- ✓ Finalize the REDD strategy, the reference level, and tools for monitoring, verifying and reporting

The Framework REDD Strategy to be presented end 2012 should formulate clear outcomes and expected levels of excellence (standards) for the different components.

Concluding remarks:

Coming back to the opening questions: is there still a possibility for urgency and will the REDD+ architecture for DRC be simplified?

For urgency we need to see real commitment with DRC Government for policy reform and with donor's community to invest. Both need to be confirmed during the coming 6 months.

For REDD+ architecture, this remains a big challenge. If we just look at the Standards as defined for the R-Package, they become complicated, long and very detailed for the sub-components of MRV, safeguards and reference level. The challenge is for meetings like this FCPF Participants Committee to take a real look in the mirror if it wants to give DRC a change.

Annexes:

Evaluating standards Readiness Package DRC

Assessment by the mid-term evaluation of the issues that were raised by the FCPF Participants Committee when it approved the FCPF funding to R-PP of DRC.

Standards R-Package	Assessment level of achievement DRC June 2012
<p>1a. National REDD management arrangements</p> <p>National REDD+ institutions and management arrangements are substantially and consistently engaging key stakeholders, and consistently and transparently sharing information; are leading the national readiness process, based on a formal mandate and with sufficient budget; and are demonstrating capacity to influence the design and implementation of national policies relevant to REDD+, including across sectors and different levels of government.</p> <p>Institutions and arrangements are effectively supervising technical preparations relevant to REDD+; and have the capacity to receive and manage REDD+ funds from various sources.</p> <p>A mechanism for feedback and grievance redress is functioning, and its relationship to the national REDD+ management arrangements is clear.</p>	<p>DRC is <i>now partially meeting standards</i></p> <p>Sectorial ministries and civil society consistently engaged in the preparation process (level of Kinshasa) and there is transparent sharing of information. Local communities and private sector will only be meaningfully engaged when detailed operational planning for projects and investment is done. Engaging decentralized levels of government and civil society still weak.</p> <p>The Thematic Coordination groups are a great mechanism for broad participation, but have not yet functioned to full potential.</p> <p>It is the REDD National Coordination team and Minister of environment who lead, not the National REDD Committee. There has to-date been no effective institution that supervises, but because of open and consistent communication and sharing of information the preparation process can generally be classified as sound and consensual.</p> <p>The REDD NC is properly managing preparation funds. Preparations are now underway to set up a Multi-donor National REDD Fund to be managed temporarily by UNDP awaiting the setting-up a national institutional arrangement for managing the National REDD fund.</p> <p>A grievance committee has been created / a Risk Monitoring Committee has been created by ministerial degree.</p>
<p>1b. Consultation, Participation, and Outreach</p> <p>Consultations with key stakeholders at the national and local levels are well-advanced, efficient and transparent; facilitate timely access to information in a culturally appropriate form (including language); and build consensus, respecting Indigenous Peoples' traditional decision-making processes and taking into account gender issues.</p> <p>Outcomes of consultations with key stakeholders are publicly disclosed, and are fully taken into account in REDD+ management arrangements and REDD+ strategy development and implementation.</p> <p>Participatory approaches are being used throughout major Readiness activities and are an integral part of all nine R-Package components.</p>	<p>DRC is <i>now reaching Standard R-Package</i> at national (Kinshasa) level by end 2012; at provincial and local levels by 2014.</p> <p>At national level many people informed and educated on REDD+.</p> <p>Consultation: national level well advanced; local level limited and only where there are REDD+ pilot activities. Principles of FPIC accepted, discussions on-going on when to apply FPIC in the project cycle and a draft FPIC Guide is available. The delay in funds available from CBFF for REDD pilot projects has limited direct consultation with local and IP.</p> <p>A REDD+ information and communication campaign is being developed and a budget should be available before end 2012 for its implementation in the provinces and at local level.</p> <p>Outcomes are fully disclosed and participatory approaches are used throughout, with a high level of civil society participation.</p>
<p>2a. Assessment of Land Use, Land Use Change Drivers, Forest Law, Policy and Governance</p> <p>A comprehensive assessment building on work conducted during the R-PP</p>	<p>DRC could <i>reach Standards R-Package</i> by end 2012</p> <p>Great work done around building consensus on drivers of DD. Other studies</p>

<p>formulation phase for this component is presented.</p> <p>A complete analysis of recent historical land use trends and assessment of relevant land tenure, natural resource rights and governance issues, is used to prioritize key direct and indirect drivers to be addressed by the programs and policies included in the REDD+ strategy, and establishes systematic links between key drivers and REDD+ activities.</p> <p>Action plans to make significant progress in the short-term towards addressing relevant land tenure, natural resource rights and governance issues in priority regions related to specific REDD+ programs, outline steps and identify required resources.</p> <p>The assessment identifies implications for forest law and policy in the long-term.</p>	<p>identified in the R-PP have been executed and are considered to be of high quality, but the findings of these studies still need to be exploited and debated. A comprehensive analysis has been made and there is general understanding of key drivers of DD.</p> <p>Actions plans to address relevant issues such as tenure and carbon status and governance issues have not yet been made.</p> <p>No assessment of implication for forest law and policy available yet and although there has been general progress in forestry reform (mainly linked to concession management and control) little progress has been made on forest policy reforms that are directly relevant to REDD+ (Local Community Forests and forest zoning plan).</p>
<p>2b. REDD+ Strategy Options</p>	<p>DRC should partially meet standards by early 2013, should aim to fully meet the Standards R-Package by end 2016</p>
<p><i>Robust and vetted</i> REDD+ strategic options that address <i>prioritized</i> direct and indirect drivers of deforestation and/or forest degradation, are presented.</p> <p>Options are deemed feasible on the basis of a <i>comprehensive</i> assessment of their feasibility from a socio-economic, political and institutional perspective, costs and benefits in relation to people's livelihoods and biodiversity, and major risks associated with the specific REDD+ strategy options (e.g., leakage, environmental and social risks identified through the SESA) and ways to manage and mitigate them.</p> <p>Options are <i>fully integrated with</i> relevant development policies and strategies and include <i>budgeted</i> action plans for implementation.</p> <p>Major inconsistencies between the objectives of the REDD+ strategy and policies or programs in other sectors (e.g., transport, agriculture) are <i>fully understood, and ways to</i> address and work to resolve such cross-sectoral planning competition and incentives are <i>identified</i>.</p>	<p>Quite a number of strategic options are being developed. But still too early for a comprehensive strategy. And concrete ideas for investment still rather vague.</p> <p>Too early for comprehensive assessment of feasibility, there is a real need to for building experience based on real-time REDD+ activities first.</p> <p>The Forest Investment Programme should by end 2012 have developed detailed plans and budgets. For other REDD+ investments (in enabling environment, subnational and project level carbon initiatives and payment for environment services) detailed plans (including local consultations) and budgets can be made in 2013.</p> <p>To integrate REDD+ into agricultural programmes, there is a process of aligning existing agricultural programmes to REDD+. Still is still at the early stage. Confident integration of REDD with relevant multi-sectorial development policies needs an investment phase first. Too early now.</p> <p>DRC could have a preliminary framework REDD+ strategy by early 2013, thus partially meeting standards. However to fully meet the standards there is need for experimentation to inform detailed strategy formulation and to fully integrate REDD+ into broader multi-sectorial development there is need for more time and investment in enabling activities. Therefor this mission finds that a REDD+ National Strategy that fully responds to the standard of the R-Package should only be expected after a first investment phase (towards end of 2016) when the enabling framework will have been strengthened, the opportunity for REDD+ will have been fully grasped and understood by brought government (central and provincial) and after return and integration of field experiences into the national strategy. A</p>

	National REDD+ framework investment strategy will define with confidence streams for investment.
2c. Implementation Framework	Except for revenue sharing arrangements, DRC could reach standard R-Package by end 2012.
<p>Legislation and/or regulations related to REDD+ programs and projects have been adopted, which define, e.g., the process for participation in programs, carbon rights, distribution of benefits, financing modalities, and procedures for official approvals.</p> <p>The system is transparent and equitable.</p> <p>A national geo-referenced tracking system or registry is operational and manages information on the location, ownership, carbon accounting and financial flows for sub-national and national REDD+ programs and projects.</p> <p>Gaps still remaining in the framework, including legal and/or regulatory changes, have been clearly identified and the associated resource needs estimated.</p>	<p>As far as tools and regulations are concerned, DRC is close to realizing the standards as proposed by the R-Package. For defining rights and status over carbon and revenue sharing mechanism, DRC is still at the beginning and shouldn't rush. This mission advises that there is need for experimentation and learning-by-doing through a diversity of REDD pilot projects.</p> <p>The systems being developed are transparent and use open-source technology. The registry is geo-referenced.</p> <p>For the time being it is the REDD National Coordination, together with OSFAC (an NGO) that manage the registry and geo-referenced platform. There is no comprehensive vision yet where to house the registry and who will manage the whole process of homologation and of the geo-referenced information system.</p>
2d. Social and Environmental Impacts	Expected level of partially meeting the standard by end 2012
<p>All of the necessary institutional arrangements for coordinating the integration of environmental and social considerations into the REDD+ readiness process via the SESA are in place.</p> <p>Applicable safeguard issues are fully addressed via relevant studies or diagnostics.</p> <p>Key actions to address social and environmental impacts (both positive and negative) in relation to the most feasible responses to the identified drivers of deforestation and/or forest degradation are prioritized and fully integrated into the REDD+ strategy.</p> <p>An ESMF is in place for managing environmental and social risks and potential impacts during the REDD+ strategy implementation phase.</p>	<p>There has been a large participatory process for defining, still in general terms, environment and social standards. The theory work on SESA has only just started – but is expected to yield by end 2012.</p> <p>Institutional arrangements still need to be defined.</p> <p>The work on social and environmental impacts, and how to manage them, will be an iterative process and it can be expected to continue into 2013 and 2014.</p> <p>ESMF???</p>
Component 3: Reference Emissions Level/Reference Level	Expected level of partially meeting the standard by end 2012
<p>A preliminary sub-national or national forest reference emissions level (REL) or reference level (RL) is presented using a clearly documented methodology based on a step-wise approach.</p> <p>Plans for additional steps and data needs are provided, and the relationship among sub-national and the evolving national reference levels is demonstrated, using geo-referencing.</p> <p>REL/RL is built to reflect the priority identified drivers of deforestation and/or forest degradation, and forest carbon conservation and enhancement (if applicable), the main programs or policies of the REDD+ strategy, and the</p>	<p>A preliminary national RL, reflecting priority drivers of DD, can be expected to be presented by end 2012. A number of renowned international institutions have been mobilized to support DRC in this work and there are prospects to house the RL and scenario monitoring in a Macro-economic monitoring unit in the Ministry of Plan.</p> <p>Plans will then be provided for additional work (into 2014), producing more supportive data and ensuring consultation and peer review. And providing linkages between national and sub-national levels.</p>

<p>monitoring system; and demonstrate a significant step towards an evolving operational system.</p> <p>Relevant national circumstances (with supportive data and arguments) proposed as adjustments to the REL/RL are credible and defensible; and evidence is provided that the REL/RL has undergone public consultation and peer review.</p>	
<p>4a. National Forest Monitoring System</p>	<p>Expected level of <i>partially meeting the standard</i> by mid-2013</p>
<p>The design and early implementation, on a stepwise basis, of an eventual coherent operational system of measuring and reporting changes in deforestation and/or forest degradation, and forest carbon conservation and enhancement activities is documented.</p> <p>The system's capability of monitoring the specific REDD+ activities prioritized in the country's REDD+ strategy is demonstrated; a clear rationale and analytic work defending the selection of methods used or proposed, and the system's resolution, coverage, and accuracy, and the carbon pools included, is provided.</p> <p>An action plan to develop a full operational system over time is presented, including institutional arrangements, required capacities, training, hardware/software, and budget.</p> <p>The system includes the capacity to assess displacement of emissions (leakage), and early results are presented.</p> <p>Relevant government agencies or institutes, local communities and/or civil society, and the private sector are participating and are consulted in the development and implementation of the system, as appropriate, as well as any potential verification of its results.</p> <p>Transparent means of publicly sharing forest and emissions data are presented and are in at least an early operational stage.</p>	<p>Work in progress. National Forest Inventory, MRV and monitoring of national forest cover. All integrated into existing departments of the Ministry of Environment. Emphasis has so far been on training and developing capacity. The REDD NC expects that by mid-2013 there will be a solid base to continue the full development, including testing and capacity building (process of 5 years).</p> <p>The action plan will be developed by mid-2013.</p> <p>The work on MRV and national forest cover monitoring is integrated from the beginning in the relevant departments of the Ministry of Environment. So far civil society or local communities have not yet been involved.</p>
<p>4b. Information System for Multiple Benefits, Other Impacts, Governance, and Safeguards</p>	<p>Level of meeting this standard has not been established.</p>
<p>Country has identified priority non-carbon aspects of REDD+ implementation and put in place a transparent system for monitoring and reporting consistent and periodic information on these aspects.</p> <p>Information is made available for agreed national priorities, covering, e.g., key quantitative and qualitative variables about impacts on rural livelihoods, conservation of biodiversity, ecosystem services provision, key governance factors directly pertinent to REDD+ implementation, and the implementation of safeguards, paying attention to the specific provisions included in the country's ESMF.</p>	<p>Elements to meet these standards are being developed under other sub-components of 2c., 2d.</p> <p>Principles of FPIC adopted by DRC.</p>

Appendice 3 : Le secteur privé dans le FIP

Mission d'assistance à la Coordination Nationale REDD dans la rédaction de la partie financière du Plan d'Investissement pour le Programme d'Investissement pour la Forêt

Extraits du rapport final (Mai 2011)

Le FIP prévoit de mobiliser des ressources provenant non seulement des agences multilatérales de développement (AMD) qui le soutiennent activement, mais également du secteur privé international et national, et notamment des institutions financières, ainsi que des possibilités offertes par la finance carbone. En vue de maximiser ces ressources, il prévoit de recourir à des montages financiers complexes, inconnus en RDC en dehors des opérateurs miniers. Le FIP prévoit également de promouvoir l'engagement du secteur privé pour l'exécution d'une part de ses projets : il devrait ainsi accorder aux entreprises privées des subventions et des crédits à long terme (remboursement en vingt ans), et prendre des participations au capital de certaines entreprises.

De telles opérations impliquant le secteur privé depuis l'amont jusqu'à l'aval du cycle des projets sont totalement nouvelles dans le contexte actuel de la RDC. Les AMD, qui avaient cessé d'intervenir en RDC dans la période troublée des années 1990, ont repris leurs activités depuis une dizaine d'années en se limitant strictement à des opérations avec le gouvernement de la RDC pour réaliser des projets consistant principalement en l'acquisition de travaux, de biens et services. Les opérations réalisées par les filiales des AMD spécialisées dans le financement du secteur privé (par exemple : SFI, BEI, Proparco) sont jusqu'à présent restées marginales. Dans ce contexte, le secteur privé de la RDC a une très faible culture de collaboration constructive avec l'administration comme avec les AMD.

Evaluation des risques et des actions d'atténuation

Risques au niveau national et éléments du plan d'investissement susceptibles de les atténuer

Risques	Actions d'atténuation
Risques politiques : troubles, expropriation, risques de change, rupture de contrats	Garanties MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency) et assurances privées
Climat des affaires et état de la gouvernance défavorables insécurité judiciaire et foncière	Conventions d'établissement conférant aux investissements/projets FIP le statut des projets financés par les AMD
Risques de dévaluation	Maximiser les revenus en devises: crédits carbone, services environnementaux et exportation.
Méfiance des milieux financiers internationaux	Promotion par des entités crédibles et par des opérateurs locaux. Proposer des formules créant un cadre protégé pour ses investissements.
Secteur financier local inadapté aux	Montage institutionnel adapté à la mobilisation

investissements à moyen et à long terme. Pas de compétences dans la finance carbone	de ressources et aux pratiques de financement complexes.
Faible culture de coopération du secteur privé avec l'administration et avec les AMD (sauf AMD spécialisées comme SFI et BEI)	Montage institutionnel adapté, interfaces crédibles
Faible coordination de l'APD	Fournir un appui à la coordination
Incertitudes du marché carbone	Lobbying auprès des institutions internationales

Risques au niveau du programme FIP et de ses parties prenantes et éléments du plan d'investissement susceptibles de les atténuer

Risques	Actions d'atténuation
Faiblesse de la promotion de la REDD et du FIP auprès du secteur privé	Stratégie de promotion appropriée et des interfaces adaptées
Faiblesse de coordination des politiques sectorielles ayant un rapport avec la stratégie REDD.	Appui à la coordination par le MECNT et le groupe thématique environnement animé par le ministère du plan
Complexité technique de certains thèmes peut être palliée par	Utilisation des résultats des expériences passées, appuis techniques aux projets et renforcement des capacités des parties prenantes.
Faibles capacités de mise en œuvre de projets complexes. Absence de compétences en ingénierie financière et en finance carbone	Montage institutionnel approprié aux fonctions à remplir et aux compétences requises particulièrement en rapport avec le secteur privé.
Risques environnementaux	Réalisation de l'Etude Stratégique Environnementale et Sociale (SESA) dans le cadre du processus REDD
Risques d'incendie pour les projets reboisement et d'agroforesterie	
Faiblesses des parties prenantes : techniques et financières	Appuis techniques et renforcement de capacités ; montages financiers appropriés
Manque de projets crédibles/bancables	Préparer des projets type, promouvoir, monter des projets avec des porteurs potentiels.
Our les projets forestiers et agro forestiers :	Qualité technique des projets, subvention aux

risques d'incendie	assurances
Lourdeurs des procédures des AMD	Exploiter les possibilités de délégation qui existent dans les procédures

Types de montage

En RDC, la majorité des projets financés par les AMD sont mis en œuvre par des classiques Unités de Gestion de Projets (UGP) (*Project Implementation Units* - PIU) appuyés selon les besoins par une assistance technique (AT). Il s'agit d'une entité sans personnalité juridique, s'apparentant à un service de l'administration avec les avantages que cela comporte mais sans les contraintes, fonctionnant avec ses propres procédures, animés par des contractuels recrutés selon les procédures de l'IFI qui finance le projet et soumis à la tutelle financière du Ministère des finances et la tutelle technique du ministre sectoriel. Pour des activités en rapport avec l'administration, la société civile, les ONG et les populations locales - à travers des subventions, des acquisitions de biens et services et des délégations de maîtrise d'ouvrage, l'UGP appuyée par une AT appropriée est un système adapté. Par contre il ne convient pas pour une série d'aspects du FIP.

Le FIP est un programme innovant sur le plan des activités prévues, sur celui des mécanismes financiers qui se proposent de mobiliser des ressources du secteur privé et de procéder à des montages financiers complexes. De plus il se propose d'engager le secteur privé comme opérateurs et comme bénéficiaires de financements. Dans ces conditions, les UGP ne sont pas les systèmes les mieux adaptés. La BAD qui gère le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC) a été confrontée à un problème similaire et a opté pour la mise en place d'une « Agence de Gestion financière » par le biais d'un contrat de services avec une « société de conseil internationale polyvalente » (SCIP) en l'occurrence d'une firme d'audit et de consulting internationale.

Pour des investissements ayant des objectifs de développement national et qui impliquent des opérations financières de type crédit d'investissement au secteur privé et des montages financiers complexes, les Sociétés Financières de Développement (SFD) semblent les plus indiquées. La RDC avait connu une « success story » dans ce domaine dans les années 1970 avec une institution appelée Société Congolaise de Financement du Développement (SOCOFIDE) devenu la SOFIDE. Suite aux crises monétaires elle a cessé ses activités de financement.

Compte tenu des principes et des objectifs du FIP dans le domaine financier ainsi que des contraintes et risques, nous avons comparé les trois systèmes de gestion : UGP, SCIP et SFD.

Comparaison entre les 3 types de montages

Critères/capacités requises	Types d'EGP		
	UGP	SCIP	SFD
Crédibilité auprès secteur privé	-	+	+
Gestion de subventions	+	+	+
Gestion de crédits	-	+	+
Evaluation de la viabilité économique et financière des projets	-	+	+
Evaluation des capacités techniques et financières des porteurs de projet	-	+	+
Appui technique aux porteurs de projets	-	+	+
Capacités d'ingénierie financière : organisation de cofinancements,	-	+ (conseil)	+

joint ventures et PPP, mise en place d'instruments financiers			
Mobilisation de ressources financières nationales et internationales. Capacité de faire appel aux banques locales et internationales.	-	+ (conseil)	+
Compétences en green banking : savoir-faire dans les marchés de crédits de carbone	-	+ (conseil)	+
Promotion du FIP, recherche de partenaires	-	+ (conseil)	+
Capacités techniques : foresterie, agro foresterie, MRV,	-	+	+
Compétences multisectorielles	-	+	+
Coût de la formule	+	-	+
Pérennisation de la formule liée aux résultats	-	-	+

Propositions de système de gestion

La comparaison ci-dessus conduit à trois propositions :

Proposition 1 : Deux entités sont chargées de la gestion du projet : une SFD à créer et l'UGP qui existe au sein du MECNT munie d'un AT (UC-PFCN).

- La SFD sera chargée des opérations avec le secteur privé : il s'agirait d'un partenariat public privé (PPP) avec un actionariat composé du gouvernement, d'AMD, de banques locales et internationales et d'institutions financières spécialisées dans le green banking et d'une représentation de la société civile. La partie du FIP prévue pour le secteur privé pourra être affectée à la participation au capital, à une subvention et à un crédit selon une répartition à convenir.

-L'UC-PFCN sera chargée des opérations du FIP avec l'administration, la SC, les ONG's et les institutions de micro finance. Une division avec une comptabilité séparée sera créée à cet effet.

Proposition 2 : Deux entités sont chargées de la gestion du projet : Une SCIP assistée d'une banque et l'UGP qui existe au sein du MECNT munie d'un AT (UC-PFCN).

-La SCIP sera chargée des opérations avec le secteur privé dans le cadre d'un contrat de services. Pour certaines opérations financières une banque spécialisée pourrait être sélectionnée.

-L'UC-PFCN sera chargée des opérations du FIP avec l'administration, la SC, les ONG et les institutions de micro finance. Une division avec une comptabilité séparée sera créée à cet effet.

Proposition 3 : Une seule entité est chargée de l'ensemble de la gestion du projet : l'UC-PFCN.

Dans ce cas il faut prévoir l'assistance par deux entités : (a) une SCIP qui pour fournir l'AT requise à l'UC-PFCN et pour les opérations avec le secteur privé et (b) une banque spécialisée pour certaines opérations financières.

Plan et instruments de financement

Le plan de financement comporte un volet mobilisation de ressources et un volet modalités de financement des activités.

Mobilisation de ressources

Les montants des cofinancements et les mécanismes financiers possibles sont difficiles à évaluer en l'état actuel des discussions avec les partenaires et dépendront de la nature de l'entité chargée de la gestion des ressources du FIP.

La stratégie de financement comprendra trois parties : (i) une stratégie de promotion du FIP et de la REDD en RDC auprès des sources potentielles de financement et auprès du secteur privé en RDC ; (ii) une stratégie de mobilisation auprès des sources de financement ; (iii) des instruments de financement combinant plusieurs modalités de financement.

Sources de financement

Principales sources d'Investissements/participations (equity) pour des projets du secteur privé:

- Banques: locales et internationales classiques.
- Sociétés financières de développement : SFI, BEI, ...
- Fonds spécialisés de type FIP.
- Fonds de pension: de plus en plus consacrent un pourcentage aux investissements à caractère social et environnemental.
- Fonds souverains: montrent de l'intérêt pour les formules comportant un volet agricole.
- Entreprises : tendance à l'augmentation des ISR (Investissements socialement responsables) souvent liés à leur stratégie de communication
- Banques spécialisées dans les investissements « éthiques ».
- Groupes de gestion de fonds diversifiés alternatifs ;
- Fonds forestiers et agro forestiers: investissent au Canada, EU, Australie, mais également en Malaisie, Thaïlande, Guyana et Amérique latine. Se basent souvent sur des modèles plus ou moins standardisé, comprenant des revenus provenant du bois, de produits agricoles et des crédits carbone.
- Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique (FIAA).
- Capital risqué de type "Venture capital" et notamment le VC4S: Venture capital for Sustainability: variante du Venture Capital ayant, outre le profit, des objectifs de durabilité.
- HHNVI (High net value individuals: Individus fortunés)
- les institutions financières spécialisées dans la finance carbone
- les fondations privées intéressées par la protection des forêts ;
- les sociétés privées souhaitant développer des actions de communication basés sur la protection des forêts ;
- Nouveaux produits à créer de type obligations vertes (green bonds) avec des garanties et un rating de première classe

Principaux fournisseurs de prêts

- Banques: locales et internationales classiques.
- Sociétés financières de développement : SFI, BEI, ...
- Fonds spécialisés de type FIP
- Fournisseurs d'APD : IFI, AMD, bilatéraux.
- Entreprises (Responsabilité Sociale des Entreprises)

Possibilités de mobilisation pour l'administration ou une UGP

- cofinancements avec des financements déjà existants sur certains projets REDD+ respectant les critères FIP : (CARPE), FFBC, UE, etc.
- mobilisation d'APD auprès des AMD, des bilatéraux et autres fonds publics

Possibilités de mobilisation pour le secteur privé

- AMD financières : SFI, BEI, BAD/guichet secteur privé,
- banques nationales et internationales,
- institutions spécialisées en finance carbone,
- fonds d'investissements, fonds souverains, entreprises, particuliers

Instruments de financement

- Subventions directes avec ou sans cofinancement
- Crédits directs avec ou sans cofinancement
- Participations directes.
- Intermédiation de subventions, de crédits et de participations en provenance de différentes sources.
- Divers modes de financement liés à la finance carbone.
- Combinaisons de divers instruments

La mise en œuvre de ces instruments variera selon la nature des porteurs de projets :

Nature des porteurs de projets	Modalités
Entreprises privées	Tous les instruments de financement et combinaisons sont possibles. La SFD aura les capacités de les mettre en place directement ou à travers certaines banques locales si l'évaluation des capacités et les due diligences s'avèrent satisfaisants. Possibilité d'actionner les possibilités de la finance carbone
ONG internationales	La subvention sera l'instrument le plus courant. Dans certains cas si le type de projet figure dans le portefeuille de projet ou dans les projets envisagés des cofinancements subvention+apport de l'ONG peuvent être envisagés. La plupart des grandes ONG ont interdiction de contracter des emprunts. Possibilités d'actionner la finance carbone
ONG locales	La subvention sera également l'instrument le plus courant. Le cofinancement financier sera exceptionnel mais les apports en nature pourront être acceptés. L'intermédiation pourra se faire par une grande ONG spécialisée en milieu rural.
Les communautés locales	Des apports en nature sont possibles : travail, matériaux, produits. La mise en place se fera par une ONG spécialisée en milieu rural

Les modalités de décaissement seront déterminées lors de la préparation du projet et décrits dans les manuels des opérations et des procédures du projet.

Engagement du secteur privé

Secteur privé et APD. Depuis que l'Aide Publique au Développement (APD) existe et s'est développée, les questions de l'efficacité de l'aide et du choix des partenaires se posent. Au début, les bailleurs de fonds, qu'ils soient multilatéraux ou bi latéraux travaillaient quasiment exclusivement avec les gouvernements. Tel est d'ailleurs encore le cas pour des financements

remboursables. Progressivement, sous l'influence de la tradition anglo-saxonne des Charities, Fondations et autres « not for profit organisations » qui étaient des instruments privilégiés pour apporter des appuis aux populations défavorisées, des financements ont été accordés à ces institutions pour mener des projets dans certains pays en voie de développement par ailleurs bénéficiaires de l'APD. Ainsi démarra l'ère de la collaboration avec les ONG et l'évolution de la formule : APD+gouvernements vers la formule APD+gouvernements + société civile/ONG. Malgré les effets bénéfiques de cette coopération en termes de coûts de transaction, de souplesse de mise en œuvre et dans certains cas de cofinancement, cette formule a montré ses limites dans certains domaines nécessitant des ressources en capital et en know how que les bailleurs traditionnels ne sont pas à même de fournir. C'est ainsi que l'idée de collaborer plus étroitement avec le secteur privé dans certains domaines a fait son chemin. La motivation essentielle étant le potentiel de mobilisation de capitaux du secteur privé. Dans le domaine de certains investissements pour des infrastructures, notamment dans les secteurs transport, eau et électricité, il s'agit d'une pratique déjà ancienne. Les exemples de formules BOT (build, operate, transfer) ou encore de concessions aux termes desquels le secteur privé finance des infrastructures et récupère sa mise et le profit par la vente de services provenant des investissements remontent au 19^e siècle (Tour Eiffel, Canal de Suez etc.) Dans le cadre de l'APD, l'appel au secteur privé comme fournisseur de biens et services a toujours existé. Par contre l'idée de faire appel au secteur privé comme « collaborateur » ou « partenaire » est plus récente et fait actuellement l'objet de nombreuses réflexions et initiatives des bailleurs de fonds. En 2010, la Direction Générale du développement de la Commission Européenne a commandité une étude sur la collaboration avec le secteur privé dans la mise en œuvre de programmes de développement. Le rapport publié en octobre 2010 et intitulé « Private Sector in Development » conclut à l'intérêt et à la nécessité d'augmenter l'engagement du secteur privé et au besoin développer des instruments appropriés pour ce faire. Le rapport souligne que les obstacles à une collaboration accrue résultent souvent de « différences culturelles et administratives ». Le DFID de son côté a annoncé au début de cette année la création d'un nouveau département « Private Sector Department ». Le DFID a annoncé que les détails de sa nouvelle approche seraient publiés au mois de mai 2011. Il n'y a plus de doute aujourd'hui que l'engagement du secteur privé peut être une source importante de potentialités financières et opérationnelles.

Des partenaires incontournables. Dans le domaine de la REDD, sur le terrain, les opérateurs privés et les populations locales sont les principales parties prenantes. Ils peuvent être soit les principaux destructeurs de la forêt soit les principaux défenseurs, selon la manière dont ils seront inclus dans les stratégies. Il est donc indispensable de les « engager » afin qu'ils fassent partie de la solution plutôt que du problème.

Des besoins en capitaux considérables. Les capitaux requis pour réduire de manière significative les émissions de GES résultant de la déforestation et de la dégradation dépassent de très loin ce que l'aide publique au développement (APD) peut mobiliser. Le rapport Eliasch (Eliasch review) commandité par le gouvernement du Royaume Uni et publié en 2008 estime que les financements requis pour diminuer de moitié la déforestation à l'échéance de 2020 sont estimés à 10 à 15 milliards USD par an. Le rapport Eliasch recommande l'inclusion de la réduction des émissions résultant des initiatives forestières dans les mécanismes de marché de la finance carbone et d'autres mécanismes de mobilisation de financements privés en combinant financements nationaux et internationaux, publics et privés. Le Prince de Galles, depuis longtemps préoccupé par les changements climatiques et le rôle qu'y joue la disparition des forêts tropicales a créé en 2007 le

Prince's Rainforests Project (PRP) et a développé un Plan d'urgence pour les forêts tropicales dont un des éléments importants est la promotion de partenariats public-privé. Le PRP a également développé l'idée d'une Obligation pour les forêts tropicales («Rainforest Bond») qui serait à même de financer le Plan d'urgence. Le PRP travaille avec la Banque Mondiale pour développer un tel concept d'obligations. Le recours aux financements privés et aux mécanismes de marché est donc incontournable.

Urgence et durabilité. Si l'on estime que la protection des forêts revêt un caractère d'urgence et une nécessité de durabilité, il faut des stratégies et des acteurs ayant une culture de l'urgence et d'engagement à long terme. L'APD ne répond que rarement à ces nécessités et a donc intérêt à s'associer à des partenaires partageant ces principes.

Le FIP et le secteur privé

Originalité du FIP. Le FIP se distingue de tous les programmes et projets financés au cours des dix dernières années par les IFI en RDC par deux aspects fondamentaux :

- Le FIP se propose d'engager le secteur privé en vue de réaliser des actions et des projets sur le terrain et en vue de mobiliser des ressources supplémentaires. Il se propose de d'établir des relations durables avec des entreprises privées.
- Si les AMD spécialisées dans le financement du secteur privé comme la SFI, le guichet secteur privé de la BAD et la BEI ont une expérience de travail avec le secteur privé, tel n'est pas le cas du FIP en RDC. Il est un des rares projets dans lequel les IFI vont collaborer avec le secteur privé et le financer.
- Le FIP se distingue également par des activités relativement nouvelles en RDC et se propose de promouvoir des montages financiers complexes qui n'ont été utilisées en RDC que dans le secteur des mines. De plus les montages financiers devraient inclure les possibilités de la finance carbone quasiment inconnues en RDC.

Obstacles à l'engagement du secteur privé. Outre le caractère innovant du FIP décrits ci-dessus, un ensemble de caractéristiques de l'environnement ainsi que de nombreux risques sont autant de paramètres qui conditionneront l'engagement du secteur privé. Outre les contraintes et risques liés à l'environnement local auxquels sont confrontées la plupart des entreprises privées en RDC, il faut également tenir compte de résistances liées aux cultures institutionnelles et idéologiques des parties prenantes. Bien que l'intérêt d'engager le secteur soit reconnu et affirmé par les AMD, la résistance au changement des modes opératoires et des instruments utilisés persiste et provoque ce que certains spécialistes appellent une « institutional anxiety ». Or l'engagement du secteur privé nécessite des adaptations des outils, des manières de travailler et des procédures qui sont souvent considérés comme des dogmes intangibles par de nombreuses institutions. Les incompatibilités et les rigidités bureaucratiques nécessiteront des interventions au plus haut niveau de ces institutions. Des « signaux forts » devront être donnés par les hautes instances et les procédures devront être adaptées. Le « temps » devra être considéré comme une ressource aussi importante que les finances. Les obligations de résultat devront primer sur les règles bureaucratiques. Dans ces conditions, la compatibilité avec la culture du secteur privé pourra être assurée. Par ailleurs les méfiances idéologiques vis à vis d'un secteur privé considéré comme égoïste, profiteur, exploiteur et prédateur persistent encore parmi de nombreux fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que parmi la communauté des ONG. Enfin, le fait que des fonds publics puissent bénéficier à d'autres opérateurs que le secteur public et les ONG n'est pas de nature à plaire à ces derniers. Pendant la préparation de la stratégie REDD et du FIP, nous avons assisté à des manifestations explicites de méfiance de la part de certaines ONG et à une participation très réduite du secteur privé. Il y a donc

une méfiance idéologique combinée à une simple compétition pour l'obtention de fonds. Bien que cette méfiance soit souvent justifiée il faut éviter qu'elle ne devienne dogmatique et exclusive. Il existe de nombreuses possibilités de transformer les défis en opportunités et tout en restant vigilant quant à la défense de l'intérêt public, nous connaissons maintenant des modèles collaboratifs qui permettant de lier les intérêts des entreprises privées à ceux des populations locales avec l'appui et l'expertise des ONG. Des actions d'explication et de promotion visant toutes les parties seront indispensables. Il ne s'agira pas seulement de promouvoir la REDD et le FIP il faudra également développer les partenariats dans les quels tous sont gagnants.

Faiblesses du secteur financier. Le secteur bancaire, après une longue période de crises économiques et monétaires entraînant la disparition de certaines banques et une profonde léthargie des survivantes est en pleine expansion depuis les élections de 2006 et actuellement plus de 20 banques sont opérationnelles. Le secteur bancaire procède principalement à des opérations de collecte de dépôts et de gestion de comptes ainsi que des opérations de crédit principalement à court terme de type commercial à faible risque et très haut rendement ainsi qu'à des opérations de change et de transfert.

A l'exception de quelques opérations avec les plus grandes sociétés du pays, peu nombreuses, particulièrement dans le secteur des mines, des télécommunications et des boissons, il y a peu d'intérêt pour des opérations à long terme et aucun intérêt pour des opérations à long terme à risque comme le sont les investissements forestiers ou agro forestiers. Dans le cas de projets financés par l'APD, certaines banques émettent des garanties d'avance et exceptionnellement des garanties de bonne exécution à quelques grandes entreprises de construction.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs :

(i) le manque de fonds propres et autres ressources longues ne permet pas aux banques d'intervenir de manière significative dans les montages financiers complexes pour des projets crédibles dans le secteur des mines par exemples. A fin 2010, le total des fonds propres pour toutes les banques s'élevait à 355 millions de \$US et le total des opérations de crédit à 713 millions de \$US.

(ii) dans les opérations de PME qui seraient accessibles, il y a beaucoup de demandes de crédit mais peu sont acceptées ; soit parce que le projet n'a pas convaincu, soit parce que les capacités de gestion font défaut soit parce que la constitution de garanties est difficile suite à l'insécurité foncière et juridique. Il arrive même que des banques aient un excès de liquidités. D'après plusieurs banquiers, la concurrence les amène à s'ouvrir vers des opérations de crédit plus audacieuses mais toujours à un terme relativement court comme le crédit à l'équipement en faveur d'employés de moyennes et grandes entreprises.

Outre la quasi inexistence de crédits à long terme, les banques admettent ne pas disposer de capacités techniques pour mener de telles opérations. Elles sont également peu informées des possibilités offertes par le « green banking » et de mécanismes tels que le MDP et la REDD+. Les banquiers doutent de la faisabilité de projets « verts » en RDC. Ils n'ont pas de compétences dans la finance carbone et la plupart sont méfiants et ne montrent que peu d'intérêt pour ce secteur.

En général elles ont de nombreuses autres possibilités de gain, rapides et avec des risques limités.

En conclusion, les quatre principaux obstacles aux interventions à LT sont (i) la faiblesse des fonds propres ; (ii) la faible liquidité des interventions ; (iii) les risques (ou manque de garanties) et (iv) les faibles capacités techniques pour ce genre d'opérations.

Les institutions de micro financement quant à elles ont principalement des activités à court et moyen terme et pratiquent des taux d'intérêts inadaptés aux besoins de financement à moyen et long terme.

Dans ces conditions il n'est pas envisageable à court terme d'utiliser les banques comme relais vers le secteur privé par le biais de lignes de financement. Un effort intense de promotion et la mise à disposition d'appuis techniques pourrait faire évoluer la situation.

Stratégie d'engagement du secteur privé

Gestion des risques et obstacles. Dans la section consacrée à l'analyse des obstacles et risques, nous avons prévu des actions en vue de les réduire et mieux les gérer. Il est urgent de préparer un argumentaire démontrant comment les principaux risques seront ou pourront être pris en compte. Exemples : pour les risques politiques, obtenir des assurances de la MIGA ; pour le statut privilégié des projets financés par le FIP, obtenir des assurances du gouvernement ET des bailleurs. Pour les aspects fonciers obtenir des garanties d'enregistrement sécurisé du ministère des affaires foncières. Pour les cas de contestations et litiges prévoir des mécanismes d'arbitrage indépendants, etc.

En vue de réduire les résistances de nature institutionnelle et d'établir un climat de confiance entre parties prenantes, il faudra mener des actions spécifiques selon les partenaires que sont : les fournisseurs d'APD, l'administration, la société civile et les ONG nationales et internationales. Il ne s'agit pas seulement de rassurer et d'encourager des parties prenantes, il s'agit d'en faire des partenaires ayant des objectifs et des intérêts communs.

Stratégie de promotion du FIP

La stratégie de promotion comportera quatre éléments principaux :

(a) **la définition des « produits » qui nécessitent la promotion** : les politiques et les stratégies REDD, le FIP, les potentialités du pays, les projets et les activités que les programmes géographiques se proposent de réaliser.

Notamment : les projets de reboisement et d'agroforesterie, des projets combinant agriculture et reboisement, la transformation de la biomasse, les projets de protection de la biodiversité, les projets d'appui aux collectivités locales, les projets de développement des capacités.

Pour le secteur privé il faudra préparer des projets de divers types : pour certains investisseurs la rentabilité financière devra être démontrée, pour d'autres les projets doivent correspondre à leur politique de responsabilité sociale et environnementale ou encore permettre la réduction de leur empreinte carbone. Dans de nombreux cas, le potentiel de communication que constituera l'investissement constituera un facteur d'évaluation important.

(b) **la détermination des cibles** :

En RDC : (i) les organisations représentatives du secteur privé et les chambres consulaires, (ii) des groupes sélectionnés d'entrepreneurs actifs dans certains secteurs concernés, (iii) des hommes d'affaires individuels ayant des réseaux puissants à l'extérieur, (iv) des grandes entreprises ayant une politique (ou des obligations) de responsabilité sociale et environnementale.

A l'étranger : (i) des grandes entreprises intéressées par l'acquisition de crédits carbone générés par la protection des forêts et/ou ayant des politiques de responsabilité sociale, (ii) des investisseurs intéressés par le processus REDD, (iii) des initiatives comme celle du Prince Charles, (iv) des financiers/leaders d'opinion comme Branson, Bill Gates etc., (v) des institutions de financement spécialisées

(c) les messages et les arguments adaptés aux cibles et spécialement les montages financiers et les partenariats rendus possibles par le FIP.

- Préparer des brochures, DVD, films sur les politiques et stratégies REDD et FIP. (A noter qu'un exercice similaire doit être fait pour les ONG et la société civile)
- Idem pour des projets types
- Organiser des conférences débats pour tester le matériel préparé.

(d) les messages, les messagers et les synergies.

A partir d'un bon matériel de promotion, d'un bon argumentaire concernant les potentiels de profit, les possibilités d'obtention de financements intéressants et les avantages fiscaux ainsi que des analyses réalistes de risques et des moyens de le gérer on peut disposer de bons messages.

Dans le contexte de la RDC et des multiples méfiances entre parties prenantes le choix des messagers est important. En attendant qu'un dispositif institutionnel crédible soit mis en place, la fonction de « promoteur » pourrait être confiée à une structure privée, bureau d'études ou consultant agissant avec l'appui d'une haute autorité et des AMD.

Dans le domaine de la REDD, relativement nouveau en RDC, mais offrant de grandes opportunités, les influences réciproques d'entrepreneurs de la RDC avec des entités plus expérimentées et crédibles de l'étranger joueront un rôle crucial dans le montage de projets d'envergure et constitueront de véritables synergies.

La méfiance de l'entrepreneur de RDC sera atténuée si des partenaires étrangers crédibles montrent de l'intérêt à investir et d'autre part si l'entreprise étrangère peut traiter avec des entités privées de RDC pouvant montrer un track record local, ils seront moins sévères dans leur évaluation des risques. vice versa. L'organisation de rencontres entre décideurs étrangers et de RDC auront une grande influence. Le terrain idéal sera la RDC, ses forêts et ses terres.

L'élaboration d'un plan d'action de qualité et la préparation du matériel requis pour la promotion est une priorité et une urgence. Sa qualité et la rapidité de sa mise en œuvre constitueront les éléments de base de la stratégie de mobilisation de ressources.

1. Institut du Millénaire (MI)



Planification compréhensive de développement national en utilisant le modèle 'Threshold 21' (T21)

Note sur le modèle T21-RDC pour REDD+ et les résultats préliminaires concernant la déforestation

Préparé par Matteo Pedercini et Gunda Zuellich
Millennium Institute, e-mail: gz@millennium-institute.org

1. Modèle T21

Le modèle 'Threshold21' (T21) est un modèle basé sur la méthode de Dynamique des Systèmes qui a été conçu comme un outil pour soutenir la planification nationale du développement.¹ Il permet une analyse dynamique des effets de différentes politiques et de changements structurels sur de différents indicateurs principaux de développement. Il permet donc de faire une analyse intégrée qui prend en compte les liens entre les secteurs économiques, sociaux et environnementaux à moyen et long terme.

Le modèle T21 supporte l'analyse compréhensive et intégrée des défis du développement. Cela inclut l'analyse des problèmes tels que la réduction de la pauvreté, la croissance économique, et le suivi-évaluation des politiques et programmes créés pour résoudre ces problèmes. Grâce à sa structure intégrée et compréhensive, le modèle T21 permet d'analyser dans le même cadre les dynamiques sociales, économiques et environnementales du pays. En particulier, le modèle T21 peut bien supporter l'analyse de plans de développement sur le moyen et long terme, et génère des projections pour presque tous les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le modèle T21 est basé sur la méthode de la Dynamique des Systèmes pour la planification intégrale et participative de développement. Cela veut dire que le modèle :

- intègre les facteurs économiques, sociaux, et environnementaux ;

¹ T21 ne fait pas de prédictions. Aucun modèle ne peut pas faire des prédictions correctes à long terme. Au lieu de cela il génère des scénarios dans le futur qui illustrent différents résultats possibles basés sur un certain nombre d'hypothèses et différentes options de politique, pour aider à estimer leur probabilité et l'impact des politiques.

- représente les éléments importants de complexité – rétroaction (relation de feedback), non-linéarité et retard – qui sont fondamentaux pour la compréhension convenable des questions de développement ;
- est transparent de par sa structure, ses hypothèses, ses équations, et sa base de données, et constitue un outil d'analyse participatif pour atteindre un consensus au niveau des débats sur les politiques ;
- est suffisamment flexible pour être personnalisé à différents utilisateurs qualifiés et sur la base des spécificités du pays;
- simule les conséquences des politiques alternatives à moyen et long terme ;
- permet facilement la comparaison avec le scénario de base et soutient les méthodes analytiques avancées, comme l'analyse de sensibilité et l'optimisation.

2. T21-République Démocratique du Congo

Le développement de chaque modèle T21 commence par la personnalisation d'un cadre de départ pour saisir les enjeux en cours d'analyse. Cette structure générique représente les mécanismes fondamentaux de développement. Ce cadre de départ n'est pas un cadre rigide, mais plutôt un point de départ pour la création d'une structure entièrement personnalisée. De nouveaux modules peuvent être ajoutés selon les besoins de l'analyse et les modules non-requis pour l'analyse peuvent être enlevés.

Pour supporter la stratégie nationale REDD+ 2012-2035 ("stratégie-cadre") avec l'analyse en utilisant le T21-République Démocratique du Congo, il fallait ajouter des structures pour représenter les causes et effets de déforestation et dégradation de la forêt ainsi comme politiques possibles. Dans un processus participatif avec les experts nationaux, le modèle générique était personnalisé et amélioré afin d'intégrer les préoccupations principales liées aux REDD+.

Le T21-République Démocratique du Congo inclut les trois sphères société, économie et environnement. Pour faciliter la compréhension du modèle, chaque sphère est divisée en secteurs, qui incluent plusieurs modules. Le donne un aperçu des sphères, secteurs et modules du T21-République Démocratique du Congo.

- La **sphère société** décrit la dynamique de la population de manière détaillée ; les défis et des programmes de la santé et de l'éducation ; les infrastructures de base ; l'emploi ; et les niveaux de pauvreté et la répartition des revenus. Ces secteurs prennent en compte, par exemple, les interactions entre les revenus, la santé et le taux d'alphabétisation des adultes sur la fécondité et l'espérance de vie, qui déterminent, à leur tour, la croissance démographique. Population détermine la force de travail au fil du temps, et la force de travail affecte l'emploi. L'éducation et la santé, ainsi que d'autres facteurs, influent la productivité de la force de travail et l'espérance de vie. L'emploi et la productivité de la force de travail influent le niveau de la production à partir d'un certain stock de capital.
- La **sphère économique** contient les principaux secteurs de production (agriculture, industrie et services), où la production est caractérisée par des fonctions de production Cobb-Douglas. Les facteurs de production sont les ressources, le travail, le capital, la technologie et un facteur de productivité inclusif. Des questions spécifiques, telles que les mines, le tourisme, la vulgarisation agricole, ou l'élevage, sont normalement inclus dans de sous-modules de la production selon les besoins. Une matrice de comptabilité sociale (MCS) est utilisée pour représenter les flux économiques et d'équilibrer l'offre et la demande dans chacun des secteurs. Le secteur du gouvernement génère des taxes basées sur l'activité économique et

alloue les dépenses par catégorie principale. Les dépenses publiques influent la performance économique globale et la prestation des services publics. Les catégories standard budgétaires du FMI sont employées et les équilibres clés macro sont intégrés dans le modèle. Le modèle aussi représente le commerce, les transactions courantes, les flux de capitaux, et la gestion de la dette.

- **La sphère de l'environnement** suit la pollution créée dans les processus de la production économique. Il estime aussi la consommation de ressources naturelles - à la fois renouvelables et non renouvelables - et peut estimer l'impact de l'épuisement de ces ressources sur la production et d'autres facteurs. Il examine également l'effet de l'utilisation de la terre et leur impact sur d'autres secteurs, tels que la productivité agricole et la nutrition. D'autres questions abordées sont l'utilisation de combustibles fossiles, la dégradation des terres et de l'eau, et les émissions de gaz à effet de serre. Cette sphère est élargie pour tenir compte des préoccupations spécifiques à la déforestation.

3. Résultats préliminaire sur le T21-République Démocratique du Congo

Premièrement, c'est important de souligner que les résultats fournis sont préliminaires. Nous sommes en train de valider le modèle en utilisant les données historiques et la connaissance des experts nationaux et ce processus n'est pas encore terminé comme notamment la recherche et vérification des données est toujours un défi sérieux qui nécessite beaucoup de temps. C'est processus va continuer dans les mois à l'avenir et permettra la validation du modèle et donc la consolidation des chiffres sur la déforestation comme ceux présentés ici.

Deuxièmement, il faut noter, que pour fournir des résultats comparables avec les résultats des autres approches de modélisation, les deux scénarios représentés sont basés sur des tendances similaires à celles des autres modèles d'IIASA et UCL par rapport à la croissance de la population et la croissance du PIB. Cependant, dans la simulation avec T21 le taux de croissance du PIB n'est pas constant pour les 25 années à venir comme proposé dans les hypothèses mais a une tendance à la hausse à cause des diverses boucles renforçantes dans le système. Comme le modèle T21 est un modèle dynamique et intégré, dans le quel le taux de croissance du PIB n'est pas un input exogène, mais est calculé à partir d'une représentation structurelle du processus de production, ces boucles sont prises en compte et produisent un taux qui change au fil du temps. C'est pourquoi le taux de croissance proposé (7% respectivement 10% par an) est achevé comme moyenne pour la période entre 2012 et 2035. Pour achever ces taux de croissance du PIB similaires à ceux utilisés dans les autres modèles, on a introduit des hypothèses optimistes par rapport aux indicateurs de gouvernance. L'analyse avec le T21 montre que des hypothèses très fortes sont nécessaires pour achever les taux de croissance du PIB définis, et en considérant l'histoire du pays, ces hypothèses ne paraissent pas trop réalistes.

De manière similaire, on a introduit dès hypothèse fortes par rapport à l'immigration, au fin d'augmenter la croissance démographique, en ligne avec les hypothèses proposées. En particulier, il faut noter que dans le modèle T21 une forte croissance du PIB comme celle simulée génère une diminution de la croissance de la population dans la longue période, une tendance en contraste avec le haut taux de croissance démographique proposé. Cela résulterait en une baisse de déforestation à cause d'une diminution relative de pression par la population par rapport aux terres agricoles comme aux bois énergie. On a du donc faire l'hypothèse d'une forte immigration pour maintenir un haut taux de croissance démographique.

En conclusion, les pourcentages définis pour les deux scénarios sont donc achevés en moyenne sur la période 2012-2035, mais avec des hypothèses fortes, et parfois contrastantes.

Les résultats de simulation indiquent que la déforestation a une tendance à la hausse pour les deux scénarios. En outre, les simulations montrent aussi que la différence entre les deux scénarios augmente au fil du temps. La différence dans le niveau de déforestation dans la longue période obtenue pour les deux scénarios est en moyenne de 1,2%. Pendant que le scénario avec le taux de croissance de la population de 2,6% pour la période 2030-2035 produit un taux de déforestation en moyenne de 0,42% par an pour la période 2012-2035, c'est 0,415% pour l'autre scénario. Cela est obtenu comme la somme de déforestation pour la conversion à terre agricole, à terre de lotissement, ainsi que causé par l'utilisation d'énergie bois et l'exploitation artisanale du bois. L'effet cumulatif global sur le niveau de forêt est de 140.000 ha de forêt en moins dans le scénario avec le taux de croissance pour la population plus élevé par rapport à l'autre scénario. Ça veut dire que la forêt qui selon FAO occupait la superficie de 160 millions ha en 1990 et de 154 millions ha en 2009 est réduit à 138,68 millions ha respectivement 138,82 millions ha en 2035 selon des scénarios effectués.

2. Institut International pour l'Analyse des Systèmes Appliquée (IIASA)

D.R. CONGO STRATEGIE REDD+

Scénarios de référence pour la RDC: résultats préliminaires IIASA
Laxenburg, 12.11.12

Aline Mosnier, Géraldine Bocquého, Michael Obersteiner, Petr Havlik

Méthode

GLOBIOM est un modèle développé par l'IIASA mettant en relation usage des sols (forêt non exploitée, forêt exploitée, agriculture, pâturages, autres espaces naturels) et activité économique pour trois secteurs : agriculture, élevage, exploitation forestière (modèle d'équilibre partiel). Il s'agit d'un modèle mondial spatialement explicite, qui prend en compte les échanges commerciaux entre pays mais permet une analyse par région, sous-région, ou à une échelle plus fine encore. A partir de la situation observée en 2000, et en fonction d'un faisceau d'hypothèses sur l'évolution de la demande, les changements technologiques et éventuellement les politiques publiques mises en place, le modèle évalue les changements d'usage des sols probables par pas de temps de 10 ans. Les répercussions de ces changements sur la production agricole et forestière, les prix des produits (y compris biocarburants), les flux entre pays, et les émissions de gaz à effet de serre sont également quantifiées.

Pour appuyer la stratégie-cadre REDD de la RDC, nous évaluons l'impact de trois scénarii de référence sur la déforestation et dégradation des forêts à l'échelle de la RDC à l'horizon 2040. Les

hypothèses retenues pour ces trois scénarii pour la période 2010-2040 sont résumées dans le tableau suivant :

	CNREDD 1	CNREDD 2	IIASA
RD Congo			
PIB*	+10% par an	+7% par an	Même source que pour le reste du monde
Population*	+3% par an entre 2010 et 2020 +2,8% par an entre 2020 et 2030 +2,6% par an entre 2030 et 2040	+3% par an entre 2010 et 2020 +2,9% par an entre 2020 et 2030 +2,8% par an entre 2030 et 2040	Même source que pour le reste du monde
Rendements agricoles*** (cultures, hors cultures agro-industrielles)	+100% entre 2010 et 2040	+70% entre 2010 et 2040	Taux de croissance historique 1990-2006
Production agricole (cultures, hors cultures agro-industrielles)	+4% par an entre 2010 et 2020 +7% par an entre 2020 et 2040	+2% par an entre 2010 et 2020 +3% par an entre 2020 et 2030 +4% par an entre 2030 et 2040	
Surface agro-industrielle	<i>en 2040 (situation de 1960)</i>		
Reste du monde			
PIB	Prévisions LEPII/IPTS (modèle POLES)		
Population	IIASA		
Production agricole	Pas de contrainte spécifique		
Rendements agricoles	Prévisions IIASA/IFPRI		

* les hypothèses sur la croissance du PIB, de la population et des rendements s'appliquent également aux autres pays du Bassin du Congo

** les gains de productivité dans le secteur de l'élevage sont considérés comme nuls en RDC sur la période 2010-2040

+4% : ces contraintes n'ont pas encore été intégrées mais ont été calculées de manière endogène par le modèle

Pour la période 2000-2010, nous utilisons les valeurs historiques fournies par le Fond Monétaire International dans le cas du PIB et de la population, et par la FAO dans le cas des rendements. L'évolution du PIB et de la population va affecter la demande en produits agricoles et en produits du bois, qui va à son tour affecter la production en RDC et les flux de commerce de la RDC. Nous prenons également l'impact des infrastructures routières planifiées sur la période 2010-2020 sur les couts de transport internes.

Résultats

Tableau 1 : Taux de déforestation brute annuelle moyenne calculée par GLOBIOM

	2000-2010	2010-2020	2020-2030	2030-2035
IIASA	0.34%	0.46%	0.42%	0.43%
CNREDD1	0.34%	0.45%	0.38%	0.39%
CNREDD2	0.34%	0.42%	0.38%	0.39%

La déforestation calculée par le modèle pour la période 2000-2010 en RDC est proche de celle observée sur la période avec un taux de déforestation annuel moyen calculé de 0.34% contre un taux de déforestation annuel moyen observé de 0.32% entre 2000 et 2005 (Etat des Forêts 2010). D'après les premières estimations du modèle, le taux de déforestation annuel moyen devrait augmenter jusqu'à 0.42% ou 0.46% selon les scénarios sur la période 2010-2020 pour ensuite redescendre autour de 0.4% à l'horizon 2035, ce qui reste assez faible. On remarque aussi que les différences sont faibles entre les scénarios bien que l'impact de différentes hypothèses sur la croissance économique soit significatif sur la consommation alimentaire, celle-ci étant bien supérieure dans le scénario CNREDD1. Toutefois, dans les scénarios que nous avons mis en œuvre, la croissance des rendements

agricoles va de pair avec une plus forte croissance économique ce qui tend à annuler les différences entre les scénarios : plus la croissance économique est forte, plus la demande est forte, plus la production agricole augmente mais plus les rendements augmentent ce qui n'aboutit donc pas à une utilisation des terres forcément plus élevée. Dans le scénario CNREDD1, d'après nos résultats la production en volume de cultures augmente environ à un taux annuel de 7% par an de 2010 à 2020 et de 4% par an après tandis qu'elle augmente un peu moins rapidement dans le scénario CNREDD2 avec un taux de croissance annuel moyen de 6.5% par an entre 2010 et 2020 et de 3.5% par an après. L'impact sur la production agricole va donc dans la même direction qu'anticipe dans la formulation des scénarios mais il est moins différencié que prévu entre les scénarios. Les surfaces de palmiers à huile triplent entre 2000 et 2030 dans les deux scénarios.

La déforestation anticipée par le modèle entre 2010 et 2035 reste relativement faible bien qu'elle soit en augmentation par rapport au taux historique. Ce sont les premiers résultats obtenus avec une nouvelle version du modèle, ils ont donc encore susceptibles de changer jusqu'à ce que l'on dispose de la version définitive du modèle pour la RDC. Ils doivent donc être considérés avec prudence tandis que l'analyse des résultats se poursuivra dans les prochaines semaines.

Forces

Les principaux avantages du modèle GLOBIOM pour essayer d'établir des niveaux de référence pour les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts sont : i) la représentation détaillée de l'utilisation des terres (calcul des potentiels de production sur la base des caractéristiques biophysiques et calcul du contenu carbone spécifique au type de végétation, grâce à des modèles annexes de croissance des végétaux), ii) la prise en compte des principaux moteurs de la déforestation au niveau spatial, à l'échelle nationale et mondiale, iii) la spatialisation des résultats qui permettent d'identifier les zones nécessitant une action prioritaire. L'approche repose sur la collecte d'informations pertinentes pour l'usage des terres, à l'échelle spatiale la plus fine possible (bases de données SIG), afin de prendre en compte l'hétérogénéité des terres, un aspect souvent négligé ou traité de façon très approximative dans les autres modèles.

Les premières estimations des émissions dues à la déforestation dans le Bassin du Congo – y compris RDC – ont été réalisées en 2010 à l'horizon 2030. Depuis, le modèle a été amélioré avec : i) l'intégration de l'élevage, ii) la mise à jour des cartes d'utilisation des terres (dernière carte éditée dans l'Etat des Forêts 2010), iii) la révision des données de base sur l'agriculture et le bois de chauffe, iii) l'amélioration de la représentation des principaux moteurs de la déforestation en RDC. Une partie de ces données et des nouvelles hypothèses ont été discutées avec des experts nationaux de la RDC en mars et octobre 2012. Nous avons notamment produit des cartes de répartition de la production pour 14 cultures en RDC au niveau de chaque unité de simulation (entre 10x10km et 50x50km).

En ce qui concerne le troisième point, les améliorations portent principalement sur la représentation de la collecte du bois de chauffe, de l'agriculture de subsistance, et des forêts protégées ou exploitées.

Le bois de chauffe peut maintenant provenir de trois différentes sources: les résidus de l'exploitation des forêts, la collecte dans des forêts non exploitées, et la collecte sur les terres de jachère des systèmes agricoles itinérants. Le taux de prélèvement pour les deux dernières sources dépend de la densité de population et est ajusté pour chaque période en fonction des projections de population

au niveau 50x50km. Les émissions dues à ces prélèvements sont comptabilisées dans les émissions totales.

Des améliorations ont également été apportées à la représentation de l'agriculture de subsistance. En RDC l'agriculture de subsistance est caractérisée par des rotations avec le plus couramment des temps de jachères de 4 à 6 ans après deux années de culture. A l'heure actuelle l'agriculture congolaise n'utilise quasiment pas d'intrants (engrais, pesticides, etc.) et elle est très peu mécanisée. Les principaux gains de productivité qui sont envisagés à moyen terme dans l'agriculture en RDC proviendraient principalement de l'utilisation de semences améliorées. Par conséquent, les gains de productivité dans le modèle sont uniquement introduits par des hypothèses de changement technologique exogènes en RDC.

Limites et Perspectives de consolidation

Malgré les efforts déjà réalisés pour adapter le modèle GLOBIOM aux spécificités de la RDC, l'équipe de modélisateurs de GLOBIOM travaille à l'amélioration continue du modèle pour rendre les estimations des émissions dues à la déforestation en RDC de plus en plus réalistes. C'est le principal objectif du projet REDD-PAC qui a été lancé cette année en collaboration avec la COMIFAC pour une durée de 4 ans.

Le premier point d'amélioration concerne la représentation des différents systèmes de production pour les cultures, l'élevage ou la forêt afin de pouvoir mieux capter les dynamiques d'intensification ou non de l'usage des terres dans les prochaines décennies en RDC. Un aspect important est la durabilité de certains systèmes de production à travers l'impact sur le potentiel de production dans le futur. Un autre aspect est le coût de production dans chaque système. Les données techniques et économiques relatives aux plantations agro-industrielles sont les plus imparfaites actuellement dans le modèle. Le café ne figure pas encore dans le modèle mais une collaboration est en cours avec le CIAT en Colombie.

Le deuxième point correspond à la prise en compte du degré effectif d'application de la loi. En effet, cela a un impact important sur l'efficacité des aires forestières protégées et l'intensité de l'exploitation forestière informelle, deux phénomènes ayant potentiellement des répercussions sur l'étendue de la déforestation.

Le troisième point est relatif à la représentation d'un autre moteur de la déforestation, l'exploitation minière. Cependant, les données disponibles sur le lien entre mines et déforestation, et sur les ouvertures de nouvelles mines dans le futur sont très rares.

Enfin, nous disposons aujourd'hui d'un recul suffisant pour conduire une validation complète des résultats du modèle pour la période 2000-2010. Les résultats seront comparés avec les changements d'usage des sols, les prix, les productions, et les flux commerciaux effectivement observés. Cependant le manque de statistiques actualisées en RDC est un obstacle majeur pour conduire cet exercice.

3. Université Catholique de Louvain (UCL)

Modélisation de la déforestation en République Démocratique du Congo à l'horizon 2035 en appui de la définition d'un niveau de référence des émissions

Earth and Life Institute – Environment - Université catholique de Louvain (Nov. 2012)

1. Note préliminaire

Le contenu des lignes qui suivent constitue une version extrêmement préliminaire des premiers résultats de l'effort de modélisation réalisé par le Groupe de Recherche en Environnement et Géomatique de l'Earth and Life Institute de l'Université catholique de Louvain. Certains axes de modélisation définis dans ce document sont dès lors susceptibles d'être modifiés d'ici le produit final attendu de cet effort de modélisation.

2. Brève description du modèle

Le modèle de déforestation retenu par l'UCL dans le cadre de cette modélisation est un modèle défini spécifiquement pour la République Démocratique du Congo. Le modèle ne porte pas à ce jour d'acronyme particulier. Il s'agit d'un modèle spatialement explicite localisant la déforestation prédite à des échelles spatiales encore à définir se situant dans une fourchette allant de 1 à 50 km. La résolution spatiale finale pour cette modélisation sera définie à l'issue d'une calibration à venir. La rationalité du modèle est de partir des observations passées et des pratiques actuelles qui sont modélisées en vue de prédire la quantité et la localisation de la déforestation future.

Le modèle de déforestation s'alimente notamment des résultats produits par l'UCL dans le cadre d'une étude précédente portant sur l'analyse quantitative des moteurs de la déforestation en République Démocratique du Congo, pour les périodes 1990-2000-2005. Le rapport final de cet étude a été rendu à la CN-REDD en Novembre 2011.

3. Réalisations du modèle

Sur base d'une évolution tendancielle ou sur base des scénarii plausibles, les causes identifiées de la déforestation sont mobilisées en vue de prédire les zones probables de déforestation future à des pas de temps définis. En plus du scénario tendanciel, deux scénarios ont été modélisés dont les hypothèses majeures sont :

Scénario 1 :

- Démographie: +3% entre 2010 et 2020, +2,8% entre 2020 et 2030, +2,6% entre 2030 et 2035
- Croissance annuelle secteur agricole: +4% entre 2010 et 2020, +7% entre 2020 et 2035

Scénario 2 :

- Démographie: +3% entre 2010 et 2020, +2,9% entre 2020 et 2030, +2,8% entre 2030 et 2035
- Croissance annuelle secteur agricole: +2% entre 2010 et 2020, +3% entre 2020 et 2030, +4% entre 2030 et 2035

Les superficies potentielles de déforestation sont donc extraites pour chaque pas de temps de la modélisation, sur base desquelles des taux de déforestation peuvent être extraits.

4. Résultats préliminaires

Les résultats préliminaires de cet effort de modélisation ont été transmis à la CN-REDD sous forme d'un fichier Excel présentant l'évolution annuelle prédite de la superficie forestière pour la période allant de 2010 à 2035. Quelques-uns de ces résultats sont illustrés ci-dessous pour des pas de 5 ans. Les résultats fournis à la CN-REDD n'ont pas été discutés du fait des contraintes de temps.

Tableau 1. Evolution prédite des superficies forestières en RDC (en km²) – Source : Modélisation UCL/Résultats préliminaires non validées

Année	2015	2020	2025	2030	2035
Scénario tendanciel	1.540.135	1.517.619	1.494.080	1.469.907	1.445.396
Scénario 1	1.537.207	1.509.404	1.478.990	1.444.524	1.407.336
Scénario 2	1.537.207	1.509.404	1.478.082	1.442.175	1.401.958

5. Limitations du modèle

Le modèle utilisé pour cet exercice de modélisation doit être calibré et validé. Ce modèle doit aussi être confronté à d'autres exercices de modélisation existant (MI, IIASA), en vue d'évaluer la pertinence de certaines hypothèses quant aux estimations de l'évolution du couvert forestier.

S'agissant par ailleurs d'un modèle spatialement explicite, la localisation des zones probables de déforestation futures devra faire l'objet d'une évaluation par des experts nationaux.

Les scénarios utilisés doivent être consolidés et mieux évalués.

Appendice 5 : Activités par zones agro-écologiques et par types d'agriculture

Stratégie par types de couverts forestiers actuels	Zones moyennement (20-100 hab/km2) et faiblement peuplées	Zone péri-urbaine et zones rurales densément peuplées (+ de 100 hab/km2)
<p>Zone de savane arbustive et de savanes herbeuses <i>Avantage comparatif au manioc, maïs, légumineuses, café</i></p> <p>Stratégie : Orientation des investissements agriculture en savane, avec appui à l'intensification Zone privilégiée du développement agricole de sécurité alimentaire (agriculture vivrière et élevage) et pour l'exportation (ex : palmier à huile en zone favorable, café). Agriculture industrielle orientée autant que possible en savane, de même que la petite agriculture commerciale Elevage sur les savanes herbeuses exclusivement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les feux de brousse et leur calendrier ; • Mise en défens et PSE ; • Développement des cultures pérennes sur jachère arbustive; • Agroforesterie avec valorisation par le manioc/maïs, le charbon de bois et l'apiculture ou les cultures de sous-bois en 3^{ème} et 4^{ème} années. • Favoriser l'association agriculture/élevage (utilisation des déjections animales et transfert de fertilité pour amélioration des rendements) avec contrôle impératif de la divagation du bétail ; • Localiser les exploitations intermédiaires et grandes au-delà du cercle des 10 km des agglomérations urbaines <p>Développer les exploitations intermédiaires et grandes le long des axes principaux et les entretenir</p>	<p>Mêmes activités que pour les zones moyennement et faiblement peuplées, avec l'ajout de préoccupations spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation foncière : Favoriser les processus d'appropriation privée du foncier rural • Favoriser la transformation (objectif : augmenter la valeur ajoutée de la production) <p><i>Risques dans les zones densément peuplées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Geler les terres à haute valeur d'emploi et de sécurité alimentaire par le biais des reboisements forestiers ;
<p>Zone de forêt dense humide et de plaine</p> <p>Avantages comparatif au profit des cultures pérennes</p> <p>Stratégie : Appui à l'amélioration des techniques agricoles et au développement des cultures à haute valeur ajoutée et génératrices d'emploi et de revenu, en substitution partielle à l'agriculture itinérante, conditionné au respect d'un plan de zonage réalisé au préalable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter vers les cultures pérennes dans le cadre strict de plans de zonage : • Dans les zones à forêts primaires où il y a manque de terres agricoles et où il existe des forêts primaires à préserver, orienter l'agriculture vers des formes les moins destructrices possibles. • Appuyer de manière conditionnée les réseaux commerciaux des produits vivriers issus de l'agriculture sur brûlis • Appuyer l'émergence de structures commerciales d'achat et de transformation des productions des cultures pérennes, conditionnées aux pratiques d'agriculture durable. <p><i>Risque :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • effet rebond (ELEVE) • Fluctuation à la baisse des prix des cultures pérennes (forte élasticité) <p>Organiser un débat et des études pour clarifier la ligne de conduite sur les cultures pérennes vis-à-vis de la REDD+</p> <p>Parmi les pistes à examiner pour palier les risques figurent le recensement, la réhabilitation et la relance des anciennes plantations.</p>	<p>Développement de l'agroforesterie dans les zones de forêts dégradées et de proximité des villages et des villes pour approvisionnement en bois énergie et alimentation des villes de proximité.</p>

Stratégie par types de couverts forestiers actuels	Zones moyennement (20-100 hab/km2) et faiblement peuplées	Zone péri-urbaine et zones rurales densément peuplées (+ de 100 hab/km2)
<p>Zone de forêt de montagne</p> <p>Avantages comparatif sols riches, climat tropical tempéré par l'altitude, toutes cultures possibles</p> <p>Stratégie : Appui à l'amélioration des techniques agricoles et au développement des cultures à haute valeur ajoutée et génératrices d'emploi et de revenu, en substitution partielle à l'agriculture itinérante, conditionné au respect d'un plan de zonage réalisé au préalable ; Intensifier l'agriculture et l'élevage en zone densément peuplée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter vers les cultures pérennes dans le cadre strict de plans de zonage : • Dans les zones à forêts primaires où il y a manque de terres agricoles et où il existe des forêts primaires à préserver, orienter l'agriculture vers des formes les moins destructrices possibles. • Vulgariser les cultures en terrasses • Appuyer de manière conditionnée les réseaux commerciaux des produits vivriers issus de l'agriculture sur brûlis • Appuyer l'émergence de structures commerciales d'achat et de transformation des productions des cultures pérennes, , conditionnées aux pratiques d'agriculture durable. . <p><i>Risque :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • effet rebond (ELEVE) • Fluctuation à la baisse des prix des cultures pérennes (forte élasticité) <p>Organiser un débat pour clarifier la ligne de conduite sur les cultures pérennes vis-à-vis de la REDD+</p> <p>Parmi les pistes à examiner pour palier les risques figure la Réhabilitation et la relance des anciennes plantations.</p>	<p>Très forte pression sur les terres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de terroir (bonne répartition des types d'activités dans le paysage agricole : avec réserve forestière et de pâturage) – Reboisement dans les terres marginales. • Sécurisation foncière • Intensification agricole y compris avec engrais vert et, lorsque cela s'avère nécessaire et économiquement soutenable, engrais minéral en micro-doses, et association agriculture/élevage, intensification de l'élevage et agroforesterie intensive ; • Recherche de valeur ajoutée à la ferme (transformation,) • Gestion intégrée de la fertilité des sols • Irrigation • Maraichage
<p>Zone de forêt claire et prairies herbacées</p> <p>Avantages comparatif : vocation agro-pastorale + Altitude/</p> <p>Stratégie : favoriser le développement de l'élevage familial en zone herbeuse. L'agriculture vivrière de proximité dans les savanes Production de légumineuses autour des centres urbains. Contrôler la gestion des feux sur forêts à chenille.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de terroir avec comme objectif premier le contrôle des feux et la divagation du bétail ; • Agroforesterie, apiculture et cultures de sous bois, Régénération Naturelle Assistée ou mise en défens simple, mise en réserve partielle des galeries forestières • Développer les formes (non-agricoles) de valorisation de la forêt claire : chenilles (implique des brûlis, mais brûlis localisés) • Agriculture de forêt claire dégradée et de savane arbustive et de savane non-trop sablonneuse (mil, sorgho, arachide) • Développer les cultures de bas-fond et de terrasse des rivières • Développer la pisciculture comme alternative de revenus et de sécurité alimentaire. <p><i>Risque principal :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Brûlis de jachère arbustive et de forêt claire incontrôlé pour l'élevage et les chenilles 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture vivrière intensifiée (agroforesterie) protection des galeries forestières, pisciculture, pêche et maraichage pour les marchés de proximité,

ACTIVITES PAR TYPE D'AGRICULTURE		
AGRICULTURE ET ELEVAGE FAMILIAL	AGRICULTURE COMMERCIALE A PETITE ECHELLE	GRANDE AGRICULTURE ET ELEVAGE COMMERCIAL
<ul style="list-style-type: none"> • Structuration communautaire, zonage et renforcement des capacités en pré-requis • Priorité à la diffusion générale du matériel végétal amélioré par réseau d'agri multiplication • Développer la fourniture d'intrants via les structures communautaires et privées ; • Développer les cultures pérennes familiales à but commerciaux et d'autosuffisance alimentaire ; • Développer les modèles agroforestiers intégrant les cultures pérennes et les activités à cycle long (apiculture, mfumbwa etc.). • Démonstration, expérimentation, diffusion des techniques d'amélioration et de reconstitution de la jachère, (mise en défens, RNA, engrais vert et d'agroforesterie) • Développer des systèmes d'agriculture-élevage, en maîtrisant les calendriers de brûlis • Mettre en place des systèmes commerciaux adaptés notamment pour les cultures pérennes. • Développer les capacités de stockage et de transformation des produits ; • Développer Crédit agricole • Renforcer les capacités des structures d'encadrement agricole • Développer la recherche action orientée vers l'impact des pratiques actuelles et l'innovation technique et sociale sur l'atténuation des émissions de carbone et la dégradation déforestation des forêts • Développement et diversification des activités génératrices de revenu. (pêche, apiculture, artisanat, etc.) • Contrôle et gestion de la pêche <p><i>Risques : Effet rebond si l'opportunité d'une extension en forêt est plus importante que les paiements de service environnementaux ou la perspectives du paiement carbone.</i></p>	<p>IDEM : zonage, structuration communautaires professionnelle, avancées juridiques (foncier...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier pôles de développement de l'agriculture intermédiaire orientée vers les marchés urbains • Orienter ces agriculteurs vers des cultures de rente et la demande des marchés (élevage, glucides de base, légumineuses, etc.) • Identifier les opérateurs d'appui pour accompagner les petits agriculteurs, entrepreneurs et investisseurs urbains agricoles, selon modèles type <i>nucleus estate</i> (pôle de développement autour d'un professionnel d'achat et d'appui), <i>contract farming</i> (agriculteurs sous contrat d'achat avec un opérateur) • Mettre en place le cadre contractuel nécessaire au développement des relations entre les opérateurs d'appui et les petits exploitants • Mettre en place un cadre fiscal incitatif & favorable ; lutte contre tracasseries et fiscalité illégale ; • Appuyer (<i>formation, appui-conseil sur le montage et rentabilité du business-plan, accès aux financements, accès aux marchés d'exportation, mise en réseau</i>) les opérateurs intermédiaires pour qu'ils puissent délivrer les services suivants: formation technique et de gestion comptable et financière, commercialisation (contrôle qualité, regroupement, organisation des marchés, transport, entretien des routes, stockage et 1^{ère} transformation, ...), la transformation, marketing, accès au crédit et aux services bancaires, approvisionnement en intrants, sécurisation foncière, organisation professionnelle, PSE, S&E (notamment sur suivi des proxys carbone). • Développer les labels (agri bio, commerce équitable, provenances) <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Effet rebond / Contournement normes mise en valeur</i> • <i>Accords déséquilibrés entre opérateurs et paysans car asymétrie de l'information, position monopolistique</i> • <i>Tracasseries</i> 	<p>Développement maîtrisé de la grande agriculture:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les types de culture à meilleur potentiel et à avantage comparatif en RDC, et définir des stratégies de production compatibles avec les objectifs du DCSRP, et identifier les potentiels impacts en termes de Dégradation de la forêt et de Déforestation DD ; • Identification des zones favorables à l'agriculture et élevage commercial dans le cadre de l'aménagement du territoire (par type de culture, entre différents types de culture) afin de définir les meilleurs compromis possibles avec la lutte contre la déforestation (modélisation) ; • Définir un cadre incitatif pour l'investissement agricole d'envergure dans les zones les plus favorables et de moindre impact sur la déforestation ; intégrer ce cadre incitatif dans les politiques d'équipement (choix des routes prioritaires, etc.) ; intégrer dans ce cadre incitatif des éléments d'intensification et de durabilité des techniques de production agricole et d'élevage. • Identifier et créer un registre des anciennes plantations non mises en valeur (hévéa, palmier à huile, café, etc.) et orienter les investisseurs vers leur réhabilitation ; • Définir des cahiers des charges pour la gestion technique durable des exploitations agricoles par les concessionnaires, et en précisant les clauses d'emploi et sociales au bénéfice des populations locales, et éventuellement l'agrégation de petites exploitations limitrophes dans le cadre de contrats équitables.

**Mobiliser et impliquer les Parlementaires dans la REDD
(Partenariat avec GLOBE International).**

Sommaire

Introduction1
Pourquoi impliquer les Parlementaires ?.....2
Nécessité d'un dialogue entre l'exécutif et le parlement.....2
Partenariat avec Globe International, quelle plus-value et quel résultat ?.....3

Introduction

La République Démocratique du Congo vient de se doter d'une stratégie-cadre nationale REDD. Celle-ci doit s'accompagner d'un cadre, tant institutionnel que juridique, pour sa mise en œuvre. La définition d'un tel cadre nécessite l'implication de divers acteurs dont les législateurs.

En effet, un des enjeux est donc de définir un cadre de mise en œuvre adéquat et crédible pour REDD en RDC. Ces arrangements institutionnels et légaux devront ainsi permettre une administration efficiente des politiques REDD (minimisation des coûts d'administration) avec une capacité de mise en œuvre à la hauteur des enjeux (capacité d'absorption des flux financiers REDD). Ils positionneront REDD au cœur du dispositif de gouvernement du pays, réduiront et maîtriseront les risques de corruption tout en inspirant la confiance des investisseurs et en sécurisant la valeur des réductions d'émissions produites en RDC.

Un tel travail exige donc l'implication du législateur afin notamment d'examiner la législation nationale et les institutions existantes, et l'identification des contraintes et des pistes d'harmonisation pour la mise en œuvre de REDD, y compris dans des domaines d'intérêt direct comme le foncier, l'aménagement du territoire, l'agriculture, le développement rural, l'énergie, le droit des affaires, les infrastructures, la fiscalité, le droit d'exploitation des ressources naturelles, la gestion de l'information géographique, la gestion de l'information socio-économique, la gestion de l'information environnementale, etc. Il s'agit donc de construire tout l'arsenal juridique et normatif adapté à REDD ainsi qu'un cadre institutionnel s'y rapportant.

La plus-value de l'action parlementaire en termes de gouvernance:

- résorber le problème de la gouvernance lié au processus REDD et à la gestion des ressources naturelles (prévenir la corruption, la gérer au travers du contrôle parlementaire, l'harmonisation de la législation et l'adoption de textes sur la REDD)
- construire une économie à faible taux d'émission de carbone et qui favorise le développement durable;
- soutenir les politiques publiques pour l'éradication de la pauvreté.

Le Parlement est donc incontournable dans la mise en œuvre du processus REDD dans lequel le Pays s'est engagé depuis 2009 dans une phase préparatoire, car il intervient en amont en définissant une législation qui encadre les différentes activités et en aval par un contrôle parlementaire.

Pourquoi impliquer les Parlementaires ?

À ce jour, on constate un engagement limité des législateurs dans les discussions au niveau national et international sur la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD). Or, il est évident que la mise en œuvre de REDD ne peut être envisagée sans l'apport majeur du Parlement.

Les Parlementaires réunis à Rio de Janeiro à l'occasion de RIO+20 ont adopté un Protocole dans lequel il est rappelé le rôle des législateurs dans :

- l'élaboration, l'approbation et la surveillance de l'application de la législation nationale ;
- la supervision de la performance du Gouvernement,
- l'approbation des budgets et des comptes nationaux,
- la promotion du débat sur le développement durable et la justice sociale, et
- la promotion de la diplomatie parlementaire sur les questions de développement durable.

En effet, la préparation et la mise en œuvre de REDD doit passer par la mise en place et l'adaptation d'une architecture institutionnelle et normative robustes. Ceci exige une participation soutenue du législateur et de toutes les parties prenantes. Ainsi, l'apport du législateur consistera à :

- Évaluer, adopter ou modifier la législation pertinente,
- Examiner la politique et les budgets du gouvernement, afin de garantir que les finances de REDD sont gérées de manière transparente et que le risque de corruption est sécurisé, et
- Superviser l'application des garanties sociales et environnementales.

Comme avec d'autres pays forestiers en développement, le développement politique de REDD en République démocratique du Congo (RDC) a été mené principalement par le Gouvernement, en consultation avec la société civile et la communauté des donateurs internationaux. Jusqu'à présent, les décisions politiques s'appuient seulement sur un décret et quelques arrêtés ministériels. Il reste donc à construire tout l'arsenal juridique et normatif adapté à REDD ainsi qu'un cadre institutionnel s'y rapportant. Ceci nécessite une forte implication du législateur notamment en développant un dialogue constructif avec l'exécutif.

Nécessité d'un dialogue entre l'exécutif et le législatif afin de promouvoir la REDD

Si le législateur a pour mission de voter les lois et de contrôler l'action de l'exécutif, ce dernier par contre est notamment chargé de définir la politique de la nation et en assumer la responsabilité (art 91 Constitution de la RDC) ainsi que d'appliquer les Lois. Un dialogue entre ces deux institutions est donc important pour les raisons suivantes :

➤ *De façon globale*

La Constitution réserve toute une section sur les rapports entre le Parlement et l'exécutif. On peut relever notamment que:

- Le Gouvernement sait faire des propositions de Lois au Parlement;
- Le Gouvernement peut solliciter l'autorisation du Parlement afin de prendre des ordonnances-lois en cas d'urgences (art 129 de la Constitution),
- Le Parlement dispose d'un moyen de contrôle sur l'exécutif (art 138), etc.

Bref, ces différentes actions prises comme exemple supposent un dialogue entre les deux Institution tant pour la bonne marche de l'Etat que pour plus de contrôle parlementaire.

➤ *De façon spécifique dans le cadre de la REDD*

La mise en œuvre de ce mécanisme impose les pré-requis suivant:

- Développer un système de mesure des émissions de GES liées à la DD,
- Développer/négocier un scénario de référence,
- Développer une stratégie nationale REDD et,
- **Développer un cadre de mise en œuvre (règlements, lois, structure de gestion).**

Ce dernier pré-requis ne peut se réaliser sans le concours du Parlement.

En outre, dans le Protocole des législateurs de RIO, il y a réaffirmation :

- de la volonté commune de construire une économie à faible taux d'émission de carbone et qui favorise le développement durable ;
- de la volonté des législateurs de renforcer la gouvernance pour le développement durable au niveau international, régional et local,
- de la volonté du législateur de soutenir les politiques publiques pour l'éradication de la pauvreté.

Ces différentes affirmations ne pourraient se concrétiser que si le législatif et l'exécutif travaillent main dans la main et de façon complémentaire. L'exécutif offrirait au Parlement la matière technique ainsi que des informations sur l'évolution des négociations au niveau International. Alors que le Parlement assurerait de façon efficace son contrôle parlementaire, d'une part, et voterait des lois techniquement robustes à la hauteur des enjeux REDD et des ambitions du Pays, d'autre part.

Partenariat avec Globe International, quelle plus-value et quel résultat ?

Le réseau Globe International

La communauté parlementaire de GLOBE International (GLFI) vise à renforcer la capacité législative et les fonctions de contrôle des parlementaires dans les pays forestiers en développement dans le but de soutenir les efforts pour réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris en assurant la promotion de la

gestion durable des forêts (GDF). L'initiative travaille directement avec les législateurs supérieurs afin d'améliorer la gouvernance forestière, l'application des lois, le contrôle financier, la reddition de comptes et de la coordination des politiques. Le GLFI a débuté en mai 2011 et comprend quatre programmes nationaux: le Brésil, la République démocratique du Congo, l'Indonésie et le Mexique.

Dans chaque pays, le GLFI opère par le biais du chapitre GLOBE national, qui est composé de législateurs intéressés aux questions de l'environnement, du changement climatique et du développement. Chacun des quatre programmes nationaux est coordonné en partenariat avec les parlementaires et vise à répondre à leurs besoins et intérêts. Comme dans les trois autres pays GLFI, GLOBE vient de se doter d'un un chapitre RDC.

Rôle du partenariat et contributions des parties

Le développement d'un programme de réformes législatives et de renforcement des capacités des parlementaires pour la mise en œuvre REDD+ devra se pencher sur le large éventail de défis décrits ci-dessus. De nouvelles dispositions légales et réglementaires sont nécessaires tant sur les éléments « cœurs » de la mise en œuvre de REDD que sur les éléments transversaux à plus long terme.

Engager les législateurs sur ces sujets REDD + est essentiel pour atteindre les réformes législatives justifiées par la mise en œuvre de la REDD+. Dans ce contexte, l'objectif d'un partenariat entre GLOBE International et la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD) est de promouvoir l'appropriation parlementaire d'un programme de réformes législatives pour le succès de la mise en œuvre de la REDD+, toute en prenant compte du fait que l'approbation effective d'un cadre juridique pour la REDD+ dépendra surtout des circonstances politiques sur place et de l'engagement des parlementaires congolais.

Le partenariat en cours porte sur les activités de 2012 et début 2013, et pourra être prolongé par la suite au regard des résultats atteints et des motivations des partenaires.

La CN REDD assure le pilotage d'ensemble du chantier de mise en œuvre du cadre légal et institutionnel pour REDD. Il suit l'évolution et participe aux travaux engagés par GLOBE, en s'assurant du respect des objectifs et résultats attendus dans le cadre du partenariat conclu.

De son côté, GLOBE a la responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du dialogue et du processus de réforme avec les parlementaires. Il apporte son expertise, ainsi que son expérience et ses réseaux internationaux en matière de réforme forestière et REDD pour sécuriser la qualité technique des travaux.

Ce partenariat s'appuiera enfin sur les contributions des principaux partenaires techniques et financiers du processus REDD en RDC, et notamment les bailleurs de la CN-REDD sur le cadre de mise en œuvre à savoir le FCPF de la Banque Mondiale, le PNUE et la FAO.

I. Projet-pilote REDD+ intégré autour de la Réserve de Biosphère de Luki

1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie REDD, la RDC devra s'appuyer sur une série d'initiatives pilotes dont le présent projet fait partie. La présente opération est donc un projet pilote de par sa taille assez limitée, mais surtout parce qu'il permettra de tester en vraie grandeur, dans une zone forestière menacée de dégradation des hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD.

2. LOCALISATION

Le projet interviendra dans la province du Bas-Congo, et plus précisément autour de la Réserve de Biosphère de Luki (RBL) qui fait partie de la forêt transfrontalière de Mayombe. Ce site est d'une importance capitale, car la RBL fait l'objet de recherches depuis les années 1950 ; en outre, les forêts naturelles qui l'entourent sont menacées puisqu'elles sont soumises à une exploitation incontrôlée par les populations riveraines, généralement très pauvres. Le projet interviendra plus précisément dans trois zones situées dans la province du Bas Congo : Lukula, Seke Banza et Muanda

Carte de localisation de la zone du projet

Carte de localisation de la zone du projet



3. OBJECTIFS

Le projet « Pilote REDD intégré autour de la Réserve de Biosphère de Luki (RBL) dans la forêt du Mayombe » a pour objectif global de contribuer à la réduction de la déforestation et de la dégradation dans les forêts naturelles et à la réduction de la pauvreté dans le Bassin du Congo.

Ses objectifs spécifiques sont : (i) augmenter la couverture forestière, la régénération forestière de savanes et réduire la déforestation ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations riveraines de la RBL et mettre en place un système de gouvernance locale ;(iii) contribuer au développement stratégie nationale REDD pour permettre à la RDC d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et au paiement des services d'écosystème.

4. PORTEUR DE PROJET ET PARTENAIRES

Le projet est exécuté par WWF (Fonds Mondial pour la Nature) Belgique qui a signé des protocoles de coopération, respectivement avec l'Office National des Forêts international (ONFi) et l'Université Catholique de Louvain (UCL).

Référence WWF : Porteur de Projet :

Laurent Senga Djike, Program Manager Bas-Congo lsenga@yahoo.fr, lsenga@wwfcarpo.org

5. DUREE DU PROJET

Les investissements initiaux pour la mise s'échelonnent sur une durée de 3 ans. Il est ensuite prévu d'explorer le potentiel de pérennisation du projet à travers les marchés du carbone émergent ou d'autres systèmes de paiements basé sur les résultats carbone.

6. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total est estimé à **2.339.105 €** financé par le Fond Forestier du Bassin du CONGO.

7. FINALITE DU PROJET

Le financement acquit seront utilisées pour protéger 20.000 ha de forêts naturelles menacées de déboisement, mettre en défens 5.000 ha de savanes, créer 1.000 ha de nouveaux boisements agroforestiers pour environ 10.000 ménages. Le projet permettra en outre d'installer 200 pépinières et 30 exploitations agroforestières pilotes, d'une part, et de renforcer les capacités des communautés concernées et de l'administration locale, d'autre part.

8. BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires du projet sont globalement les communautés locales riveraines de la RBL, qui représentent 100.000 personnes au total, dont 60% de femmes. Mais plus spécifiquement, 10.000 ménages agricoles bénéficieront à travers les 50 Comités Locaux de Développement – CLD existants des appuis du projet en matière de reconnaissance foncière, de développement de systèmes de production agricole et de systèmes de reboisement/régénération (agroforesterie, mise en défens de savanes anthropiques, production de bois énergie, protection des forêts naturelles, etc.). En outre, trente (30) paysans fermiers pilotes recevront des appuis dans la mise en place de systèmes de production intégrés et 500 paysans planteurs bénéficieront de l'aide à la plantation de petits boisements privés.

Quant aux parties prenantes, elles seront impliquées dans l'exécution du projet; c'est le cas notamment des ONG locales qui interviendront en tant que prestataires de services, mais aussi des institutions de l'état (administration provinciale) qui bénéficieront d'un renforcement de capacités à travers la formation d'environ 250 agents. Toutes ces institutions sont représentées au sein du Comité local de pilotage (CLP). Le secteur privé sera sollicité pour définir et mettre en place un mécanisme de financement durable, basé sur un partenariat public – privé, garantissant une gestion transparente et responsable d'un système de crédit. Des institutions scientifiques belges telles que l'Institut Royal des sciences naturelles de Belgique (IRNSB), le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), les Jardins botaniques nationaux de Belgique (JBNB), l'Ecole régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) apporteront une expertise complémentaire en cas de besoin.

Les impacts du projet sont d'ordre environnemental, climatique, social et financier. L'exploitation des boisements restaurés, des boisements privés et des fermes pilotes agro forestières entrainera une diminution de la pression sur la forêt protégée de la RBL et non protégées autour de celle-ci, qui pourra donc se reconstituer progressivement et contribuer ainsi à la conservation de la biodiversité. Au plan climatique, le projet contribuera à terme à la constitution de stocks de carbone et à la réduction du réchauffement climatique. De même, les travaux de production et de mise en place des plants forestiers et agro forestiers permettront la création d'emplois temporaires.

9. CARACTERE NOVATEUR DU PROJET

Le projet revêt des aspects novateurs qui incluent : (i) l'approche nouvelle en RDC consistant, d'une part, à intégrer les communautés locales dans la gestion durable des ressources forestières, et d'une part, à lier la protection des forêts naturelles à la réduction de la pauvreté des populations riveraines; (ii) la connaissance des ressources forestières du Bassin du Congo; (iii) le renforcement du rôle de la foresterie dans la réduction de la pauvreté; (iv) le développement d'un système national de Monitoring Rapportage Vérification (MRV) et le Paiements des services d'écosystème (PSE).

II. Projet-pilote REDD intégré EcoMakala+

1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie REDD, la RDC devra s'appuyer sur une série d'initiatives pilotes dont le présent projet fait partie. La présente opération est donc un projet pilote de par sa taille assez limitée, mais surtout parce qu'il permettra de tester en vraie grandeur, dans une zone forestière menacée de dégradation des hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD.

2. LOCALISATION :

Le projet interviendra dans la province du Nord-Kivu située dans la zone du bassin du Congo. Elle est riche en forêts naturelles protégées (Parc national des Virunga—(PNVi) et en forêts non protégées.

Le PNVi est très fortement menacé par la coupe illicite des arbres par la population riveraine très pauvre. Le projet interviendra plus précisément dans trois zones : Rutshuru, Nyiragongo et Masisi

Carte de localisation de la zone du projet



3. OBJECTIFS

Le projet « Projet Pilote REDD géographiquement intégré EcoMakala+ » a pour objectif de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (i) Augmenter la couverture forestière et améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts; (ii) Etablir des conditions de base nécessaires pour permettre à la RDC d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et de paiement des services d'écosystème.

Les impacts du projet sont d'ordre environnemental, climatique, social, institutionnel et financier/économique. En effet, l'installation des micro-boisements privés entrainera une diminution de la pression sur les forêts naturelles protégées (et non protégées), ce qui contribuera ainsi à la conservation de la biodiversité. Sur le plan climatique, le projet permettra la réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à l'augmentation du taux de couverture forestière et la réduction du rythme de déforestation. Il contribuera à terme à la constitution des stocks de carbone et à la réduction du réchauffement climatique.

4. PORTEUR DE PROJET ET PARTENAIRES

Le projet est exécuté par **WWF** (Fonds Mondial pour la Nature) Belgique qui a signé des protocoles de coopération respectivement avec l'Office National des forêts international (ONFi), l'Université Catholique de Louvain (UCL), l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ICCN, UN-Habitat et le WWF-US

ONFi pour la mise en place d'un système MRV et l'estimation du volume de CO2 stocké. L'Office National des Forêts est un établissement public français à caractère industriel et commercial qui a 10.000 employés et gère 4.5 millions d'hectares de forêt publique en France métropolitaine et près de 8 millions d'hectares de forêts tropicales dans les territoires français d'outre-mer. ONFi mène des projets dans plus de 50 pays, principalement en Amérique Latine, en Afrique et en Asie pour le compte de la coopération internationale ou du secteur privé ; l'**UCL** pour la cartographie, l'**ICCN** pour l'application et le suivi de la réglementation forestière locale ; **UN-Habitat** (une agence des Nations Unies spécialisée dans les questions foncières) pour s'occuper de la problématique de l'utilisation des terres; et **WWF-US** pour le développement, la mise en place, les essais et la formation sur le logiciel de prise et de gestion des données, dont il détient le monopole.

Référence WWF : Porteur de Projet

Thierry Lusenge, Chef de projet a.i. WWF, tlusengewwfpevi@gmail.com

5. DUREE DU PROJET

Les investissements initiaux pour la mise s'échelonneront sur une durée de 3 ans. Il est ensuite prévu d'explorer le potentiel de pérennisation du projet à travers les marchés du carbone émergent ou d'autres systèmes de paiements basé sur les résultats carbone.

6. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total est estimé à 2.494.891 € financé par le Fond Forestier du Bassin du CONGO.

7. FINALITE DU PROJET

Le financement acquis servira à terme à réduire la déforestation de 15% dans le Parc des Virunga.

Dans l'immédiat, les populations seront rémunérée pour le reboisement de 1.000 ha dans le Parc des Virunga, à créer 1.000 ha de micro-boisements agroforestiers individuels pour les bénéficiaires du projet, et à subventionner la distribution de 4000 foyers améliorés à 4000 ménages (20.000 personnes). Le projet aura des effets positifs tangibles sur les revenus des populations

8. BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés riveraines des forêts du PNVi dans trois Territoires constituant la zone d'intervention du projet. Ils comprennent : (i) 4000 ménages, soit au moins 20.000 personnes, qui bénéficieront de subventions sous forme de foyers améliorés et de plants forestiers et/ou fruitiers ; (ii) au moins 600 agriculteurs-planteurs qui bénéficieront d'appui aux micro-boisements privés ; (iii) les micro-entreprises légales et viables économiquement situées hors-Parc (planteurs, fabricants de foyers améliorés, fabricants de briquettes) ; (iv) les autorités provinciales, l'administration publique, la société civile et les communautés locales ; (iv) les bénéficiaires directs incluent aussi toutes les personnes qui bénéficieront des emplois temporaires lors de la production et de la mise en place et l'entretien des plantations, ainsi que dans le cadre de l'exécution d'autres travaux.

Les planteurs et autres communautés impliquées directement dans le projet bénéficieront d'un revenu additionnel par la vente des produits forestiers (charbons, bois) et des emplois créés par le projet. La mise en œuvre du projet permettra en outre le renforcement des capacités du personnel de la province, et par extension, il contribuera aux efforts déployés tant par les institutions provinciales que par les institutions nationales dans la structuration de la filière bois.

9. CARACTERE NOVATEUR DU PROJET

Le présent projet concerne un domaine assez nouveau, la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD). Par son aspect novateur et les connaissances pointues que sa mise en œuvre requiert, le projet contribuera à renforcer les capacités dans le secteur assez spécialisé de la gestion environnementale, en général, et de la gestion du carbone, en particulier.

En contribuant à la préservation de la forêt dense du Bassin du Congo, Le projet aidera à atténuer une des résultantes de sa dégradation qui est le réchauffement climatique avec toutes les conséquences néfastes qu'il engendre (inondations, sécheresses, etc.).

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie REDD, la RDC devra s'appuyer sur une série d'initiatives pilotes dont le présent projet fait partie. La présente opération est donc un projet pilote de par sa taille assez limitée, mais surtout parce qu'il permettra de tester en vraie grandeur, dans une zone forestière menacée de dégradation des hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD.

III. Projet-pilote REDD agroforestier du Sud-Kwamouth

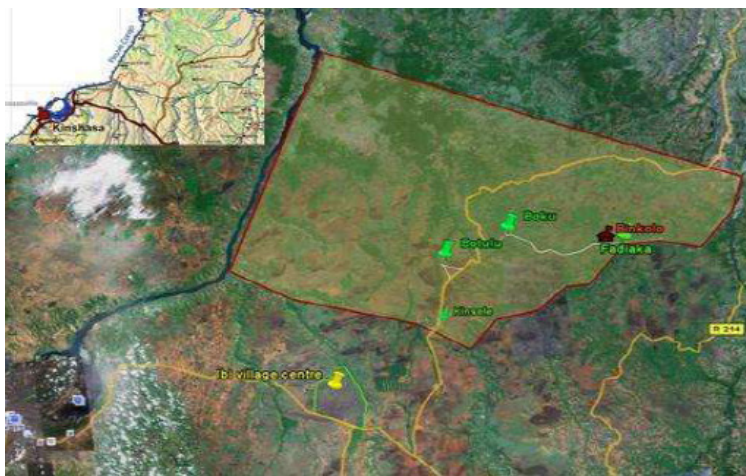
1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie REDD, la RDC devra s'appuyer sur une série d'initiatives pilotes dont le présent projet fait partie. La présente opération est donc un projet pilote de par sa taille assez limitée, mais surtout parce qu'il permettra de tester en vraie grandeur, dans une zone forestière menacée de dégradation des hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD.

2. LOCALISATION :

Le projet intervient dans la province de Kinshasa & Bandundu. La zone géographique du plateau des Bateke est le siège d'une multitude d'initiatives agricoles ou forestières mais aucune d'entre elle n'atteint l'originalité d'une approche intégrée étroitement imbriquée dans les us et coutumes traditionnelles du peuple Teke.

Carte de localisation de la zone du projet



3. OBJECTIFS

L'objectif principal du projet est de contribuer à atténuer le réchauffement climatique et à la Réduction de la pauvreté.

Ses objectifs spécifiques sont : (i) contribuer à une gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement forestières ; (ii) contribuer au bien-être des populations ; et (iii) contribuer à l'amélioration du cadre réglementaire de mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale de la Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation de la forêt tropicale (REDD+).

4. PORTEUR DE PROJET ET PARTENAIRES

Le projet sera exécuté par une entreprise privée dénommée la Nouvelle Société d'Agriculture et d'Elevage (NOVACEL).

Référence du Porteur de Projet :

Olivier Mushiete, Directeur Général de NOVACEL Sprl, olivier@mushiete.cd

NOVACEL a signé des protocoles de coopération respectivement avec l'Office National des Forêts-international (ONFi) et le World Resource Institute (WRI).

ONFi interviendra dans l'appui à la méthodologie, à la certification REDD et au contrôle des données de référence. **WRI** interviendra dans l'adaptation législative et le renforcement des capacités institutionnelles en REDD et MNV (Mesurage, Notification et Vérification).

5. DUREE DU PROJET

Les investissements initiaux pour la mise s'échelonnent sur une durée de 3 ans. Il est ensuite prévu d'explorer le potentiel de pérennisation du projet à travers les marchés du carbone émergent ou d'autres systèmes de paiements basé sur les résultats carbone.

6. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total est estimé à 4.437.729 €, financé à hauteur de 2,490 millions € par le Fond Forestier du Bassin du Congo et de 1,947 millions € par NOVACEL.

7. FINALITE DU PROJET

Atténuation de la déforestation grâce à la promotion de techniques rationnelles d'occupation et d'exploitation des sols. Ainsi 10.000 ha feront l'objet d'une gestion rationnelle dont 1.300 ha en agroforesterie ; 6 millions d'arbres seront plantés, la déforestation sera réduite de 30% et un million de tonnes de CO₂ seront stockées en 2017.

Le projet permettra aussi de produire 3000 tonnes de manioc, de construire 3 centres de vie et 500 m² d'infrastructures de commercialisation, de réhabiliter 3 centres de santé et 3 écoles et de remettre en état 50 km de pistes.

8 BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires qui sont aussi les principaux partenaires sont les communautés des villages de Mbankana, Boku, Botulu, Fadiaka, Kimangunu, Engunu, Mpumuyo, Nguanu ainsi que des vallées des rivières Mai Mpili, Lewana et Lidji. Le projet cible en priorité un minimum de 10,000 familles rurales enclavées, soit un peu plus de 50.000 personnes dont 52% de femmes, établies dans le Sud du Territoire de Kwamouth. À terme, le projet prévoit un impact sur plus de 100,000 familles du Plateau des Bateke. Les autorités provinciales et la société civile bénéficieront d'une sensibilisation sur la thématique de la REDD pour les rendre actives dans le processus.

Le projet contribuera avant tout à la réduction de la pauvreté, car les populations du Sud Kwamouth bénéficieront directement des multiples emplois que le projet offrira et des retombées financières générées par la promotion des petites exploitations agro forestières modernes situées dans le rayon d'action du projet. Ainsi, les populations seront des partenaires commerciaux puisqu'elles seront à la fois clients et fournisseurs du projet. Elles fourniront en effet de la main-d'œuvre et bénéficieront aussi de meilleures infrastructures sociales et sanitaires.

Plus globalement, le climat bénéficiera de l'accroissement des stocks de carbone qui seront induits par le reboisement et l'agroforesterie. Le reboisement et la protection des lambeaux forestiers permettront d'offrir un habitat plus propice à la faune et la flore locales.

9. CARACTERE NOVATEUR DU PROJET

Le projet revêt des aspects novateurs qui se traduiront par l'acquisition de connaissances nouvelles dans les domaines suivants :

- (i) L'approche consistant à impliquer les communautés locales dans la gestion durable des ressources forestières;
- (ii) La compréhension des mécanismes de gestion des ressources forestières du sous bassin versant oriental du Bassin du Congo;
- (iii) Le renforcement de l'expérience et des connaissances en matière de foresterie comme instrument de réduction de la pauvreté;
- (iv) Le développement d'un système national de Monitoring Rapportage et Vérification (MRV) ;
- (v) Les mécanismes concourant au réchauffement climatique.

IV. Projet-pilote REDD de Mambasa

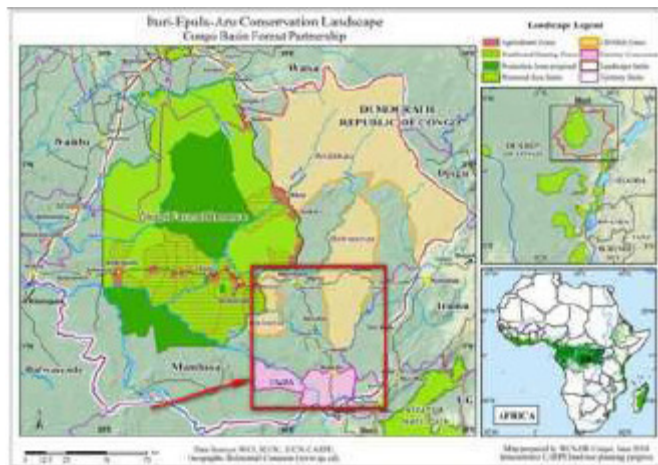
1. CONTEXTE

Dans l'élaboration de sa stratégie REDD+, la RDC compte s'appuyer sur une série d'initiatives pilotes dont le présent projet fait partie. Le projet s'inscrit non seulement dans la dynamique REDD, mais aussi dans le cadre du PNFoCo et de la stratégie nationale pour le développement des pygmées. Il s'agit donc d'une opération pilote de par sa taille relativement modeste, mais surtout parce qu'elle est destinée à tester dans une zone forestière menacée de dégradation les hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD.

2. LOCALISATION :

La zone d'intervention du projet correspond au Territoire de Mambasa dans la Province orientale. Le territoire de Mambasa est situé à la frontière entre les zones densément peuplées de l'Est de la RDC et la forêt dense humide ; il a une population estimée à 135.032 habitants, soit 66.304 hommes et 68.728 femmes avec une densité moyenne de 3,6 habitants/ km².

Carte de localisation de la zone du projet



3. OBJECTIFS

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le Territoire de Mambasa, en Province orientale.

Ses objectifs spécifiques :

- (i) renforcer les capacités de l'administration locale et des autres parties prenantes dans les domaines de la gestion et la planification, l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'harmonisation et l'application de la loi ; et
- (ii) Renforcer les capacités humaines, techniques, financières et organisationnelles des populations locales pour une gestion productive et la et la valorisation durable de leur environnement.

4. PORTEUR DE PROJET ET PARTENAIRES

L'ONG Wildlife Conservation Society (WCS) assure l'exécution technique du projet sur le terrain. En effet, la Wildlife Conservation Society est une ONG internationale qui a été fondée en 1895 ; elle a son siège à New York et a pour mission de sauver la faune et des habitats sauvages à travers le monde. Aujourd'hui, WCS protège de nombreuses créatures emblématiques du monde, y compris les gorilles du Congo. WCS gère actuellement quelque 500 projets relevant de la conservation de la nature dans plus de 60 pays.

Sur le terrain, WCS sera appuyé par d'autres partenaires techniques d'ores et déjà identifiés, qui interviendront dans la mise en œuvre de certaines activités très spécialisées du projet. Ce sont : (i)

L'Organisation pour la sédentarisation et l'accompagnement des pygmées (OSAPY) : pour les aspects d'aménagement du territoire et de micro-zonage participatif. Le choix de ce partenaire est basé sur sa grande expérience dans le travail de cartographie participative avec les communautés autochtones pygmées de la Province Orientale.

(ii) L'Université de Kisangani (UNIKIS) : pour (i) le renforcement des capacités des chercheurs et techniciens locaux et la mise en place de dispositifs de suivi des stocks de carbone (ii) le développement des scénarios de référence ; (iii) la réalisation d'études anthropologiques des peuples pygmées. Le choix de ce partenaire est basé sur sa position centrale comme institution publique d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences naturelles en Province Orientale, ainsi que sur son expérience dans la formation d'étudiant des cycles supérieur dans le domaine du carbone forestier, notamment dans le cadre du projet REAFOR supporté par la FAO.

(iii) Le Conseil pour la Défense des Droits des Communautés et la Protection de l'Environnement (CDPE) pour la sensibilisation des autorités et communautés locales, la gestion des conflits, les techniques de surveillance et la gestion des organisations paysannes. Ce partenaire a été sélectionné parce que c'est une des rares ONG locales engagées dans le domaine de la protection de l'environnement qui soit capable d'amener les autorités locales et coutumières à formaliser les droits fonciers ruraux dans le long terme.

Référence de WCS : Porteur de projet : Jean Remy Makana : Chef de projet, Jr_makana@yahoo.fr

5. DUREE DU PROJET

Les investissements initiaux pour la mise s'échelonneront sur une durée de 3 ans. Il est ensuite prévu d'explorer le potentiel de pérennisation du projet à travers les marchés du carbone émergent ou d'autres systèmes de paiements basé sur les résultats carbone.

6. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet est estimé à **2.956.091 €** financé par le Fond Forestier du Bassin du Congo.

7. FINALITE DU PROJET

Le projet permettra à terme, d'une part, de faire augmenter le revenu moyen de ses bénéficiaires directs de 20%, et d'autre part, de réduire la déforestation de 0,19% à 0,10%, soit une baisse de près de 40%. Le projet répond en outre aux objectifs généraux du FFBC, à savoir : ralentir la déforestation, réduire la pauvreté des communautés du bassin du Congo en les associant étroitement et activement au projet.

8. BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES

Deux milles (2000) ménages recevront des plants pour la mise sous ombrage de leurs cacaoyères et l'installation de plantations agroforestière; les communautés locales du Territoire de Mambasa, y compris les peuples dits autochtones (pygmées), qui bénéficieront de techniques d'intensification agricole. Les exploitants forestiers bénéficieront d'un encadrement technique et de conseils, tandis que les autorités territoriales, provinciales et nationales en charge de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles bénéficieront d'un renforcement de capacités ainsi que des informations relatives à la REDD.

Les impacts du projet sont pour les personnes impliquées directement dans son exécution un revenu additionnel dû à une production accrue, les salaires générés par les emplois qui seront créés, le renforcement des capacités des agents de l'État. Par extension, le projet contribuera aussi aux efforts de réhabilitation des capacités de l'administration forestière

9. CARACTERE NOVATEUR DU PROJET

Le projet revêt des aspects novateurs en ce sens qu'il vise à atténuer les effets du changement climatique, en général, et du réchauffement climatique, en particulier, un sujet de grande actualité

qui interpelle tous les décideurs et bailleurs de fonds. En contribuant à sauvegarder la forêt tropicale humide du Bassin du Congo, la Banque Africaine de Développement à travers le Fonds Forestier du Bassin du Congo aidera à sauvegarder le second poumon vert mondial (après celui de l'Amazonie). Elle contribuera aussi à conserver la biodiversité et à protéger la population très vulnérable des pygmées, qui représentent 30% de la population du territoire de Mambasa.

V. Projet-pilote REDD d'Isangi

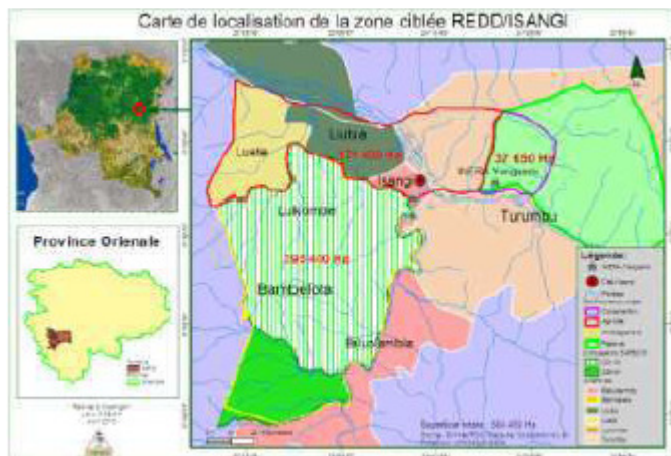
1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie REDD, la RDC devra s'appuyer sur une série d'initiatives pilotes dont le présent projet fait partie. La présente opération est donc un projet pilote de par sa taille assez limitée, mais surtout parce qu'il permettra de tester en vraie grandeur, dans une zone forestière menacée de dégradation des hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD.

2. LOCALISATION

La **zone du projet** est constituée principalement par trois secteurs et chefferies du Territoire d'Isangi : la collectivité de Liutua, la collectivité de Lukombe et la collectivité de Bambilota. C'est une zone en proie à une déforestation forte et croissante, résultant prioritairement (i) d'une demande croissante en produits ligneux et en charbon ; (ii) de l'agriculture sur brûlis, (iii) de la superposition des concessions forestières et agricoles ; et (iv) d'une exploitation abusive des ressources naturelles (forêt, terres agricoles et ressources halieutiques) par les communautés locales. Le projet visera à faire inverser cette tendance.

Carte de localisation de la zone du projet



3. OBJECTIFS

L'**objectif principal** du projet est de contribuer à la réduction de la déforestation, de la dégradation des forêts et de la pauvreté.

Les **objectifs spécifiques** sont :

- (i) Renforcer les capacités de l'administration locale sur l'aménagement du territoire ; et
- (ii) Améliorer les conditions socioéconomiques des communautés locales.

4. PORTEUR DE PROJET ET PARTENAIRES

Le projet sera exécuté par une organisation non gouvernementale dénommée Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN). L'ONG **OCEAN** a signé des protocoles de coopération respectivement avec l'Université de Kisangani (UNIKIS) et l'institut National de Recherche Agronomique (INERA), l'Institut facultaire des sciences agronomiques de Yangambi (IFA) et l'ONG Protection et conservation de la nature (PCN).

Référence de l'ONG OCEAN : Porteur de projet

Cyrille ADEBU : Coordonnateur : adebucylle@yahoo.fr

5. DUREE DU PROJET

Les investissements initiaux pour la mise s'échelonnent sur une durée de 3 ans. Il est ensuite prévu d'explorer le potentiel de pérennisation du projet à travers les marchés du carbone émergent ou d'autres systèmes de paiements basés sur les résultats carbone.

6. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet est estimé à **2.298.215 €** financé par le Fond Forestier du Bassin du Congo.

7. FINALITE DU PROJET

A terme, le projet permettra une augmentation de 20% des superficies forestières de la région et de 15% des revenus des ménages touchés. Le réseau de pistes d'évacuation que le projet mettra en place permettra de désenclaver les villages, et d'offrir ainsi des opportunités d'ajouter de la valeur à la production agricole locale grâce à un accès plus facile aux marchés

8. BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires du projet sont : (i) les bénéficiaires directs, qui comprennent les communautés locales des 5 villages ciblés par le projet et les experts nationaux au niveau provincial et local ; et (ii) les bénéficiaires indirects qui comprennent le reste de la population d'Isangi ne vivant pas dans les villages ciblés et d'autres acteurs opérant dans le territoire.

Les impacts du projet sont de plusieurs ordres : (i) environnemental avec la régénération de 90 ha de forêts; (ii) économique et financier avec l'amélioration des revenus qui sera obtenue grâce à l'intensification de 80 ha de cultures vivrières et de 5 ha d'étangs rizi-piscicoles, la distribution de 600 géniteurs (porcins, caprins et volaille) ; (iii) social et communicationnel avec un appui en matériel à quatre radios (Isangi, Yangambi, Tolao et Kisangani) et une télévision (Kisangani) ; (iv) scientifique et institutionnel avec la mise en place de 5 parcelles de suivi des stocks de carbone, 5 comités d'organisations paysannes, 5 dispositifs de monitoring, rapportage et vérifications et un dispositif de suivi au sein du projet, ainsi que le micro-zonage de quelque 115.307 ha.

9. CARACTERE NOVATEUR DU PROJET

Le présent projet concerne un domaine assez nouveau, la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation (REDD). Par son aspect novateur et les connaissances pointues que sa mise en œuvre requiert, le projet contribuera à renforcer les capacités dans le secteur assez spécialisé de la gestion environnementale, en général, et de la gestion du carbone, en particulier. En contribuant à la préservation de la forêt dense du Bassin du Congo, qui est le second « poumon vert » de la planète, après la forêt amazonienne, l'exécution de ce projet aidera à atténuer une des résultantes de la dégradation forestière qui est le réchauffement climatique avec toutes les conséquences néfastes qu'il engendre (inondations, sécheresses, etc.).

VI. Projet d'appui à la Société Civile et au Gouvernement en Equateur dans un cadre REDD

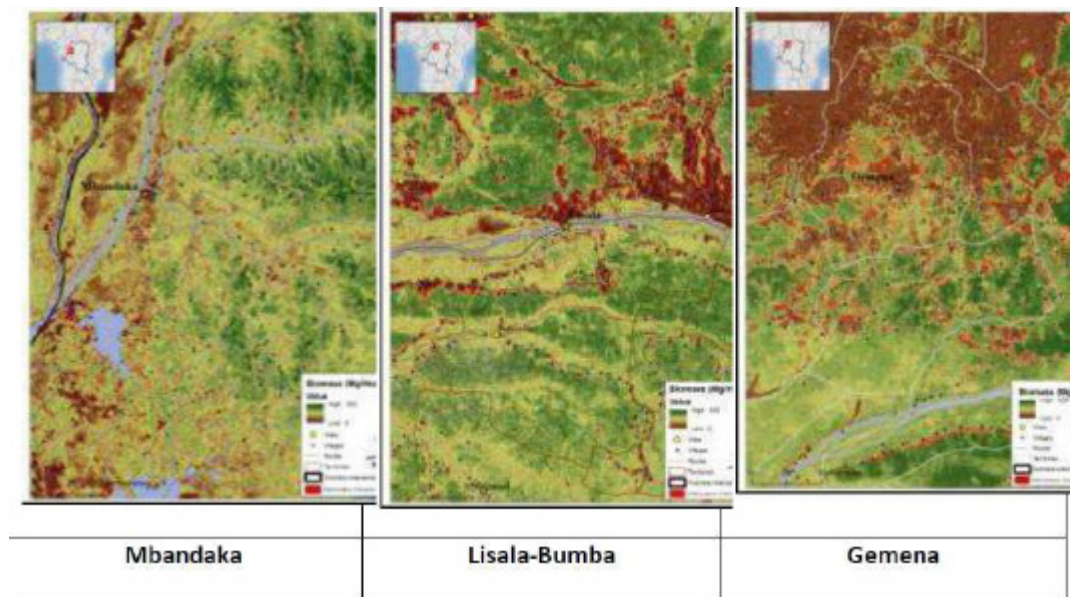
1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie REDD, la RDC a initié une série de Projets Pilotes parmi lesquels le projet d'appui à la société civile et au gouvernement dans le cadre de la REDD en province de l'équateur. Le caractère pilote de ce dernier se reflète dans son envergure limitée et dans le fait qu'il est destiné à tester sur le terrain certaines hypothèses, traduites en activités, qui doivent concourir à la définition d'une stratégie nationale REDD pour la RDC. En effet, à cette fin, le gouvernement a choisi un certain nombre de sites forestiers, dont la Province de l'Equateur, où la forêt naturelle est en danger à cause des déboisements incontrôlés.

2. LOCALISATION

Le projet interviendra dans la province de l'Equateur, car elle possède un potentiel d'émissions de CO2 élevé à cause de la déforestation ; et pour cette raison, elle est considérée comme une zone prioritaire pour la mise en place d'une politique REDD. Le projet sera localisé dans les zones de Mbandaka, Lisala-Bumba et Gemena.

Carte de localisation de la zone du projet



3. OBJECTIFS

L'objectif principal du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : l'augmentation de la capacité des parties prenantes pour le développement de stratégies REDD et la préparation à la gestion des fonds carbone ; la conception et la mise en œuvre de projets-pilotes REDD. Pour atteindre ses objectifs, le projet se propose de tester des stratégies REDD sur des zones pilotes de la province de l'Equateur.

4. PORTEUR DE PROJET ET PARTENAIRES

Le Wood Hole Research Center (WHRC), dont la compétence en matière de gestion de projets environnementaux est confortée par une expérience de plus de 25 ans dans ce domaine est le porteur du projet.

Le WHRC a signé des conventions de partenariat avec des institutions spécialisées de la société civile, à savoir, d'une part, le CEPROMAD, la CEUM et le BDD pour la formation et la sensibilisation des communautés sur le contenu et les enjeux de la REDD, et d'autre part, le JBM pour la conduite d'une expérimentation sur le processus de stockage et les méthodes de mesure du carbone.

Référence du WHRC : Porteur de projet : Nadine Laporte, Directrice de Projet, nlaporte@whrc.org

5. DUREE DU PROJET

Les investissements initiaux pour la mise s'échelonnent sur une durée de 3 ans. Il est ensuite prévu d'explorer le potentiel de pérennisation du projet à travers les marchés du carbone émergent ou d'autres systèmes de paiements basé sur les résultats carbone.

6. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet est estimé à **3.534.515 €**. Le coût du projet sera couvert par un don du Fond forestier du Bassin du Congo de **3,196 millions d'euros** (soit 90% du coût du projet) et un don de la Fondation Moore de **338.740 €** (soit 10% du coût total du projet). La Fondation Gordon et Betty Moore est une institution caritative à but non lucratif, de droit américain, qui a été créée en septembre 2000. Son siège est en Californie. . La contribution de la Fondation Moore au financement du projet servira essentiellement à couvrir les frais de personnel de Wood Hole Research Center (WHRC), l'agence d'exécution du projet, et ceux relatifs à l'organisation d'un atelier sur la REDD.

7. FINALITE DU PROJET

Les ressources mises à disposition du WHRC serviront à produire et distribuer 10.000 plants forestiers à 1000 chefs de ménages pour l'installation de 100 à 120 ha de plantations agro forestières ; elles serviront aussi à renforcer les capacités de 500 personnes vulnérables (notamment les pygmées), à mettre en place un système opérationnel de suivi et évaluation des stocks de carbone et à établir une cartographie forestière qui permettra de suivre la déforestation pour mieux la contrôler.

8. BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires directs du projet incluent : 1.000 ménages (soit près de 8.000 personnes) qui recevront 10.000 plants pour la création de plantations agroforestières, des financements REDD (environ 250 \$/an) et un appui au plan organisationnel pour accéder au microcrédit, afin de constituer des coopératives communautaires viables. Il convient de noter que le projet ne signera pas de protocole de partenariat avec les institutions de microfinance, car ce sont les bénéficiaires qui traiteront directement avec elles; (ii) Plus de 55 techniciens du MECNT et des institutions partenaires qui bénéficieront de formations additionnelles en MRV et suivi- évaluation ; (iii) Les travailleurs temporaires qui seront employés dans la mise en place des pépinières et le reboisement ; (iv) Au niveau provincial, les agents de l'administration bénéficieront de formations additionnelles sur la REDD. Les bailleurs de fonds internationaux et la COMIFAC disposeront d'analyses politiques, fondées sur des éléments scientifiques, avec lesquelles ils pourront améliorer et réorienter leurs interventions. Les bénéficiaires indirects seront constitués par les 8 millions de personnes habitant la province de l'Equateur.

Les impacts du projet sont d'ordre institutionnel, environnemental, climatique, social et financier. En effet, au plan institutionnel le projet permettra d'établir un partenariat public/privé ; au plan environnemental, il entraînera une amélioration de la couverture forestière et une meilleure gestion des forêts naturelles ; au plan climatique la réduction des gaz à effet de serre permettra d'atténuer les conséquences néfastes du changement climatique ; et au plan social, le projet permettra à quelque 1.000 ménages, soit 8.000 personnes d'améliorer leurs revenus annuels de 100 à 300\$ dans ses zones d'intervention (Gemena, Lisala, Mbandaka, Bikoro).

9. CARACTERE NOVATEUR DU PROJET

En contribuant à préserver la forêt tropicale humide du Bassin du Congo, le projet aura contribué à sauver le « second poumon vert de la planète », le premier étant la forêt amazonienne. Au plan environnemental, cela se traduira par une atténuation du réchauffement climatique, et partant, par une réduction ou même la disparition des effets destructeurs de ce phénomène, lesquels participent à l'appauvrissement des populations.

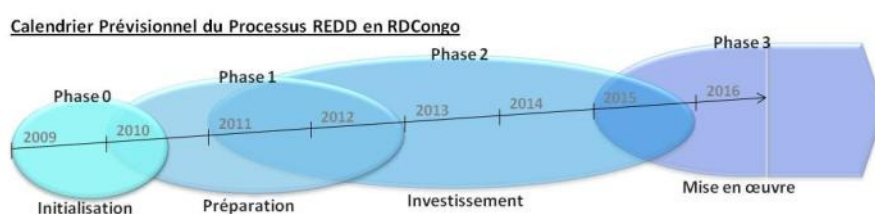
Résumé exécutif du Plan d'Investissement de la RDC pour le Programme d'Investissement pour la Forêt

Au cœur du continent Africain, la République Démocratique du Congo (RDC) possède une couverture forestière d'environ 1,5 millions de km² pour un territoire national de 2,3 millions de km² et une population estimée à 60 millions d'habitants. Malgré un taux de déforestation relativement faible par rapport à la moyenne des pays tropicaux la RDC fait partie des dix pays au monde perdant le plus de couverture forestière chaque année, avec une déforestation brute de plus de 350 000ha par an sur la période 2000-2010.

Cette déforestation est concentrée au niveau de "points chauds" localisés principalement en bordure des grandes villes du pays, ainsi que dans les zones les plus densément peuplées en marge du grand massif forestier de la cuvette centrale. L'agriculture familiale sur brulis et l'exploitation artisanale de la ressource ligneuse sous forme de bois-énergie et de bois d'œuvre se présentent en RDC comme les principaux moteurs de déforestation et de dégradation forestière sur l'ensemble du territoire. Ils reflètent la très forte dépendance des populations rurales et urbaines vis-à-vis des ressources forestières dans un contexte d'effondrement des infrastructures physiques et socio-économiques.

Le FIP s'appuiera fortement en RDC sur le processus en cours de préparation au futur dispositif international REDD+, dans lequel le pays est fermement engagé depuis janvier 2009 sous le leadership du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, en partenariat avec le programme des Nations-Unies pour la REDD (UN-REDD) et la Banque Mondiale (programme FCPF). Dans ce cadre des structures de gouvernance intersectorielles et multipartites du processus REDD (Comité National et Comité Interministériel) ainsi qu'une structure de gestion quotidienne (Coordination Nationale) ont été mises en place. Elles pilotent la création d'un cadre de mise en œuvre de la REDD+ incluant notamment (i) la construction participative de la stratégie nationale REDD+, (ii) les mécanismes de consultations des parties prenantes, (iii) les mécanismes de sauvegardes (définition de standards socio-environnementaux et réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique permettant notamment de définir un cadre de gestion environnementale et sociale), (iv) les mécanismes de reporting et contrôle (procédure d'homologation des projets REDD+, registre national des projets et initiatives REDD+, système de monitoring et système MRV national), (v) les mécanismes de gestion financière (fonds national REDD+ et mécanismes de partage des bénéfices liés à la REDD+), etc.

Le FIP s'insère donc dans un processus national REDD+ en marche et lui apporte une première source de financement substantiel permettant progressivement à la RDC d'entrer dans une phase d'investissement afin de (i) bâtir les conditions structurelles et engager un déploiement opérationnel et à grande échelle de la REDD+ et (ii) d'engager les premiers programmes de transformation sectoriels.



C'est ainsi que le plan d'investissement propose de (i) concentrer les investissements sur les « points chauds » de déforestation situés dans les bassins d'approvisionnement des grandes villes, (ii) de les canaliser vers des secteurs d'activités permettant de répondre aux causes directes de la déforestation et de générer des réductions d'émissions mesurables et valorisables, tout en (iii) apportant les appuis nécessaires à la création de conditions favorables à l'essor de ces secteurs et à la durabilité des actions, et permettant de traiter certaines causes sous-jacentes de la déforestation, en intervenant à deux niveaux : d'une part au niveau national pour amorcer une transformation en profondeur du contexte de la RDC, et d'autre part au niveau local pour un appui concret au développement de projets des communautés locales et peuples autochtones et du secteur privé. Cette combinaison au sein d'un espace géographique déterminé d'activités dites "sectorielles" d'une part et "habilitantes" d'autre part permet en RDC d'obtenir un effet transformationnel essentiel au FIP.

Les interventions proposées pour le FIP en RDC devraient générer des réductions d'émissions mesurables pour lesquelles la RDC souhaite chercher une compensation au travers d'un mécanisme de paiement basé sur les résultats (tel que le Fonds Carbone du FCPF, des accords bilatéraux ou le marché du carbone). Ces paiements pour des réductions d'émission vont assurer la viabilité des activités proposées, en particulier celles sur le long-terme telles que le reboisement ou l'appui des communautés dans la gestion durable de leurs forêts et le renforcement de capacité pour la création de Petites et Moyennes Entreprises.

De nombreuses consultations ont été menées aux niveaux national et provincial pour la préparation du Plan d'Investissement FIP. Ces consultations, menées d'une part par la Coordination Nationale REDD à travers les Groupes de Coordination Thématiques (GCT : groupes multi-acteurs impliqués dans la construction de la stratégie nationale) et divers ateliers et entretiens, et d'autre part par la société civile ont impliqué toutes les parties prenantes (l'administration nationale, provinciale et locale, la société civile, les représentants des peuples autochtones et le secteur privé). Les consultations en Province ont permis d'atteindre plus de 600 personnes dans 16 localités situées dans six provinces (Bandundu, Bas Congo, Kasai Occidental, Kasai Oriental, Kinshasa et Province Orientale) ; à cela s'ajoutent près de 33 réunions des GCT regroupant plus de 160 personnes, et plus de 50 personnes du secteur privé (28 entreprises, 6 banques, 2 organisations de représentation) dans des ateliers et entretiens. Basées sur une méthodologie participative elles ont soulevé plusieurs préoccupations relatives au besoin de sécurisation foncière et d'harmonisation entre pouvoir public et coutumier; au risque d'inégalité dans la répartition des opportunités et d'interférence politique dans la sélection des projets; au problème de capacités très faible de l'administration provinciale pour faire le suivi des projets, ou de difficultés d'accès aux financements pour les structures faibles. Les consultations ont aussi relevé plusieurs opportunités liées aux activités FIP, notamment pour la création d'emplois locaux, l'injection de capitaux dans les zones cibles ainsi que la revitalisation des banques et autres structures financières. Elles ont également souligné la difficulté pour le secteur privé d'accéder au crédit et autres mécanismes de financement. De façon générale les consultations ont révélé un fort intérêt des parties prenantes pour les activités proposées pour le FIP. Un plan de consultation détaillé pour la préparation des programmes sera préparé une fois le plan d'investissement approuvé par le Sous-comité. Le présent plan d'investissement a été validé par le Comité National REDD, organe décisionnel multi-acteurs de la REDD+ en RDC.

Compte-tenu de la volonté de privilégier des domaines d'activités dans lequel (i) le pays bénéficie d'une expérience préalable, (ii) porteurs de résultats mesurables et (iii) qu'on peut opérationnaliser rapidement, les activités proposées dans le cadre du moteur de la déforestation bois-énergie semblent particulièrement pertinentes, et permettent par la même occasion d'intervenir dans les domaines de l'agriculture et de l'exploitation forestière artisanale. Les activités sectorielles proposées intègrent donc (i) l'afforestation/reforestation (incluant l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée), (ii)

la dissémination des foyers améliorés, (iii) la diffusion des techniques améliorées de carbonisation, (iv) le développement d'alternatives énergétiques, et (v) la foresterie communautaire. Ces alternatives peuvent se traduire en une transformation de la trajectoire de déforestation de référence grâce à une réduction de l'intensité des moteurs de la déforestation évoqués ainsi qu'une réorientation des activités à l'origine du phénomène de déforestation des forêts vers les zones de savane.

Les activités habilitantes les plus pertinentes concernent quant à elles la modernisation et sécurisation foncière, la mise en place d'une politique nationale d'aménagement du territoire ainsi que l'appui à l'émergence de projets du secteur privé et de la société civile. Ces appuis habilitants, clés pour le succès de l'initiative joueront également un rôle déterminant dans la consolidation de l'agenda prioritaire du secteur forestier congolais engagé depuis l'adoption du code forestier (2002) dans un processus de profonde réforme économique, légale et institutionnelle auquel les organisations de la société civile ont été fortement impliquées.

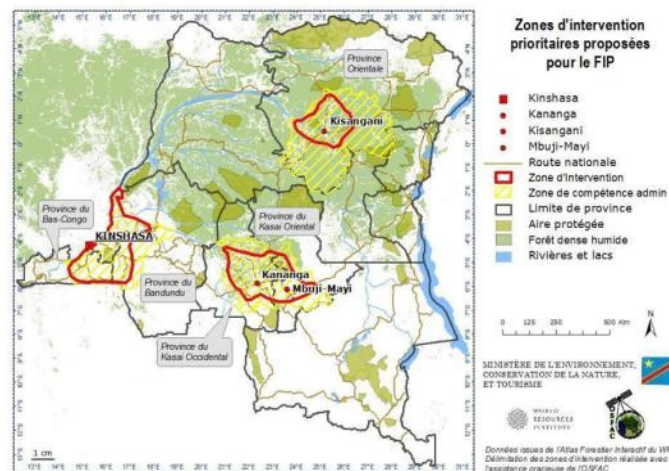
Les activités proposées de manière préliminaire dans ce plan d'investissement et présentées dans la figure ci-dessous sont toutes en synergie directe avec le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2011-2015, qui donne une place centrale à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation.

Activités habilitantes		Niveau national	Niveau local
	Modernisation et sécurisation foncière	- Diagnostic foncier - Méthodologie définition réforme foncière - Renforcement des capacités	- Plan fonciers ruraux - Enumération participative - Guichets fonciers
	Aménagement du Territoire	- Soutien aux SNAT et SPAT - Renforcement des capacités	- Micro-zonage des terroirs villageois
	Appui à l'émergence de projets	- Renforcement capacités des sociétés de service, de l'administration et de la société civile	- Appui au développement de projets
Activités Sectorielles		Niveau local	
	Biomasse-énergie	- Agroforesterie sens large (afforestation/reforestation, Régénération naturelle Assistée) - Diffusion des foyers améliorés ; Carbonisation améliorée ; Alternatives énergétiques	
	Foresterie communautaire	- Information, sensibilisation des autorités locales et CLPA - Appui à la structuration des CLPA (dont création PME) - Plans de développement communautaires - Plan de gestion forestière - Formation de formateurs	

Le FIP appuiera nombre d'activités-clés pour la participation des communautés locales, notamment la sécurisation du foncier, le micro-zonage, le reboisement à petite échelle, l'appui aux petites entreprises (carbonisation, foyers améliorés), et la foresterie communautaire. En ce sens le FIP (i) s'inscrit pleinement dans la continuité du Projet Forêt et Conservation de la Nature (64 millions BM) qui finance déjà des activités de zonage (micro et macro) et de foresterie communautaire dans les trois provinces pilotes: Bandundu, Équateur et Orientale, et (ii) établi un lien direct avec le mécanisme des peuples autochtones, notamment à travers les activités de sécurisation foncière et de renforcement des capacités des communautés autochtones. D'autres partenariats importants et possibles sources de cofinancement ou synergies sont à signaler notamment les projets pilotes REDD (CBFF et fonds privés), le projet PBF de la GIZ, le projet CARPE de l'USAID ainsi que nombreuses autres initiatives supportées par les principaux bailleurs de fonds (UK, Japon, UE, etc). L'engagement du secteur privé dans la REDD+ en RDC nécessitera la mise en œuvre de mécanismes financiers complexes et l'intervention d'acteurs et de structures adaptés définis dans le présent plan.

De manière à maximiser l'impact, les leçons tirées et pouvoir ainsi valoriser les actions au travers de la finance carbone (notamment dans le cadre de la phase de paiement basé sur la performance de la

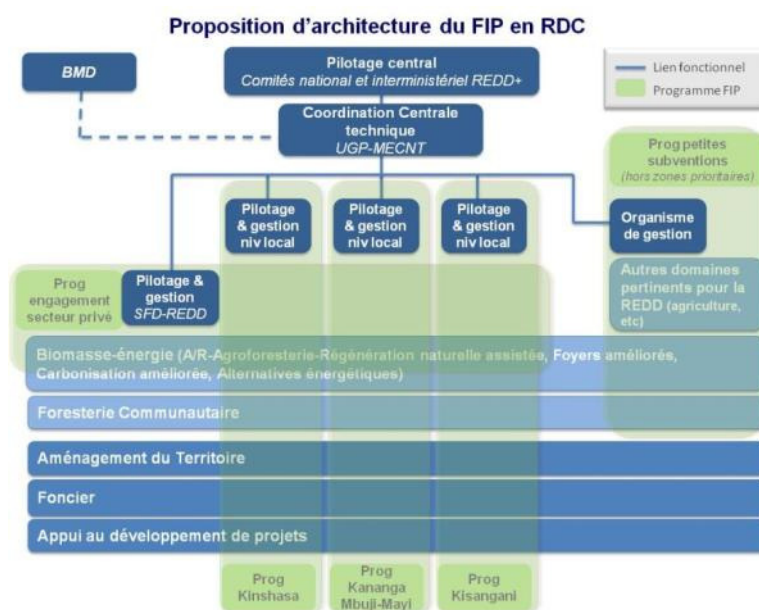
REDD+), le FIP vise le cofinancement de projets concentrés dans des zones géographiques restreintes. Ceci correspond bien à la volonté de la RDC d'expérimenter la mise en œuvre d'actions au niveau sous-national en s'inspirant de l'approche imbriquée ("*nested approach*"). Les zones géographiques les plus indiquées pour la mise en œuvre de ces activités ont été sélectionnées sur la base d'une matrice multicritères reprenant les six critères d'investissement du FIP. Ces zones prioritaires pour le FIP sont les suivantes : (i) le bassin d'approvisionnement des grandes villes de Kinshasa, (ii) celui de Kananga et Mbuji-Mayi, ainsi que (iii) celui de Kisangani. Ces trois zones présentent de plus, au delà des seuls critères FIP, une diversité particulièrement intéressante et représentative d'une part importante du pays (respectivement : zone principalement savanicole avec ramifications en zone forestière ; zone de lisière savane-forêt ; zone forestière).



La conjonction de ces choix en termes d'activités et de zones géographiques prioritaires pour le FIP, ainsi que les enjeux et défis identifiés, permettent de définir cinq programmes pour le FIP en RDC :

- Trois programmes géographiques, combinant toutes les activités habilitantes et sectorielles sélectionnées, et visant directement l'appui des projets des populations locales et peuples autochtones dans les trois zones prioritaires identifiées ;
- Un programme transversal spécifique au secteur privé, dans les mêmes zones géographiques et bénéficiant des mêmes appuis habilitants, mais se concentrant sur les activités liées directement à la biomasse énergie et utilisant des canaux et mécanismes spécifiques aux besoins du secteur privé ;
- Un programme transversal plus restreint de petites subventions permettant d'appuyer les initiatives innovantes et à forts cobénéfices, dans tous les domaines sectoriels pertinents pour la REDD+ mais hors des trois zones géographiques prioritaires pour le FIP, dans un souci d'apprentissage optimal et d'équité nationale.

Ces programmes ainsi que les activités qu'ils incluent amènent à la proposition de structuration du FIP en RDC résumée dans la figure ci-dessous :



Les budgets proposés pour ces programmes, les estimations de réductions d'émissions et séquestrations sur 30 ans et les cobénéfices correspondants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	REPARTITION PAR PROGRAMME	Budget FIP Don (MUSD)	Part dans FIP	Budget cofinancement (MUSD)	Investissement total	Réduction émissions (MtCO ₂ e)	Prix tCO ₂ e FIP (USD)	Prix tCO ₂ e Total (USD)
<i>Communautés locales et peuples autochtones (CLPA)</i>	Kinshasa	14,0	23%	5,1	19,1	2,2	6,3	8,6
	Kananga/Mbuji-Mayi	12,1	20%	5,7	17,8	3,9	3,1	4,6
	Kisangani	10,2	17%	7,0	17,2	3,2	3,2	5,4
<i>Secteur privé</i>	Secteur privé	18,4	31%	18,2	36,6	8,8	2,1	4,2
<i>CLPA et Secteur Privé</i>	Petites subventions	5,3	9%	1,7	6,9	-	-	-
	Total	60,0	100%	37,6	97,6	18,1	Moyenne 3,3	Moyenne 5,4

Finalement, afin d'optimiser le processus d'apprentissage continu rendu possible par le FIP, la RDC s'appuiera sur le mécanisme de monitoring développé au niveau national et assurera le partage des leçons et expériences pertinentes au niveau national et international au travers du Registre des projets et initiatives REDD+ de la RDC, ainsi que des nombreuses activités de communication prévues dans le cadre du processus REDD+ de manière générale et du FIP en particulier. L'interface géographique et les fonctions intégrées de recherche dans la base de données du Registre national permettront au grand public d'avoir accès à une grande quantité d'information, assurant ainsi un maximum de visibilité et de transparence

Étude de préfaisabilité sur les potentialités de développement des filières agroforesterie et bois-énergie dans le bassin d’approvisionnement de Kinshasa

Volet 1 : « Opportunités de développement d’une filière agroforesterie à vocation énergétique »

12/11/12 – Projet de rapport final, ONF International & Novacel SPRL

Contexte et objectifs de l’étude de préfaisabilité

Cette étude de préfaisabilité des potentialités de développement des filières agroforesterie et bois énergie s’applique au bassin d’approvisionnement de Kinshasa en République Démocratique du Congo. En effet la zone rassemble une combinaison de facteurs pertinents :

- un « point chaud » de déforestation et de dégradation en raison de la conjonction « agriculture familiale/bois de feu » ;
- des besoins en bois énergie considérables et croissants ;
- un projet d’agroforesterie industrielle combinant la reforestation de terres fortement dégradées et la culture de manioc, un projet répliquable à fort potentiel ;

Ce scénario amène le Programme d’Investissement pour la Forêt à proposer une étude économique, technique, financière et sociologique sur les mécanismes potentiels de développement des plantations agroforestières dans le bassin d’approvisionnement en bois énergie de Kinshasa. Le bois énergie est un exemple de valorisation de la partie ligno-cellulosique de ces plantations. Ce débouché sera analysé au travers du cas concret des plantations du plateau Batéké dans le cadre du projet porté par l’entreprise Novacel.

ONF International et Novacel ont réalisé un partenariat afin d’élaborer, de promouvoir et de mettre en œuvre des projets d’agroforesterie, notamment dans le but de contribuer à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, en République Démocratique du Congo (RDC), notamment sur les Plateaux Batéké et dans le Sud Kwamouth, en vue de réduire la pression sur les milieux forestiers subsistants.

Cette étude a été réalisée en trois volets dont les objectifs sont présentés ci-dessous :

1. Volet « Opportunités de développement d’une filière agroforesterie à vocation énergétique »

Ce volet comporte deux objectifs :

- Proposer des éléments technico-économiques et sociologiques permettant d’évaluer les opportunités de développement pérenne des plantations agroforestières à vocation énergétique ;

- Proposer un montage et un fonctionnement d'une structure permettant d'assurer le monitoring des investissements FIP dans la filière agroforestière à vocation énergétique.

2. Volet « Valorisation de la biomasse à partir du cas concret des plantations du domaine d'Ibi »

Ce volet comporte trois objectifs :

- A partir du cas concret des plantations agro-forestières du plateau Batéké, élaborer un plan de valorisation de la ressource ligneuse à des fins énergétiques : cuisson au charbon de bois et bois de feu à Kinshasa, production d'électricité à partir de plaquettes forestières (« *wood chips* »).
- Proposer un modèle d'approvisionnement logistique et organisationnel des acteurs.
- Fournir les éléments juridiques et fiscaux actualisés encadrant la production, commercialisation et distribution de bois à vocation énergétique.

3. Volet « Carbonisation »

Ce volet comporte l'objectif suivant :

- Conduire une étude de préfaisabilité sur les technologies de carbonisation adaptées à deux type d'échelle de valorisation : semi industrielle pour biomasse ligneuse du projet d'Ibi et artisanale pour le cas de villages (Mampu).

Ce premier document est la synthèse des travaux réalisés dans le cadre du volet n°1 « Opportunités de développement d'une filière agroforesterie à vocation énergétique ».

Résumé des principales conclusions et recommandations

✓ Enjeux fonciers

Les certificats d'enregistrement présentent la meilleure garantie « officielle » contre les conflits fonciers. Or, dans les zones rurales, la gouvernance foncière est en grande partie assurée par les responsables coutumiers, du fait de vides juridiques concernant la réglementation des « terres des communautés locales ». L'aménagement participatif doit permettre d'identifier les zones à vocation de production agroforestière et énergétique au sein des terroirs villageois. Des contrats écrits doivent être passés entre les demandeurs de terres et les responsables coutumiers afin d'engager les demandes de certificat d'enregistrement groupées à l'échelle d'un ou plusieurs villages. Plus les terrains sont mis en valeur rapidement, plus ils sont sécurisés du point de vue légal et coutumier, car il est plus difficile pour un tiers de s'approprier des terrains déjà mis en valeur. Toutefois les procédures officielles sont longues et coûteuses face à des demandeurs qui ont en général peu de moyens économiques ou de contrôle. **Les investissements FIP pourraient être des outils de financement des certificats d'enregistrement et d'accompagnement technique et juridique des demandes (individuelles ou groupées, selon la taille) basées sur des plans locaux d'aménagement impliquant les opérateurs locaux.**

✓ *Enjeux techniques*

Il est nécessaire de reboiser les espaces dégradés du bassin d'approvisionnement de Kinshasa pour mieux **gérer la fertilité des sols dégradés** par une agriculture itinérante faiblement productive. L'utilisation d'espèces Légumineuses, bien adaptées aux conditions locales et fixatrices d'azote, peut permettre de développer une agroforesterie durable productrice de bois énergie sur sols dégradés. En fonction des types de sols et des profils des opérateurs, des itinéraires techniques variés peuvent être construits à partir d'un itinéraire technique standard « acacia x manioc » testé avec succès sur les Plateaux Batéké, visant l'augmentation des revenus paysans par l'augmentation des rendements et la diversification agricole. Pour atteindre cet objectif, certaines barrières doivent être levées : **lutter efficacement contre le feu en zone rural, en intégrant cette lutte aux Plans locaux d'aménagement, mieux gérer la disponibilité en eau au cours de l'année via des systèmes d'irrigation à bas coût, disponibiliser des semences améliorées adaptées, renforcer les capacités techniques en matière de production agronomique via la formation, la vulgarisation et l'échange d'expérience entre les opérateurs.**

✓ *Enjeux économiques*

Le développement d'une filière agroforestière à vocation énergétique nécessite d'investir dans des systèmes de production rentables à moyen terme, dans un contexte de forte « prédation fiscale » sur les entreprises, de relative insécurité économique, juridique, foncière et économique pour tous les acteurs formels ou informels. Les coûts d'investissement ne sont pas très élevés, mais les organismes de crédits connaissent peu ces produits, et préfèrent des placements plus rentables (immobilier par exemple) ou accordent des prêts à taux élevés compte tenu de leur propre évaluation du risque. Par ailleurs, les produits issus des plantations agroforestières se heurtent, sur les marchés locaux, à la concurrence de produits à bas coûts mais à fortes externalités négatives (charbon de bois notamment), au faible pouvoir d'achat de la grande majorité des consommateurs, ainsi qu'à une méconnaissance de certains produits. Les marchés internationaux sont actuellement peu accessibles, pour des raisons de faible compétitivité, de déficit de contrôle-qualité des produits ou de prix peu rémunérateurs (cas des crédits carbone). **Les investissements FIP pourraient permettre de travailler les leviers fiscaux (exonérations pendant la période d'investissement par exemple), appuyer le développement du micro-crédit via les instituts de micro-finance ou garantir des prêts à taux concessionnels pour des grands investisseurs. Une étape préalable semble être la vulgarisation des plans d'affaires auprès de l'ensemble des acteurs (opérateurs/investisseurs-financeurs) afin d'amorcer la dynamique.**

✓ *Enjeux organisationnels*

Les défis en matière d'organisation résident en particulier dans la complexité des circuits de commercialisation, dans le faible niveau de qualité de la desserte agricole et routière, dans la relative « sporadicité » et l'isolement des exploitations agricoles qui mutualisent peu leurs moyens de transport pour dégager des marges convenables (peu de réinvestissement dans l'outil de production). **Les investissements FIP pourraient promouvoir le regroupement des opérateurs, petits et grands, au sein de Pôles de développement agroforestier, afin de mutualiser des coûts d'infrastructures (eau, énergie, desserte...), de transport et de commercialisation. L'agriculture contractuelle entre des producteurs (regroupés en coopératives agricoles) et des exploitants semi-industriels ou industriels permettrait d'assurer des débouchés aux produits des coopératives, et serait source d'intrants supplémentaires pour les industriels, à des prix fixés par avance. Des**

structures d'encadrement technique pourraient accompagner coopératives de producteurs et exploitants industriels dans cette démarche.

A compléter suite à l'atelier de validation

Rapport provisoire final - 12/11/2012

Volet Bois Energie, ONF International & Novacel SPRL

Contexte et objectifs de l'étude de pré faisabilité

Cette étude de pré faisabilité des potentialités de développement des filières agroforesterie et bois énergie s'applique au bassin d'approvisionnement de Kinshasa en République Démocratique du Congo. En effet la zone rassemble une combinaison de facteurs pertinents :

- un « point chaud » de déforestation en raison de la conjonction « agriculture familiale/bois de feu » ;
- des besoins en bois énergie considérables et croissants ;
- un projet d'agroforesterie industrielle combinant la reforestation de terres fortement dégradées et la culture de manioc, un projet répliquable à fort potentiel ;

Ce scénario amène la Programme d'Investissement Forestier à proposer une étude économique, technique, financière et sociologique sur les mécanismes potentiels de développement des plantations agroforestières dans le bassin d'approvisionnement de Kinshasa. Le bois énergie est un exemple de valorisation de la partie ligno-cellulosique de ces plantations. Ce débouché sera analysé au travers du cas concret des plantations du plateau Batéké dans le projet porté par l'entreprise Novacel.

ONF International et Novacel ont réalisé un partenariat afin d'élaborer, de promouvoir et de mettre en œuvre des projets d'agroforesterie, notamment dans le but de contribuer à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation, en République Démocratique du Congo (RDC), notamment sur le plateau Bateke et le Sud Kwamouth, en vue de réduire la pression sur les milieux forestiers subsistants. Ainsi, l'étude proposée ici intègre le cadre de réflexion et d'action de la collaboration.

Cette étude a été réalisée en quatre volets dont les volets 3 et 4 sont présentés dans ce rapport : potentialités de valorisation énergétique de la biomasse des plantations à l'ibi et benchmark des techniques de carbonisation artisanales et industrielles.

Résumé des principales conclusions et recommandations

- ✓ La demande en charbon de bois à Kinshasa est croissante. Si 90% des achats finaux s'opèrent sur le marché traditionnel, les supermarchés et restaurants représentent des marchés de niche à meilleurs prix de vente.

- ✓ Le diagnostic de la filière de production de bois énergie à Ibi révèle plusieurs points d'attention dans la contractualisation et l'organisation de la chaîne d'approvisionnement.
- ✓ Il convient d'améliorer :
 - Le contrôle de la ressource, son ratio de valorisation pour sécher le manioc, approvisionner le village et produire du charbon de bois
 - les techniques de carbonisation (qualification de plusieurs opérateurs et amélioration du rendement)
 - le mode de contractualisation entre exploitants / producteurs de charbon de bois et Novacel
 - l'allocation des ressources et des machines par rapport aux différentes activités d'Ibi
 - l'adéquation coût de revient et prix de vente (distinguer saisons sèche/pluies)
 - le plan de prospection (marché de niches / marché traditionnel)
- ✓ Pour aider Novacel dans sa réflexion, l'étude propose des éléments de réflexion sur les modalités de contractualisation, les modes et coûts d'organisation du personnel pour la production de charbon de bois, les options logistiques, les débouchés commerciaux, et les techniques traditionnelles et industrielles de carbonisation.
- ✓ L'étape de transformation du bois en charbon de bois est la plus impactante dans la chaîne de valeur, d'un point de vue économique et organisationnelle.
- ✓ Il existe différentes technologies de carbonisation qui peuvent répondre à la fois au cas d'étude Mampu et Ibi. Selon les critères les plus pertinents, il conviendrait de faire une étude de faisabilité en comparant four circulaire en nid d'abeille et technologie CML de Cogebio.
- ✓ Selon les exigences des performances économiques ou environnementales à atteindre, l'une des technologies prime sur l'autre. L'unité de Cogebio gagne sa valeur ajoutée dans le rendement gravimétrique et les critères socio environnementaux tandis que le four en nid d'abeille, beaucoup plus simple de conception, aura une performance économique plus intéressante.
- ✓ Si possible, réaliser des essais avec les fours circulaires et Cogebio dans des conditions proches d'une exploitation commerciale, afin de préciser le niveau probable des rendements gravimétriques. La phase la plus importante est la préparation du bois avant carbonisation. Le paramètre clé qui joue sur la performance optimale de la carbonisation est le contrôle de l'humidité.

Appendice 9 : Cadre macro des Standards nationaux Sociaux-Environnementaux REDD+ de la RDC

Principe 1 : Les projets/initiatives REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favorisent l'accroissement de services environnementaux et renforcent la préservation de la biodiversité.		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
1.1. Les projets/initiatives REDD+ doivent dresser l'état initial de l'environnement de leur milieu récepteur	1.1.1. Une méthodologie pour l'inventaire d'aménagement multi-ressources est définie en collaboration avec toutes les parties prenantes de la zone du projet. Cette méthodologie garantit la prise en compte de tous les services environnementaux des forêts naturelles de la zone du projet.	La méthodologie est produite. Compte-rendu de validation de la méthodologie
	1.1.2. Un inventaire d'aménagement multi-ressources et géo-référencé est conduit en conformité avec la méthodologie proposée.	
	1.1.3. L'inventaire d'aménagement conduit à l'identification des types de Forêts à Haute Valeur de Conservation (FHVC) tels qu'indiqués à l'annexe 1.	Carte d'inventaire Données d'inventaire géoréférencées
	1.1.4. L'ensemble du processus d'inventaire d'aménagement est réalisé avec les parties prenantes de la zone du projet.	Plan de délimitation des Forêts à Haute Valeur de Conservation (FHVC)
	1.1.5. La zone de référence du projet est clairement définie. La zone de fuite du projet est identifiée.	
1.2. Les projets/initiatives REDD+ doivent protéger les forêts naturelles existantes contre la déforestation, la dégradation ou la conversion à d'autres usages éventuels, notamment en plantations forestières ou agricoles, exploitations minières, pétrolières ou industrielles.	1.2.1. Des critères de définition d'une forêt naturelle en conformité aux dispositions internationales et nationales sont formulés.	Le projet/initiative dispose d'une définition claire du concept de "forêt naturelle"
	1.2.2. La zone de forêts naturelles existantes protégées dans la zone de mise en œuvre et/ou d'influence du projet/initiative est délimitée dans le document de planification.	Plan de délimitation des zones de forêts naturelles
	1.2.3. Des mesures précises de préservation des services environnementaux et des FHVC sont clairement définies dans le plan de gestion. Ces mesures ont fait l'objet de l'approbation des parties prenantes de la zone de projet.	Liste de mesures de préservation disponible

Principe 1 : Les projets/initiatives REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favorisent l'accroissement de services environnementaux et renforcent la préservation de la biodiversité.

CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
<p>1.3. Les projets/initiatives REDD+ doivent comporter une planification pour toute forme d'usage dans sa zone de mise en œuvre et/ou d'influence, pendant toute sa durée</p>	<p>1.3.1. Un plan d'aménagement avec indications géo-référencées de l'affectation des parcelles définies est réalisé avant l'enregistrement du projet. Le plan d'aménagement est réalisé suivant un canevas fourni par le MECNT.</p>	<p>Plan de délimitation des zones de forêts naturelles</p>
	<p>1.3.2. La planification est réalisée sur une période d'au moins 20 ans.</p>	<p>Compte-rendu des rencontres de travail sur le plan d'aménagement, comprenant la liste de toutes les parties prenantes identifiées</p>
	<p>1.3.3. Le plan d'aménagement résulte d'un processus participatif et a été validé par toutes les parties prenantes de la zone du projet</p>	<p>Paragraphes du plan d'aménagement indiquant les mesures d'atténuation ou de résorbassions des menaces qui pèsent sur la zone du projet</p>
<p>1.4. Les projets/initiatives REDD+ doit mettre en place des mécanismes pour éviter la conversion des forêts naturelles à d'autres usages</p>	<p>1.4.1. Le plan d'aménagement précise les mesures à prendre pour atténuer ou annuler les menaces qui pèsent sur les écosystèmes naturels dans la zone du projet</p>	<p>Paragraphes du plan d'aménagement indiquant les mesures d'atténuation ou de résorbassions des menaces qui pèsent sur la zone de fuite</p>
	<p>1.4.2. Le plan d'aménagement précise les mesures à prendre pour atténuer ou annuler les menaces qui pèsent sur les écosystèmes naturels dans la zone potentielle de fuite</p>	<p>Document de suivi de cette mesure</p>
	<p>1.4.3. L'application du plan simple de gestion est semestriellement évaluée</p>	<p>Etudes d'évaluation détaillée</p>

Principe 1 : Les projets/initiatives REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favorisent l'accroissement de services environnementaux et renforcent la préservation de la biodiversité.

CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
<p>1.5. Les projets/initiatives REDD+ doivent réaliser des études d'impacts environnementaux d'identifier tous les impacts positifs et négatifs potentiels découlant de la mise en œuvre de ses activités sur l'environnement de son milieu récepteur et de la zone d'influence. Les études d'impact doivent être réalisées avant le début des activités du projet.</p>	<p>1.5.1. Le gestionnaire réalise des études d'évaluation des impacts positifs et négatifs de ses activités sur les services environnementaux et les FHVC dans la zone du projet</p>	<p>Etudes d'évaluation détaillée</p>
	<p>1.5.2. Le gestionnaire réalise des études d'évaluation des impacts positifs et négatifs de toutes les activités indirectes liées la mise en œuvre de son projet sur les services environnementaux et les FHVC dans la zone du projet</p>	<p>Etudes d'évaluation détaillée</p>
	<p>1.5.3. Le gestionnaire réalise des études d'évaluation des impacts positifs et négatifs de ses activités et des activités indirectes sur les services environnementaux et les FHVC dans la potentielle de fuite</p>	<p>Document de planification</p>
	<p>1.5.4. Les mesures d'atténuation des impacts négatifs sont identifiées, documentées, planifiées et mises en œuvre en collaboration avec les parties prenantes de la zone du projet.</p>	<p>Rapport de mise en œuvre</p>
<p>1.6. L'installation et la gestion de la base-vie des projets/initiatives doivent respecter les normes environnementales nationales et internationales reconnues par la RDC.</p>	<p>1.6.1. L'installation de la base-vie est précédée par une évaluation de son impact environnemental</p>	<p>Manuel de Procédures</p>
	<p>1.6.2. Des mesures précises sont identifiées, documentées, planifiées et mises en œuvre afin d'atténuer les impacts environnementaux négatifs de la base-vie</p>	
	<p>1.6.3. Des procédures sont documentées et publiées en faveur d'une gestion la base-vie respectueuse de l'environnement (traitement des ordures, gestion de l'énergie, etc.)</p>	

Principe 2 : Les projets/initiatives REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance.		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
2.1. Les projets/initiatives REDD+ ne dissimulent ni n'exagèrent certains coûts	2.1.1 Différents types de coûts dûment vérifiés par un organisme de certification sont disponibles avant la mise en œuvre du projet.	Rapport de vérification
2.2. Les projets/initiatives REDD+ mettent en place des mécanismes de suivi et vérification financière.	2.2.1. Un Manuel de procédure de gestion financière est établi par le porteur du projet et accessible aux parties prenantes avant la mise en œuvre du projet.	Manuel de procédure de gestion financière.
	2.2.2. Rapport financier trimestriel établi par le porteur du projet et transmis aux représentants des parties prenantes.	Rapports d'audits.
	2.2.3. Rapport d'audit annuel établi par un auditeur indépendant et transmis aux représentants des parties prenantes.	
2.3. Les projets/initiatives REDD+ mettent en place des mécanismes garantissant l'accès à l'information et la participation de toutes les parties prenantes intéressées.	2.3.1. Tous les rapports et compte rendus de réunions tout au long du projet.	
	2.3.2. Une stratégie de communication participative est montée avant la mise en œuvre du projet.	

Principe 3 : Les projets/initiative REDD+ évitent les pertes et dommages, prévoient des voies de recours et mettent en place des mécanismes des réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les tiers (communautés et autres parties prenantes).		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
3.1. Les projets/initiatives REDD+ définissent des mécanismes de préventions et de réparations pour pertes et/ou dommages	3.1.1. Description des mécanismes de préventions et de réparations dans les documents de projet/initiatives avant la mise en œuvre du projet;	
	3.1.2. Rapports de règlement des conflits ou les actes de transactions durant la mise en œuvre du projet;	
	3.1.3. Liste éventuelle de tous les dommages et pertes causés validée par les parties prenantes durant la mise en œuvre du projet.	Nombre des litiges soumis aux instances tant juridictionnelles que non juridictionnelles.
	3.1.4. Les pétitions, mémo, plaintes verbales prises en compte dans le mécanisme de règlement des conflits durant la mise en œuvre du projet.	
3.2. Accès facile aux mécanismes de recours pour toutes les parties prenantes	3.2.1. Arbitrage, conciliation et autres outils non juridictionnels et mécanismes juridictionnels de règlement des conflits appliqués tout au long de la mise en œuvre du projet	
3.3. Recours aux mécanismes de règlement des conflits traditionnels ou coutumiers	3.3.1. Arbre à palabre, etc.	

Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les Projets/initiatives REDD+ sont partagés équitablement par les parties prenantes intéressées.		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
4.1. Les projets/initiatives REDD+ définissent la nature des revenus qui seront générés avec toutes les parties prenantes intéressées.	4.1.1. Listes de différents revenus qui seront générés établies avant la mise en œuvre du projet	Procès verbal
4.2. Les projets/initiatives REDD+ définissent des mécanismes de partage de revenus qui seront générés avec les parties prenantes intéressées.	4.2.1. Modalités de partage de revenus qui seront générés déterminées avant la mise en œuvre du projet	Nombre des recours (Plaintes) enregistrés

Principe 5 : Les projets/initiatives REDD+ favorisent l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et autochtones.

CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
<p>5.1. Les projets/initiatives REDD+ contribuent à l'amélioration des moyens de substance à long terme et le bien être des communautés locales et autochtones (emplois formels, emplois ruraux, activités alternatives de création de revenu, facilités d'accès aux capitaux, restructuration du secteur local de l'épargne, etc.) à l'intérieur de sa zone d'influence.</p>	<p>5.1.1. Description du potentiel de création d'emplois avant la mise en œuvre du projet.</p>	
	<p>5.1.2. Description d'activités économiques parallèles avant la mise en œuvre du projet.</p>	
	<p>5.1.3. Description du potentiel du remodelage du paysage financier local pendant la mise en œuvre du projet.</p>	
	<p>5.1.4. Description de l'état des infrastructures de base et de l'habitat naturel avant la mise en œuvre du projet.</p>	
<p>5.2. Les projets/initiatives REDD+ ont un impact positif sur le niveau de vie à l'intérieur de sa zone d'influence, et réduisent la précarité économiques des ménages et des catégories de la population vulnérable et/ou défavorisée notamment : jeunes, femmes, personnes âgées, personnes de peu de qualifications, etc.</p>	<p>5.2.1. Description de l'impact sur la précarité économique des ménages tout au long du projet.</p>	
	<p>5.2.2. Description de l'impact économique sur les jeunes, femmes, personnes âgées, personnes de peu de qualifications durant la mise en œuvre du projet.</p>	
<p>5.3. Les projets/initiatives REDD+ soutiennent les pratiques de conservation et de gestion des communautés locales et autochtones.</p>	<p>5.3.1. Activités de conservation et de gestion identifiées avant la mise en œuvre du projet</p>	

Principe 6 : Les projets/initiatives REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales.		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
6.1. Les projets/initiatives REDD+ doivent définir de mécanismes d'information et de consultation des communautés locales et autochtones affectées, avant le début de la mise en œuvre du projet.	6.1.1. L'EISE permet l'identification et le recensement de toutes les communautés locales et autochtones jouissant de droits légaux et coutumiers dans la zone du projet et dans la zone de fuite	Liste de toutes les communautés locales et autochtones
	6.1.2. L'EISE de la zone du projet a identifié les mécanismes locaux de communication.	Description des mécanismes locaux de communication
	6.1.3. Les recommandations du rapport de l'EISE permettent l'élaboration de procédures d'information et de consultation des communautés locales et autochtones	procédures d'information et de consultation
	6.1.4. Préalablement à la mise en œuvre du projet/initiative, ces procédures sont définies, avec la collaboration des parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones	Compte rendu de session de travail avec les parties prenantes autour des procédures de communication
	6.1.5. Ces procédures définissent les modalités (fréquence, langue, type de message, catégories sociales à impliquer, etc.) de l'information et de la consultation des communautés locales et autochtones	procédures d'information et de consultation
	6.1.6. Les procédures d'information et de consultation sont mises à jour continuellement, selon une fréquence préalablement définie et acceptée par les parties prenantes	Version successive des procédures

Principe 6 : Les projets/initiatives REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales.		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
6.2. Les projets/initiatives REDD+ doivent respecter le Consentement Libre Préalable et Informé (CLIP) des communautés locales et autochtones affectées.	6.2.1. Le gestionnaire connaît le guide méthodologique CLIP	Mention du guide méthodologique dans des documents de travail
	6.2.2. Un mécanisme clairement défini dans le plan d'aménagement précise la fréquence et les modalités de la demande du CLIP des communautés locales et autochtones tout au long du projet. Il est une adaptation du guide méthodologique au contexte local	Paragraphe du plan d'aménagement sur la prise la fréquence et les modalités de la demande du CLIP
	6.2.3. Le gestionnaire a informé les communautés locales et autochtones sur les objectifs de son projet et tous les éléments du projet ayant un rapport avec ces communautés et leur milieu de vie. Cette information est faite en une langue et un langage compréhensibles par chaque communauté locale et autochtone	Procès verbaux
	6.2.4. Les communautés locales sont informées qu'elles peuvent donner, refuser ou retirer à tout moment, leur consentement sur les activités touchant leur terroir	
	6.2.5. Les communautés locales et autochtones ont donné, par écrit ou selon des méthodes traditionnelles, leur consentement libre, informé et préalable pour le plan d'aménagement, notamment en ce qui concerne la prise en compte de leurs préoccupations.	Support audio-visuel attestant d'une telle information
6.3. Les projets/initiatives REDD+ doivent garantir le respect des droits coutumiers et légaux des communautés locales et autochtones dans la zone du projet	6.3.1. Les droits légaux et coutumiers de chaque communauté locale ou autochtone sont identifiés, recensés, cartographiés et documentés	Mention du guide méthodologique dans des documents de travail
	6.3.2. L'identification, le recensement et la cartographie ne font l'objet d'aucun conflit entre les communautés locales et autochtones, ni entre le gestionnaire et lesdites communautés	Cartographie participative
	6.3.3. Les communautés locales et autochtones reconnaissent par écrit ou selon des méthodes traditionnelles que leurs droits coutumiers et légaux sont documentés et respectés par le gestionnaire	Paragraphe du plan d'aménagement sur la prise la fréquence et les modalités de la demande du CLIP

Principe 6 : Les projets/initiatives REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales.		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
6.4. Les projets/initiatives REDD+ doivent renforcer la cohésion et la stabilité des communautés riveraines de sa zone de mise en œuvre et/ou d'influence tout en respectant leurs spécificités culturelles.	6.4.1. Le gestionnaire a identifié et documenté les mécanismes internes de prise de décision dans les communautés locales et autochtones	Description des mécanismes internes de prise de décision
	6.4.2. Les communautés locales et autochtones sont organisées dans des plateformes inspirées par les mécanismes internes de prise de prise de décision	Documents de base des plateformes
	6.4.3. Les plateformes sont fonctionnelles, pérennes et représentatives de toutes les catégories sociales	Rapport de consultation pour la formation des plates formes
	6.4.4. Les plateformes fonctionnent selon des modalités définies par l'ensemble des parties prenantes de la zone du projet	Autre support de travail des plateformes
	6.4.5. Les communautés locales et autochtones indiquent, par écrit ou selon des méthodes traditionnelles, qu'elles ont été consultées pour et approuvent le fonctionnement des plateformes.	Rapport d'activité des plateformes

Principe 6 : Les projets/initiatives REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales.		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
6.5. Les projets/initiatives REDD+ doivent assurer la participation effective de la femme, des jeunes et des personnes vulnérables.	6.5.1. Le gestionnaire s'assure que toutes les décisions relatives à la gestion du projet sont prises avec la participation des femmes, jeunes et autres catégories vulnérables	Présence de toutes les catégories sociales dans les plateformes
	6.5.2. Les femmes, jeunes et autres catégories vulnérables participent librement et de manière autonome.	Rapport d'activité des plateformes
	6.5.3. Le gestionnaire a identifié et documenté les mécanismes internes de prise de décision dans les communautés locales et autochtones	Fiche de consentement pour l'adhésion aux plateformes
	6.5.4. En cas de conflit lié au projet, le gestionnaire se conforme à la décision interne à chaque groupe.	
	6.5.5. Le gestionnaire garantit que toutes les décisions, mesures ou actions menées en rapport et en collaboration avec les communautés locales et autochtones passent par les mécanismes de décision dûment identifiés	

Principe 7 : Les projets/initiatives REDD+ doivent respecter les droits de l'homme, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés concernées (parties au projet et riveraines).		
CRITERES	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION
7.1. Les projets/initiatives REDD+ formalisent leurs rapports avec les travailleurs.	7.1.1. Contrats de travail signés par les parties prenantes (employé et employeur) visés par l'office national de l'emploi.	
7.2. Les projets/initiatives REDD+ reconnaissent et respectent les droits de propriété coutumière, individuelle et collective sur les terres et les ressources	7.2.1. Procès verbaux de clôture d'enquêtes, accords négociés et signés avec les communautés locales avant l'inscription du projet au registre national.	
	7.2.2. Cartographie communautaire des droits coutumiers décrivant, délimitant et répartissant les espaces avant l'inscription du projet au registre national.	
	7.2.3. Contrat d'emphytéose, contrat de concession de conservation, contrat de concession de gestion des aires protégées avant l'inscription du projet au registre national.	
	7.3.1. Cartes des sites avant l'enregistrement du projet.	
	7.3.2. Liste des pratiques traditionnelles avant l'enregistrement du projet.	
	7.3.3. Rapport de mission trimestriel de contrôle ou de terrain de l'administration ou des organisations non-gouvernementales spécialisées.	
7.3. Les projets/initiatives REDD + préservent et respectent les sites archéologiques et culturels ainsi que les savoirs endogènes des communautés locales et peuples autochtones.	7.3.1. Cartes des sites avant l'enregistrement du projet.	
	7.3.2. Liste des pratiques traditionnelles avant l'enregistrement du projet.	
	7.3.3. Rapport de mission trimestriel de contrôle ou de terrain de l'administration ou des organisations non-gouvernementales spécialisées.	
7.4. Les projet/initiatives REDD+ évitent la réinstallation involontaire des communautés locales et peuples autochtones.	7.4.1. Etude d'impacts environnementaux et sociaux validée avant l'enregistrement du projet.	

Expérimentation des nouvelles technologies à base de téléphonie mobile dans le projet-pilote REDD+ EcoMakala

Bruno Hugel, Conseiller Technique, Coordination Nationale REDD de la RDC,

Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

1. Contexte

Compte tenu de son énorme capital forestier, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est engagée en 2009 dans un processus de préparation au futur mécanisme international de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD+), en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et la Banque Mondiale, processus devant s'achever fin 2012 afin d'entrer dans une deuxième phase d'investissement. Ce mécanisme constitue en effet une opportunité historique d'inscrire le pays sur la voie d'un développement durable à faible teneur en carbone.

Dans l'objectif de préparer la mise en œuvre de la REDD+, le Gouvernement de la RDC envisage le développement d'un Programme National de Paiements pour Services Environnementaux de type « *assets building* »². Ce pilier sera financé par une fenêtre de financement spéciale du Fonds National REDD+, créée à cet effet afin d'être pourvu des instruments financiers adéquats et des méthodologies pertinentes. Pour qu'un tel mécanisme fonctionne, il est essentiel de mettre en œuvre des flux d'information fiables et aussi peu coûteux que possible, au sein des projets ainsi qu'entre ces projets et le niveau national.

Grâce à la croissance massive de l'utilisation du téléphone portable en Afrique³, de nombreuses applications nouvelles se sont développées dans de nombreux pays, telles que la collecte de données par téléphonie mobile, les enquêtes et les paiements par SMS. Ces applications permettent un niveau d'efficacité et une réduction drastique des coûts de transaction qu'il est intéressant d'explorer dans l'objectif d'un éventuel déploiement au niveau national.

La RDC est donc intéressée à expérimenter ce type de technologies dans le cadre d'un projet-pilote REDD+, et le projet EcoMakala a été jugé comme le plus pertinent à ce titre, suite à un atelier national sur les PSE organisé à Goma en mars 2012.

² Ce type de PSE ne se contente pas de compenser les producteurs pour l'arrêt de pratiques débouchant sur le déboisement et représente un vecteur d'investissement conditionné au résultat, pour la transformation des pratiques, la mise en place d'alternatives et la diversification de l'économie locale.

³ Presque 20% par an ces cinq dernières années, pour environ 735 millions d'utilisateurs prévus d'ici fin 2012

2. Bénéfices globaux pour le projet et le porteur de projet

Opportunité de devenir un modèle au niveau national, renforçant ainsi grandement la visibilité du projet ainsi que du porteur de projet.

Réduction des frais de transaction liés à l'accès et la gestion de l'information, renforçant ainsi la valeur du modèle développé.

Gain de temps pour les agents du projet permettant de renforcer l'efficacité du projet.

Maximisation de la crédibilité du projet/porteur de projet vis-à-vis des bailleurs de fonds.

3. Types de technologies

3.1. Collecte de données via la téléphonie mobile (monitoring)

Description

Collecte de données directement en format électronique à l'aide d'un smart-phone, ou de manière plus générale à l'aide d'un *Personal Digital Assistant* (PDA), avec possibilité d'envoyer les données au travers du réseau de téléphonie mobile directement à un serveur pour intégration en temps réel à la base de données.



Ex. de PDA

Cible

Les agents du projet (dans un 1^{er} temps)

Avantages

- Accélérer la collecte des données : un utilisateur expérimenté gagne du temps par rapport au remplissage d'un formulaire papier ;
- Eviter les erreurs de collecte et de retranscription : il est possible de mettre des contraintes sur certains champs du formulaire (liste déroulante, données textes ou numériques, valeur min/max, etc.) ; on évite également les erreurs de recopiage (d'un carnet sur un formulaire de monitoring) ou d'encodage (du formulaire papier à la base de données) ;
- Accélère l'analyse de l'information pour une gestion réactive du projet : l'information est transmise en temps réel du lieu de collecte de l'information directement à la base de données (en cas d'absence de réseau, les informations peuvent être envoyées dès retour dans une zone de couverture) ;
- Améliore la fiabilité et la qualité du monitoring : appareils combinant de nombreux outils (GPS, appareil-photo, lecteur de code-barres, etc.). Evite la multiplication des appareils sur le terrain et facilite l'intégration des produits (ex : données GPS d'une plantation associées à une photo géo-localisée permettant de garantir la réalité de cette plantation, cf. illustration ci-dessous)
- Visualisation de l'information spatiale directement sur le terrain : grâce au GPS inclus dans le smart-phone ou le PDA, la visualisation des diverses informations peut être réalisée directement sur le

terrain (ex : permettre à l'utilisateur de vérifier que la donnée prise se trouve à l'intérieur ou l'extérieur d'une zone-cible, etc.) ;

- Suivi en temps réel du travail des agents de collecte de données : possibilité de suivre la progression des équipes de collecte des données afin de mieux coordonner les campagnes de terrain.

Intérêt spécifique pour le projet

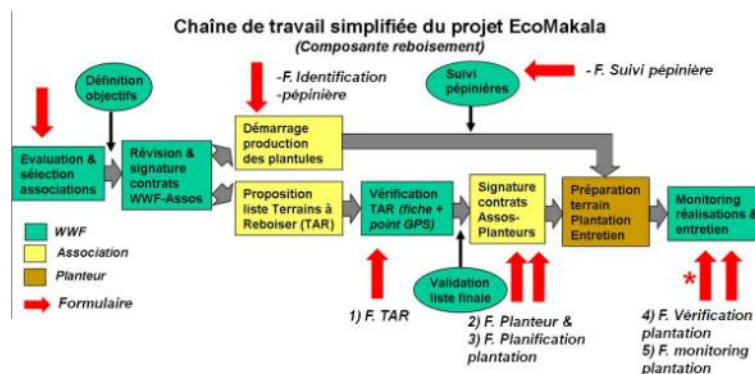
Le respect des saisons culturales dans le cadre du projet EcoMakala nécessite une lutte incessante contre le temps afin de vérifier les résultats de la saison de plantation précédente tout en préparant la saison suivante.

Le remplacement progressif des formulaires papiers par la collecte numérique de données et l'envoi grâce au réseau téléphonique mobile permettrait :

- D'optimiser le temps des forestiers sur le terrain afin d'accélérer et ainsi maximiser l'effort de monitoring, en évitant la perte de temps induite par le recopiage des données de monitoring et en réduisant le travail de rédaction des rapports ;
- Une plus grande fiabilité du monitoring grâce à un gain de temps pour les opérateurs de la base de données permettant un meilleur croisement de l'information (données GPS, photos-GPS, etc.)
- D'avoir une gestion plus réactive du projet en détectant plus rapidement les problèmes (sous-production de plantules par rapport aux besoins pour la saison, sous-performance d'une association nécessitant le réajustement des objectifs de la saison suivante, etc), grâce à un traitement de l'information plus rapide et à plus de temps consacrés à l'analyse des données au niveau des opérateurs de la base de données pour informer le responsable de la foresterie et le chef de projet ;

Exemples d'usages potentiels dans le projet

Remplacement de tous les formulaires papier (flèches rouges) par des formulaires électroniques :



Avec 5 formulaires de monitoring par plantation dans la composante reboisement du projet (sans tenir compte donc des formulaires liés aux associations ni au monitoring des pépinières), et en prenant pour hypothèse que chaque planteur du projet (3 800 à l'heure actuelle) ne possède qu'une seule plantation (alors qu'en réalité de nombreux planteurs en ont au moins 2, à des saisons différentes⁴), on a un minimum de 19 000 formulaires remplis (recopiés) et encodés.

⁴ Il faudrait effectuer ce calcul sur le nombre de plantations au lieu du nombre de planteurs, chiffre non disponible par l'auteur au moment de l'écriture de ce document

Si on considère qu'en évitant l'écriture des données de monitoring sur carnet, leur recopiage sur les formulaires de monitoring puis leur encodage, on gagne un minimum de 15 à 20 mn de travail, on a alors un gain (extrêmement sous-estimé) d'au moins 594 à 792 homme-jours de travail⁵ sur les 4 ans écoulés du projet.

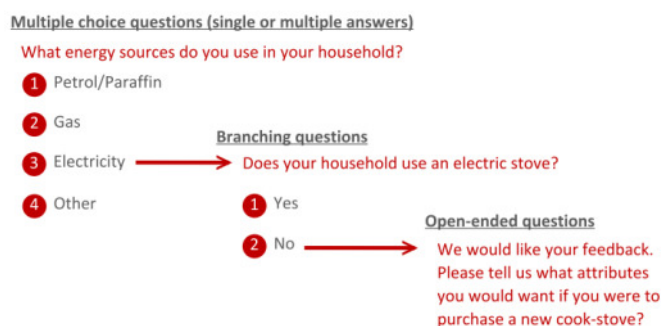
Opportunités

- Développement et mise en œuvre actuelle d'une base de données basée sur internet, avec existence d'un serveur.
- Possibilité d'étendre progressivement ce système à toute collecte d'information dans le cadre de ce projet (composante commercialisation, terrains d'expérimentation, mesure de productivité, etc.), aux autres projets du programme PEVi (foyers améliorés, etc.) ainsi qu'aux partenaires les plus capables (associations locales).

3.2. Enquêtes par SMS

Description

Permet la diffusion instantanée de questionnaires (ou d'informations) par SMS à un réseau d'utilisateurs préalablement identifiés, avec un taux de réponse élevé (55%) grâce à la gratuité de la réponse pour les personnes-cibles et la possibilité de donner de modestes incitations pour les répondants (crédit téléphone, accumulation de points-bonus, coupons de réduction, etc.).



Exemple de types de question dans une enquête (source : M-Survey)

Cible

Les bénéficiaires (mais mis en œuvre par le projet)

Avantages

- Moyen rapide et peu coûteux de collecter des données auprès d'utilisateurs dispersés (plus besoin d'être sur place, pas besoin de déployer des enquêteurs avec formulaires papier ni travail d'encodage) ;
- Traitement automatique de l'information récoltée ;
- Créer et garder le contact avec les personnes-cibles.

⁵ Un jour de travail est estimé à 8H.

Intérêt spécifique pour le projet

Possibilité d'avoir un contact direct et à distance avec les planteurs et les associations (sous réserve de couverture réseau)

Exemples d'usages potentiels dans le projet

Demande aux planteurs ayant déjà participé aux projets s'ils sont intéressés à continuer pour la saison suivante

Demande aux planteurs de prévenir quand la plantation est prête à être visitée

Demande aux planteurs lesquels sont prêt à faire ou ayant fait l'exploitation de leur plantation et ayant des produits à évacuer

Demande d'information sur le prix des produits issus des plantations dans divers marchés afin de vendre au meilleur prix

3.3. Transfert d'argent par sms

Description

Paiement ou transfert d'argent entre utilisateurs par SMS (possible avec n'importe quel type de téléphone mobile). Ce type de service peut être déployé dans un pays selon divers modèles :

- Focalisé sur l'institution bancaire : modeste extension du modèle conventionnel
- Mené par l'institution bancaire : services organisés au travers d'une gamme de partenaires (magasins, cie téléphone, etc.)
- Non-bancaire : par exemple une cie téléphonique

Les deux derniers systèmes sont les plus flexibles et les plus étendus pour les opérations de *cash-in* et *cash-out* (discussion nécessaire avec les divers opérateurs pour éclaircir ce point).

Cible

Les bénéficiaires (planeurs) et éventuellement les associations

Avantages

- Coûts réduits de paiements, en réduisant les frais de commission associés aux modes de transferts d'argent traditionnels au travers des agences de microcrédit ou de transfert d'argent ;
- Réalisation effective de paiements y compris dans des zones isolées (sous réserve de couverture réseau), avec information directe du bénéficiaire ;
- Amélioration de la sécurité en évitant les transports importants et centralisés de cash;
- Réduction des risques de corruption en éliminant les intermédiaires ;
- Suivi transparent et efficace des déboursements aux bénéficiaires (agrégation simple des informations de flux financiers pour les rapports financiers) ;

- Ouverture sur le futur: l'utilisation de ce type de services permet l'ouverture à de nouveaux services pour les bénéficiaires (micro-assurance, information sur les marchés, autres services bancaires, etc.).

Intérêt spécifique pour le projet

Paiement rapide, transparent et simple des planteurs et/ou associations disposant d'une couverture réseau et d'un téléphone (possibilité de négocier des téléphones gratuits ou à très faible coût avec les opérateurs téléphoniques).

Information directe des bénéficiaires du transfert réalisé.

Opportunités

Développement et mise en place en cours des offres de services par tous les opérateurs téléphoniques du pays, qui ont déjà reçu leurs licences. Possibilité de négocier avec eux un déploiement subventionné ou à faible coût contre l'accès à un réseau d'utilisateurs ainsi qu'une opportunité de démonstration des services.

4. Liste préliminaire d'équipement nécessaire

- Serveur (déjà acquis dans le cadre d'EcoMakala ; pas de problème si le serveur est localisé en Belgique) ;

- Bonne connexion internet (déjà prévu dans le cadre de la base de données) ;

- Unités de collecte de données pour les forestiers du projet (*mobile data collection*). Diverses options :

- Smart phones
- Tablettes numériques
- PDA : plus chers mais les plus adaptés au travail de terrain

- Téléphones pour les utilisateurs (négociation avec les TelCo/Banques, etc).

5. Proposition de déploiement

5.1. Au sein du projet

D'abord au sein du WWF, au sein du projet EcoMakala, pour la composante reboisement ;

Une fois le système fonctionnel et satisfaisant, possibilité d'élargir à d'autres modules (commercialisation), puis à d'autres projets du WWF (foyers améliorés, etc.), voire éventuellement à certains partenaires (associations).

La collecte des données par téléphonie mobile semble l'élément le plus important à mettre en œuvre rapidement. Les enquêtes par SMS semblent également faciles à mettre en œuvre une fois les besoins identifiés. Pour ce qui est des paiements par SMS, des discussions avec les opérateurs téléphoniques doivent être réalisés au niveau national afin d'évaluer la pertinence des offres de service en développement et négocier des conditions avantageuses si les conditions sont réunies (notamment le réseau de partenaires pour les opérations de *cash-in* et *cash-out*).

5.2. Etapes de mise en œuvre

1. **Consultance 1** (*2 semaines à 1 mois*) : Définir le flux de données, la structure des données, les besoins en équipement et en formation (et développement des modules de formation), draft de budget, estimation des économies sur les coûts de transaction. Financement CN-REDD.
2. **Sécurisation des financements par la Coordination Nationale REDD**
3. **Mise en œuvre du système et formation des agents** (*1 mois*)
4. **Consultance 2** (1 à 2 semaines) : Suivi et accompagnement (commissionnement) et potentiel élargissement des services : 2 semaines

Appendice 11 : Le système d'Information sur les Standards (SIS) : étapes pour le porteur de projet

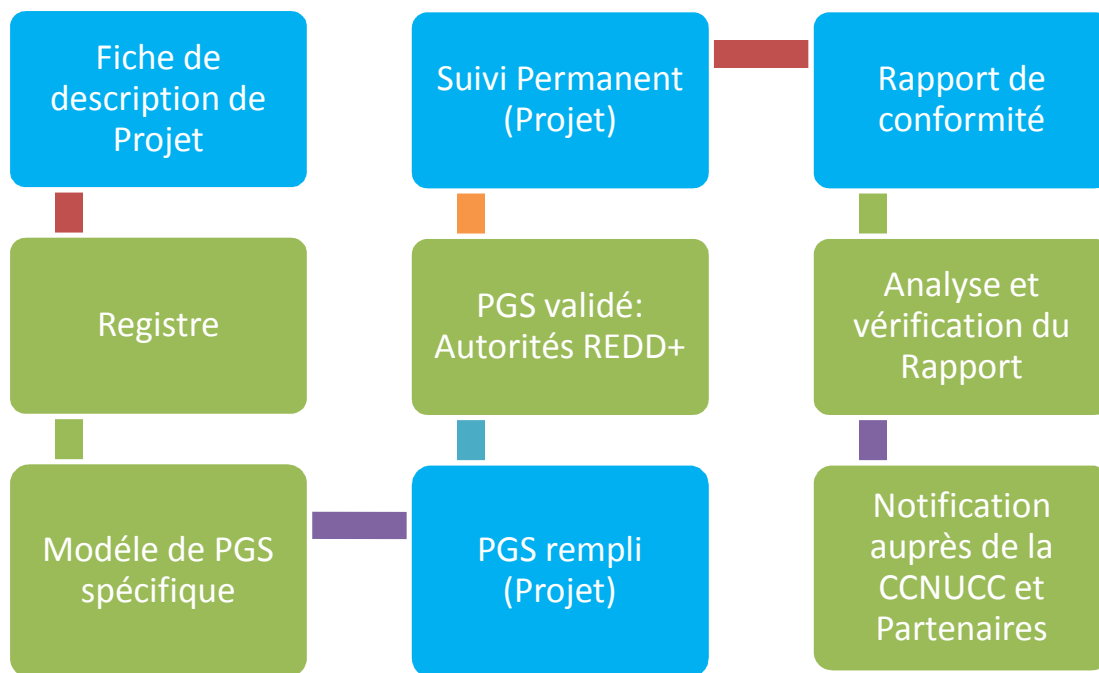
Le SIS s'applique à toutes les activités REDD+ ayant vocation à s'inscrire au registre et à recevoir une homologation des autorités nationales. Les porteurs de projet sont ainsi progressivement guidés vers une prise en compte complète des risques et co-bénéfices sociaux-environnementaux dans la gestion et le suivi de leurs activités, sous la forme d'un dialogue entre le registre et les autorités nationales d'une part, et le porteur de projet d'autre part. Les différentes étapes sont les suivantes :

1. Le porteur de projet remplit une **fiche de description** standardisée via le portail internet du registre. La fiche de description est simple et le porteur de projet précise en particulier (a) les activités⁶ REDD+ couvertes par son projet et (b) la taille de son projet.
2. En fonction du type(s) d'activité(s) et de la taille du projet, le registre fournit automatiquement un **Plan modèle de Gestion et de Suivi (PGS)** au porteur de projet. Ce dernier n'a pas besoin de se confronter à la complexité du CGS complet pour la REDD+ en RDC, qui est maintenu par le registre. Le modèle de PGS est un guide pour le porteur de projet, cela lui permet de voir les risques potentiels à considérer, les mesures qu'il peut reprendre à son compte, et les indicateurs qu'il peut utiliser pour faire son suivi. Le PGS rempli qu'il renvoie peut être proche du modèle de PGS ou plus éloigné mais les déviations doivent être justifiées.
3. Le porteur de projet établit son PGS et le renvoie au registre. La structure du PGS suit celle du CGS, avec des sections à remplir pour chaque risque/mesures/indicateurs à considérer.

Figure 1 : Etapes du processus SIS pour le porteur de projet⁷

⁶ Activités REDD+ désignent toutes initiatives retenues dans les piliers programmatiques de la présente stratégie-cadre REDD+ en RDC (chapitre 3).

⁷ Les tâches du porteur de Projet sont colorées en bleu et celles des autorités nationales REDD+ en vert.



4. Le registre transmet le PGS rempli à l'autorité en charge de l'homologation (arrangement institutionnel à préciser).
5. Un contrôle de la qualité du PGS rempli est fait. C'est seulement à ce stade qu'un effort d'analyse par un groupe d'experts est requis ; les étapes précédentes étant un dialogue préliminaire entre la plateforme automatisée du registre et le porteur de projet. Le niveau d'exigence dans la qualité du PGS est adapté à l'ampleur projet, y compris dans le nombre d'indicateurs retenus pour le suivi et leur précision.
6. Si le projet est homologué, le porteur utilise son PGS pour la gestion et le suivi des impacts sociaux et environnementaux. Il fournit des rapports réguliers sur les indicateurs retenus dans le PGS approuvé. Toutes ces informations seront accessibles aux différents acteurs intéressés ainsi qu'au grand public sur internet. Des dispositifs de vérification interviennent ensuite ; ceux-ci restent à préciser mais ils comprendront un système d'alerte indépendant et participatif (via le Moabi notamment).

Figure 2 : Illustration de la fiche de description de projet

<p>Fiche de description du projet X (illustration) :</p> <p><u>I. Informations générales :</u></p> <p>a) <u>Nom et localisation du projet</u></p> <p>b) <u>Identité du porteur de projet</u></p> <p>c) <u>Taille du projet</u></p> <p><u>II. Informations techniques :</u></p> <p>a) <u>Résumé exécutif du projet</u></p> <p>b) <u>Objectif principal du projet</u></p>
--

c) Activités couvertes par le projet

III. Mécanismes d’alarme : impacts potentiels majeurs



Figure 3 : Illustration de la structure du CGS intégrée au registre.

CGS pour les activités au registre	Partie CGS		Partie PGS	
	Risques ou bénéfices potentiels	Mesures	Indicateurs ⁸	Correspondance Standards RDC (principes et critères) ⁹
(Illustration) Plantations ligneuses	Déplacement de populations	Eviter le déplacement involontaire des Populations locales et Autochtones	Rapport de vacance	5.1
		Etablir la vacance des terres destinées à la plantation	Rapport de vacance des terres	7.4
	Introduction d'espèces envahissantes dans la zone d'influence du projet	Seules des espèces indigènes non envahissantes seront utilisées pour la plantation.	Liste exhaustive d'espèces à utiliser dans la plantation	tbd
		S'assurer d'une zone tampon entre ces espèces et des zones écologiques sensibles	Respect d'une distance d'1km entre plantations et zones écologies sensibles	1.5
Marginalisation des femmes dans l'accès	Favoriser le recrutement des	Au moins 20% des emplois sont	5.2	

⁸ Le suivi au niveau des projets et initiatives devra se faire sur la base d'un certain nombre d'**indicateurs** pertinents en fonction de l'activité donnée, mais ces indicateurs restent standardisés. Chaque projet peut avoir un assortiment d'indicateurs différents, et donc une méthodologie différente, mais les indicateurs devraient être les mêmes. Les données sont comparables et peuvent donc toujours être agrégées au niveau national.

⁹ La correspondance avec les standards nationaux permet d'agrèger facilement l'information du registre en fonction des différents principes et critères de ceux-ci, ce qui rend aisée la production de rapports sur le respect des standards sociaux et environnementaux à l'échelle nationale et du même coup sur le respect des garanties sociales et environnementales de la CCNUCC.

	aux emplois et revenus locaux	femmes aux emplois liés au projet	occupés par des femmes	
			Démontrer une progression significative de l'emploi féminin dès la 3ème année	5.2
		Assurer une représentation forte des femmes dans les instances de gestion et de décision du projet	Au moins 33% des fonctions de gestion et de décision du projet	5.2

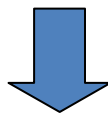


Figure 4 : Illustration d'un Plan de Gestion et de Suivi Environnemental et Social (PGS)

Plan de Gestion et de suivi pour projet X				
Partie CGS			Partie PGS	
Activité	Risque potentiel	Mesures proposées	Indicateurs proposés	Méthodologie
Activité 1 Plantation ligneuses	Déplacement de populations	Eviter le déplacement involontaire des Populations locales et Autochtones	Rapport de vacance	Avec l'aide d'un avocat, un rapport de vacance des terres sera élaboré préalablement au début du projet.
	Introduction d'espèces envahissantes dans la zone d'influence du projet	Seules des espèces indigènes non envahissantes seront utilisées pour la plantation.	Liste exhaustive d'espèces à utiliser dans la plantation	Vérification par un expert indépendant de la composition des plantations. Périodicité : annuelle
	Marginalisation des femmes dans l'accès aux emplois et revenus locaux	Les offres d'emploi porteront un encouragement aux candidatures féminines.	Proportion de travailleurs femmes. Objectif : au moins 20% la première année et 30% la deuxième	A compétence égale, les candidatures féminines sont préférables.

			année.	
		Ouvrir le conseil d'orientation du projet à des représentantes féminines de la communauté.	Proportion de femmes dans le conseil d'orientation. Objectif minimum : 2 sur 6	Consulter les associations féminines locales existantes pour choisir leurs représentantes au sein du conseil.